

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente
 M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire
 Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire

**PROJET DE POLITIQUE DU PATRIMOINE
DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 10

Séance tenue le 16 février 2005, 13 h
Office de consultation de Montréal
1550, Metcalfe, 14^{ème} étage
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2005.....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
LA PRÉSIDENTE:.....	1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

GROUPE CARDINAL & HARDY

LUCIE CARREAU, MICHEL DUFRESNE	1
--------------------------------------	---

LA SOCIÉTÉ DÉCOUVERTE ET SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE

FRANCINE CHASSÉ, ANNE COLLETTE	20
--------------------------------------	----

SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE D'EXPRESSION DU QUÉBEC

VARTAN CHERIKIAN, GUY LANDRY.....	40
-----------------------------------	----

ARCHIVES POPULAIRES DE POINTE-SAINT-CHARLES

MERCÉDEZ ROBERGE, ISABELLE ROBITAILLE.....	60
--	----

SOCIÉTÉ DU VIEUX-PORT DE MONTRÉAL

CLAUDE BENOIT, MICHEL RAFIE	75
-----------------------------------	----

PARCS CANADA

FRANCINE ÉMOND, CLAUDE ARMAND PICHÉ.....	91
--	----

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Alors, mesdames et messieurs, bonjour. Je vous souhaite la bienvenue à cette
assemblée de consultation au cours de laquelle nous entendrons vos commentaires et opinions
sur le Projet de politique du patrimoine de la Ville de Montréal.

10 Mon nom est Catherine Chauvin. Je suis commissaire à temps plein à l'Office de
consultation publique de Montréal et je suis accompagnée de madame Jocelyne Beudet ainsi
que de monsieur Yves Archambault, tous deux commissaires additionnels à l'Office.

15 L'équipe de la commission comprend également trois analystes, madame Michèle
Bertrand, analyste principale, et messieurs Rémi Manesse et Sylvain Provost.

20 L'assemblée d'aujourd'hui est enregistrée. C'est madame Maisonneuve qui assure la
sténotypie et monsieur Vinet qui s'occupe de la sonorisation. L'enregistrement et sa transcription
écrite seront mis à la disposition du public sur le site Internet de l'Office.

25 Alors, sans plus tarder, nous allons accueillir, monsieur Michel Dufresne et madame
Lucie Carreau du Groupe Cardinal & Hardy. Alors, bonjour et bienvenue.

M. MICHEL DUFRESNE :

30 Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

35 Nous avons reçu votre mémoire, nous en avons pris connaissance. Nous vous invitons à
nous le présenter peut-être en résumé, une dizaine de minutes peut-être, de façon à nous laisser
le temps de vous poser des questions.

M. MICHEL DUFRESNE :

40 D'accord. Merci de nous entendre et on se sent choyés de pouvoir participer à ce projet
de politique qu'on trouve très intéressant et essentiel dans le cadre, je dirais, de la dynamique de
Montréal et de l'aménagement de Montréal.

45 Je pense que je vais simplement rapidement présenter le Groupe Cardinal & Hardy. Bien
sûr, on est un bureau qui offre des services en architecture, architecture de paysage et
urbanisme. Et en ce sens-là, c'est sûr que tout ce qui concerne l'histoire d'un site et toutes les
caractéristiques et la valeur architecturale associées à des bâtiments, à des sites nous touchent

de près, incluant évidemment toutes les valeurs associées au paysage. Ça fait partie de notre pratique quotidienne dans des projets soit à caractère privé et public.

45

Je vous dirais que dans nos dernières années et nos expériences récentes, parlons du Vieux-Port ou de la Redpath, par exemple, c'est des projets où on a été confrontés à ces réalités-là, à ces choix difficiles là et quelques fois aussi à se dire que, somme toute, une politique nous permettrait peut-être davantage d'aligner nos promoteurs sur le possible et ce qui est acceptable ou non et dans l'intérêt, je dirais, du bien collectif.

50

Donc, bien entendu, l'intérêt va porter sur nos champs d'expertise, donc nos commentaires, donc évidemment tout ce qui touche le patrimoine bâti, paysager, patrimoine archéologique, qui sont tous les éléments qu'on est appelés à toucher dans le cadre de nos dossiers.

55

Cependant, ce qu'on souhaite, nous, évidemment on ne s'est pas attelés à commenter toute la politique, mais plutôt d'axer notre opinion sur le fait que comme consultants, évidemment, nous, ce qu'on veut, c'est des actions, c'est-à-dire on veut pouvoir dire, bon, à partir du moment que la politique est établie, comment on va se donner les outils pour nous comme consultants être en mesure de travailler avec un certain cadre établi.

60

Dans ce sens-là, c'est pour ça qu'on a référé un peu à la Charte de Burra, qui dit qu'il y a trois étapes opérationnelles, qui est la connaissance, la décision et l'action. Donc, nos commentaires porteraient, si vous voulez, sur ces trois éléments-là et qui sont un peu calqués sur l'expérience qu'on a eue dans le passé sur ces projets-là.

65

Donc, dans un premier temps, la connaissance, donc l'accès à l'information, pour nous, c'est l'assise de la protection et de la mise en valeur. En d'autres termes, à titre de consultants, nous, souvent l'accès aux connaissances et à l'information en matière de patrimoine constitue souvent notre clé de voûte, c'est-à-dire c'est les éléments sur lesquels on peut s'appuyer pour faire le projet.

70

Les promoteurs aussi, pas tous mais plusieurs d'entre eux, sont sensibles à cet aspect-là et souvent souhaitent que ces éléments-là soient intégrés dans le cadre de l'analyse d'un projet. Et dans le fond, souvent on utilise cette connaissance-là des sites, des bâtiments et autres ou des paysages pour, je dirais, alimenter le projet de conception. Donc, c'est essentiel pour nous que cette connaissance-là ou ces informations-là soient accessibles, ce qui n'est pas toujours évident.

75

80

On a constaté, nous, au fil des années, que souvent cette connaissance-là est difficile à trouver. Elle est un peu parcellaire ou disséminée dans plusieurs agences et, dans ce sens-là, ça rend un peu difficile le travail du consultant à justifier un certain nombre d'heures, si vous voulez, pour faire ce travail-là au préalable au développement d'un projet auprès d'un

85 promoteur, surtout quand ça provient d'un promoteur privé qui ne voit pas dans l'immédiat l'intérêt de faire ce type de recherche-là au préalable.

Donc, je vous dirais que ce qu'on souhaite, nous, c'est, dans un premier temps, que la Ville identifie un acteur ou un organisme qui soit responsable un peu de cette connaissance-là, c'est-à-dire de la colliger, de faire en sorte qu'elle soit accessible en un lieu donné. Puis en ce sens-là, le Conseil du patrimoine de Montréal nous semble comme l'entité qui pourrait un peu servir ou avoir un peu cette fonction-là; on appelle ça un peu la «veille patrimoniale».

On fait quelques recommandations. Entre autres, son rôle pourrait être de regrouper les inventaires, les études existantes ou, le cas échéant, voir à combler les lacunes sur certains sites jugés d'intérêt collectif important; pourrait également définir un peu en concertation avec les acteurs les différentes méthodologies ou critères pour faire ces études-là.

Parce que de fait, souvent quand on a, nous, à faire des études qui sont demandées par la Ville ou par les arrondissements, on se tourne vers des experts. Il n'y a pas nécessairement des méthodologies établies ou reconnues; donc, on y va au mieux de notre connaissance pour constituer ces études-là. Et, bien sûr, si c'est le donneur d'ouvrage qui donne également une analyse d'étude patrimoniale, on peut penser qu'elle serait teintée un peu de ce que le promoteur voudrait faire ou ne pas faire. Donc, c'est sûr qu'on souhaiterait que ces études-là, qu'il y ait peut-être un encadrement un petit peu plus précis là-dessus, quitte à ce que ça soit fait par un autre organisme qui soit un peu indépendant du travail, qui est fait professionnel par un consultant qui donne des services à un promoteur.

Également, ce qu'on a noté, c'est qu'il y a très, très peu d'inventaires et d'études sur ce qu'on appelle les patrimoines moins établis. Vous n'êtes pas sans savoir qu'on est quand même une unité architecture de paysage. Donc, on a neuf personnes qui travaillent en paysage. Et le constat général qu'ils nous ont fait, c'est qu'il existe très, très peu de normes ou de moyens de protection ou d'études qui permettent de documenter ces paysages-là qu'on voudrait conserver ou intégrer à l'intérieur d'un projet.

En ce sens-là, les différents projets qu'on a faits, conventuels et autres, on a très, très peu de ressources pour pouvoir faire une analyse au-delà que de faire un inventaire un peu statistique des arbres, de leur dimension, etc. Donc, il y a beaucoup à faire à ce niveau-là.

D'autre part, il serait bon d'avoir un service municipal central qui pourrait avoir, entre autres, la responsabilité dans le cadre d'une entente qui serait à faire en partenariat avec le ministère de la Culture, de la Ville et autres, pour avoir un guichet unique.

Encore une fois, c'est l'idée que dans un seul lieu, on pourrait avoir accès à l'information qui est disponible sur ce site-là ou sur ce bâtiment-là, etc., sans devoir faire des recherches par le biais des bibliothèques, du ministère de la Culture, les arrondissements, des études dont on a eu vent qu'elles étaient réalisées, etc.

130 Également, un autre élément qu'on a trouvé qui manquait un peu dans la politique, c'est
la participation des propriétaires, des promoteurs immobiliers qui sont, quant à nous, des
partenaires essentiels. Je pense, entre autres, les promoteurs immobiliers, ça reste pour nous
des partenaires très importants, parce que c'est des gens qui investissent, qui prennent des
risques, qui veulent faire des bons projets, pas tous mais beaucoup, et je pense qu'il faut les
135 considérer à part entière au même titre que les propriétaires, par exemple, des ensembles
conventuels où on veut qu'il y ait une participation directe avec eux à définir la vocation de leur
propriété.

140 Également, ce serait, cet organisme-là de ville, serait d'assurer aussi la réalisation des
inventaires des études requises et particulièrement pour les patrimoines qu'on juge d'intérêt,
métropolitains ou nationaux ou collectifs, qui ferait en sorte qu'il y aurait peut-être des études au
préalable qui pourraient être faites.

145 Évidemment je ne vais pas toutes les donner, je n'ai que dix minutes. Donc, il y a quand
même une série de propositions qu'on fait à cet égard-là, par rapport à l'entité qu'on appelle Ville.

Deuxième point qu'on voulait faire ressortir, c'est au niveau de la décision. Donc, c'est
d'avoir des règles de jeu explicites et cohérentes. En d'autres termes, nous, on a été confrontés
à voir quelques fois l'absence de balises par rapport à des projets.

150 Entre autres, on l'a vu dans les différents projets qui ont été longuement publiés dans les
journaux ces derniers temps, des projets de reconversion d'ensembles conventuels et autres,
c'est une fois qu'il y a un projet sur table que là, soudainement, on voudrait établir des balises, on
voudrait établir des règles de conservation, etc. Tandis que nous, au préalable, on pense que
ces règles-là devraient être établies au départ, de sorte qu'un promoteur ou un propriétaire actuel
155 pourrait déjà savoir quelle est sa marge de manoeuvre ou qu'est-ce qu'il peut faire qui est possible
avec son projet en termes de développement ou en termes de conservation, etc.

160 En ce sens-là, nous, comme citoyens, ou les citoyens en général, souvent ils sont
devant un peu une énigme administrative, quand vient le temps de savoir un peu par rapport à
leur bâtiment ou par rapport au fait qu'ils sont sensibles à un bâtiment qui va être converti à une
autre fin, quelles sont les outils ou comment peuvent-ils intervenir.

165 Donc, en gros, ce qu'on dit, c'est qu'il faut un peu clarifier ces différentes règles-là, les
unifier, parce qu'il y a quand même différents paliers, provincial, fédéral même et municipal, qui
fait que l'arrimage entre la politique et ces différentes règles-là va devoir faire l'objet, je dirais, de
certaines précisions à ce niveau-là.

Certaines recommandations qu'on fait à cet égard-là, c'est, entre autres, par rapport aux
biens patrimoniaux, nous, on dit qu'avant que certains biens fassent l'objet d'une vente

170 privée, il faudrait qu'il y ait quelque part comme, je dirais, une politique, je ne sais pas si on peut appeler ça, ou au préalable que ce bien-là soit offert à la collectivité, à la Ville. On pense, entre autres, aux ensembles conventuels, aux églises, etc.

175 Quant à nous, en tout cas, moi, c'est un commentaire que j'ai fait quand on a eu des discussions à l'interne, j'ai de la difficulté à comprendre qu'il n'y ait pas encore des besoins, au niveau ville, au niveau des arrondissements, de locaux qu'on pourrait justement utiliser certaines églises, certains ensembles conventuels, etc.

180 Moi, je vais souvent dans les bureaux d'arrondissement, puis ils sont dans des locaux qui sont totalement inadéquats, quant à moi, qui sont des bâtiments loués, etc., sans aucune personnalité. On pourrait penser que, entre autres, les bureaux d'arrondissement pourraient être relocalisés dans certains de ces lieux-là, qui sont des lieux déjà reconnus comme étant un peu publics, collectifs, etc. Donc, déjà si au préalable on faisait ça, ce serait déjà une possibilité de redonner des vocations à ces lieux-là qu'on veut conserver comme tels.

185 Évidemment, il y a des grands propriétaires, des communautés religieuses et autres qu'il faut, comme on dit, mettre dans le coup, si je peux dire. Il y a eu récemment un colloque à Québec portant sur le patrimoine et je vous dirais 80 % des participants étaient les communautés religieuses. Ça fait que ça m'a quand même... j'ai été très, très touché par ça parce qu'ils ont à cœur leurs biens. Donc, ils veulent vraiment bien les entretenir. Ils veulent quelque chose à faire. Ils veulent les laisser pour les générations futures, mais il faut également trouver une façon de les aider à porter un peu ce travail-là.

190
195 En ce sens-là, il y avait eu différentes propositions lors de ce colloque-là qui étaient fort intéressantes de créer soit par le biais d'une emphytéose pour ne pas vendre la propriété, mais plutôt la louer ou la confier à d'autres institutions. Je pense déjà ça se fait. Il y a plusieurs... je pense, entre autres, aux Frères de Saint-Sulpice où il y a plusieurs de leurs bâtiments qui sont loués à des écoles privées ou autres. Donc, c'est des gens qui entretiennent ces bâtiments-là, qui assurent qu'il y ait un usage, qu'ils ne sont pas laissés vacants, mais ça reste, ce bâtiment-là, dans le bien de cette communauté-là.

200
205 Donc, je vous dirais, en gros, c'est peut-être les différents aspects. Il y a encore une série de recommandations qu'on a faites à cet égard-là pour ce qui est des différentes règles.

210 Le dernier point évidemment, c'est le financement, qui est pour nous une garantie d'un héritage durable. Je pense qu'on peut bien parler d'un partenariat significatif. Mais au-delà d'un partenariat significatif, je pense que ça prend des sous, autant pour les communautés religieuses qui sont propriétaires ou autres de bâtiments qu'on dit à forte valeur, mais autant pour les promoteurs immobiliers qui se lancent dans les projets de recyclage.

Je peux vous dire que sur la plupart des projets sur lesquels on a travaillé, que ce soit la

215 Redpath ou d'autres projets de ce type-là, la contribution financière était très marginale. Alors, quand on demande à un promoteur de conserver intégralement les bâtiments, les toucher le moins possible, de céder une partie à des fins publiques, soit les espaces autour des bâtiments et autres, on doit en contrepartie leur donner quelques avantages, soit des bonis de densité, soit la possibilité de construire, soit la possibilité de conserver en tout ou en partie, soit de leur donner des sous, de leur donner une forme de compensation financière.

220 On ne peut pas penser qu'un promoteur, là je parle peut-être pour la partie d'un promoteur privé, on ne peut pas penser qu'il va, en plus de prendre le risque financier de convertir ces bâtiments-là, qui coûte souvent beaucoup plus cher que construire à neuf, de prendre tous les risques et en plus de devoir supporter financièrement des sommes additionnelles pour de la conservation, de la mise en valeur de l'archéologie ou ces points-là. Je pense qu'il faut qu'il y ait un arrimage, si on a une volonté que collectivement ces éléments-là soient conservés, soient
225 maintenus pour les générations futures, il faut qu'il y ait une contribution publique ou autre là-dedans pour qu'elle puisse se faire de façon...

230 Puis je vous dirais aussi qu'il faut peut-être accepter qu'il y ait des choix qui soient faits. Je prends l'exemple du projet de la Redpath. Il y a eu des choix de démolir certains bâtiments. Mais on n'a pas eu le choix. Il y a eu un laxisme pendant près de dix ans où on a voulu conserver à tout prix l'ensemble et le bâtiment s'est détérioré à un tel point qu'il a fallu faire des choix de conception, des choix de mise en valeur. Et là, on peut dire, bien, là, tout le projet a été rénové ou a été recyclé. Il y a eu des nouvelles constructions; il y a des espaces publics qui vont être accessibles.

235 Donc, il y a eu certains choix qui ont été faits plutôt qu'une position pure et dure de conservation à tout prix. Alors, il faut trouver un arrimage là-dedans. Puis je pense qu'en ce sens-là, il y aura un partenariat qui va être à faire entre le privé, le public et non pas avoir une position toujours très dure à ce niveau-là.

240 Quand on parlait, peut-être en guise de conclusion, au niveau des soutiens financiers, à titre d'exemple, s'il y a certaines exigences au niveau de certaines études à faire, moi, je dirais que souvent de documenter un bâtiment, un site, un lieu, ça devient comme un bien collectif. C'est pour l'histoire, c'est pour le bien de la conservation de faire cette étude-là.

245 Ça fait que peut-être qu'une partie de cette étude-là devrait être prise en charge par le domaine public, c'est-à-dire par le public, et peut-être qu'à ce moment-là ce serait ça une partie de contribution financière qui serait faite, plutôt que de dire: «Bien, là, on t'oblige à faire une étude archéologique, patrimoniale et autre. Puis tout ça, c'est à tes frais, promoteur, pour nous
250 démontrer hors de doute qu'il y a une valeur.» Je pense qu'il pourrait y avoir un certain travail qui serait fait équitablement, en tout cas une répartition entre les corps publics et les corps privés à ce niveau-là.

255 Donc, ça résume en gros. Évidemment, j'ai résumé succinctement, nous avons dix minutes. Donc, si vous avez des questions, ça va nous faire plaisir de répondre, Lucie et moi.

LA PRÉSIDENTE :

260 Merci beaucoup, monsieur Dufresne.

M. MICHEL DUFRESNE :

Merci.

265 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, effectivement, nous avons plusieurs questions.

M. MICHEL DUFRESNE :

270 Pas des questions pièges, j'espère.

LA PRÉSIDENTE :

275 On ne le souhaite pas, pas du tout. Des fois, bien malgré nous, c'est ce qui peut arriver, mais ce n'est pas ce qu'on souhaite.

280 Dans l'accès à l'information, vous parlez de répertoire de référence commun, de méthodologies et de critères, de normes de classement, de moyens de protection et de mise en valeur comme étant des éléments importants et qui pourraient être pris en charge par le Conseil du patrimoine.

285 J'aimerais vous poser trois questions. L'une concerne le répertoire de référence et j'aimerais savoir comment est-ce que c'est lié au guichet unique d'information. Est-ce que c'est deux choses qui pourraient être ensemble? Est-ce que ça vise qu'il y ait un recoupement là-dedans?

290 La deuxième, c'est sur les méthodologies et critères. On a eu beaucoup d'interventions portant sur le cadre de référence ou des termes de référence pour des études patrimoniales. En environnement, il y a des termes de référence généraux qui sont fonction des types de projet, qui sont adaptés au cas par cas. Est-ce que c'est une approche qu'on pourrait voir, ça, en aménagement du territoire?

295 Parce qu'on se fait souvent dire qu'il est impossible d'avoir des cadres de référence généraux, qu'il faut toujours y aller au cas par cas, mais c'est quand même assez lourd. Vous

le soulignez vous-même. Est-ce que vous avez des pistes de solution par rapport à ça?

300 Puis le troisième, les normes de classement, les moyens de protection et de mise en valeur. C'est une question qui est très large, mais je vous invite à apporter des éléments de réflexion, si vous en avez, c'est l'utilisation des outils prévus à la *Loi sur les biens culturels* comparativement à ceux prévus à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, donc la protection en vertu d'un statut, selon la LBC, ou en vertu de règlement d'urbanisme qui relève du plan et du document complémentaire en vertu de la LAU.

305 Ça fait trois questions. Les répertoires de référence et la mise en commun, le guichet unique, ça, c'était la première.

Mme LUCIE CARREAU :

310 Pour la première question sur le guichet unique, en fait, et le répertoire, oui, moi, je pense qu'il y a un lien à faire entre les deux. Je dis «moi», on pense qu'il y a un lien à faire entre les deux.

315 Mais quand on parle de la Ville comme guichet unique, on parle à titre de première ligne d'information. Dans le fond, quand quelqu'un veut savoir qu'est-ce qu'il en est de son bien ou qu'est-ce qu'il en est de tel type de site dont il a entendu parler donc comme citoyen, comme propriétaire, quand on veut des informations, on aurait un guichet unique qui serait comme Accès Montréal, où on peut référer à ça.

320 Pour ce qui est de maintenir un répertoire des connaissances, on pensait qu'un organisme indépendant comme le Conseil du patrimoine serait un bon organisme pour ce genre, je dirais, de référence là et aurait peut-être plus de facilité à concilier l'ensemble des informations qui viennent d'un peu partout qu'uniquement au niveau municipal où, là, peut-être que ce serait restreint ou ce serait plus difficile pour eux, ça deviendrait très lourd à faire.

325 Donc, ce guichet unique là, auquel on accéderait par la Ville, pourrait référer au répertoire du conseil, en fait. Mais on souhaiterait que l'intendance du conseil prime sur comment on fait le répertoire, comment on l'entretien ou qu'est-ce qu'on met dans le répertoire, tout ça.

330 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est clair. Les méthodologies et critères ou les cadres de référence des études patrimoniales?

335 **Mme LUCIE CARREAU :**

Oui, en effet, c'est très lourd. C'est vrai qu'en environnement, c'est adapté au cas par cas et c'est intéressant. Encore une fois, quand on référerait au Conseil du patrimoine pour ça, c'est qu'on souhaitait justement qu'il y ait un organisme.

340

Souvent, on se fait dire dans les dossiers, nous-mêmes on le vit et d'autres collègues le vivent, quand ils vont rencontrer des comités qui sont là pour la protection du patrimoine, ils se font donner plein de pistes ou de façons de faire pour les études ou pour la conception des projets, mais ces gens-là ne prennent pas de responsabilité par rapport à ce qu'ils donnent comme piste ou comme encadrement. Donc, il n'y a personne, en fait, qui porte le chapeau de dire: «Bien, j'ai émis telle règle par rapport à ce cas-là», par rapport au mont Royal, par exemple, par rapport à tel type de...

345

Donc, c'est un peu difficile pour nous, du côté consultant, de dire: «Oui, mais là, c'est quoi la piste à suivre?» Donc, ce n'est pas tant de dire on veut des règles qui sont pareilles pour tout le monde, pour tous les sites, mais on veut qu'il y ait quelqu'un qui prenne la responsabilité de ces règles-là quand il y en a.

350

M. MICHEL DUFRESNE :

355

C'est ça. Dans le fond, pour l'avoir vécu dans certains projets, si au préalable on s'entend sur, disons, un plan de recherche ou d'étude qui permettrait déjà de dire: «O.K., c'est sur cet aspect-là, dans le cadre soit d'un budget établi, soit d'un échéancier, soit les aspects qu'on veut couvrir», déjà ça faciliterait un peu le travail du donneur d'ouvrage. C'est-à-dire, O.K., ça implique quoi en termes de temps, de budget, etc., et qui est la meilleure personne pour faire cette étude-là, compte tenu des paramètres qu'on aura établis avec cette personne-là.

360

Mais comme disait Lucie, la difficulté, c'est que souvent on s'adresse à de multiples personnes qui peuvent saisir la commande différemment ou pourraient avoir des attentes autres, qui fait que le processus est toujours *non stop*, pour prendre un anglicisme, mais qui est toujours comme: «O.K., mais je voudrais un complément d'information» ou «ce n'est pas assez», etc.

365

Comme moi, ce que je dis souvent, on s'est fait dire: «Bien, votre étude, vous-même, vous l'avez donnée. Donc, vous l'avez comme teintée selon ce que vous voulez faire dire à l'étude.» Puis je pense que, c'est ça, je préférerais mieux dans le fond donner l'étude à quelqu'un d'«indépendant», entre guillemets, dire: «Bon, bien, moi, je vais prendre ton étude, puis je vais comme travailler avec ça en fonction de ça.» Mais souvent, on n'a pas d'autre choix, nous, que de dire: bien, moi, je donne un contrat à quelqu'un puis la personne me soumet son rapport. Puis là, j'en discute avec lui, puis etc. Ça devient plus...

370

375

Mais de fait, si déjà il y avait une personne, comme dit Lucie, qui prenait le chapeau de dire: «On s'entend sur ce cadre d'étude, parfait. Vous nous remettrez l'étude selon ce cadre-là», déjà on dirait: «Bon, bien, on a fait notre travail de bons promoteurs ou consultants et on a fait le travail tel qu'il était entendu.»

380

LA PRÉSIDENTE :

Le commentaire que vous nous présentez sur l'absence de la présence de cadre qui soit spécifique à chacun des projets, est-ce qu'il est vrai uniquement pour dans le cas de biens patrimoniaux ou on pourrait dire la même chose de tout projet immobilier?

385

M. MICHEL DUFRESNE :

Bonne question. Non. De fait, par rapport à des règles d'insertion ou des règles d'aménagement pour un projet qui serait à l'étude au niveau d'un projet particulier, par exemple, c'est sûr que quelques fois, les règles ne sont pas très claires ou les attentes par rapport aux différents intervenants, ville ou arrondissements, ne sont pas les mêmes. Donc, ça peut faire varier un peu la portée un peu des études ou du travail qui va devoir être fait.

390

Mais c'est parce qu'au niveau patrimonial, je pense qu'on peut quand même avoir un certain cadre. On sait qu'on peut dire: «Bon, bien, qu'est-ce qu'on évalue dans le cadre de la valeur d'un bâtiment?» Il y a déjà eu quand même des précédents de faits dans l'évaluation de bâtiments ou de sites, etc., selon quand même un certain nombre de normes établies, qui seraient déjà au départ une piste, un travail de base.

395

400

Mme LUCIE CARREAU :

Je dirais que le niveau de sensibilité aussi est plus aigu quand on dit: «le patrimoine ou environnement, écologie», c'est justifié à ce moment-là d'exiger un cadre plus précis.

405

LA PRÉSIDENTE :

Puis par rapport aux normes de classement, les moyens de protection, l'utilisation des deux lois au niveau municipal, la LBC et la LAU?

410

M. MICHEL DUFRESNE :

Donc, votre question, ce serait plutôt l'arrimage entre les deux lois ou...

415

LA PRÉSIDENTE :

Pour la protection et la mise en valeur des biens patrimoniaux...

420 **M. MICHEL DUFRESNE :**

Oui.

425 **LA PRÉSIDENTE :**

... il y a plusieurs propositions d'amendement à la *Loi sur les biens culturels*.

M. MICHEL DUFRESNE :

430 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

435 Et le cadre normatif qui est introduit par *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet, entre autres au niveau des règlements d'urbanisme, par exemple, d'utiliser le PIIA ou le Plan d'intégration et d'implantation architecturales pour avoir un certain contrôle sur la mise en valeur et des moyens de protection de biens patrimoniaux. On a vu que dans le Plan d'urbanisme, le plan identifiait environ 30 % du territoire de l'île de Montréal comme devant être sujet à ce type de règlement d'urbanisme là. Il y a aussi le document complémentaire qui introduit des règles normatives pour certains éléments du patrimoine.

440 Vous le dites pour les patrimoines «moins établis» mais, en fait, vous faites un appel pour qu'il y ait de la réalisation d'inventaires, d'études qui visent à établir un consensus sur les normes de classement, les moyens de protection et la mise en valeur.

445 Moi, je voulais voir votre perception comme professionnels de l'outil, citer un bâtiment ou le classer, et un outil qui est le règlement d'urbanisme qui découle du plan ou du document complémentaire comme outil de protection. Si vous avez des éléments à partager avec nous par rapport à ça et aux possibilités de bonifier ces outils-là.

450 **M. MICHEL DUFRESNE :**

Bien, moi, je dirais ce serait peut-être au niveau Ville où on pourrait faire des recommandations.

455 Moi, je sais, pour l'avoir vécu sur plusieurs dossiers où les règles sont des règles qui sont de portée assez générale, genre on va dire qu'il faut respecter un certain gabarit X, les fenestrations X ou la corniche ou etc., mais qui sont tellement de façon un peu... comment je dirais, presque normatives, que ce n'est pas tellement applicable dans le cadre de projets précis. Ça devient comme...

460

Mme LUCIE CARREAU :

Tu parles des règles d'insertion?

465 **M. MICHEL DUFRESNE :**

Oui, des règles d'insertion, par exemple.

470 Moi, j'aimerais mieux voir... je donne toujours l'exemple des ensembles conventuels, parce que c'est ça qui fait l'objet de beaucoup de pression en ce moment au niveau des développements. Je veux dire, s'il y avait des règles qui disaient: «Regardez, il y a un jardin dans cet ensemble-là puis il faut le protéger», point à la ligne, bon, bien, là, le promoteur, il achète en connaissance de cause. Il dit: «Regarde, j'achète», il y a une règle très claire au niveau de la réglementation qui dit: «On ne construit pas le jardin.» Mais je n'ai jamais vu ça dans aucune règle
475 pour aucun ensemble conventuel actuellement à Montréal où on ne peut pas construire un site pour telle, telle raison ou etc.

480 Je pense qu'il faudrait peut-être pour certains – moi, j'appelle les ensembles qui sont plus valorisés – peut-être avoir une direction beaucoup, beaucoup plus claire, qui fait en sorte qu'à la fois les propriétaires actuels que les promoteurs ou les nouveaux propriétaires puissent savoir exactement quelles sont les possibilités.

485 Il ne faut pas se le cacher, un promoteur qui achète un bâtiment qui a de l'intérêt patrimonial ou un ensemble conventuel, il l'achète à un coût X, il sait que son coût de recyclage est très élevé. Donc, lui, il veut dans le fond augmenter un petit peu sa valeur. Donc, il va vouloir absolument construire, démolir, agrandir, mettre plus de densité. Il va vouloir absorber les coûts d'investissement qu'il a faits. Mais si au départ, vous lui dites: «Regarde, c'est ça ton possible là», dans des règles très claires, bien, là, il l'achète en connaissance de cause. Puis encore là, ils peuvent toujours demander une dérogation, mais bon.

490

LA PRÉSIDENTE :

Avez-vous quelque chose à rajouter?

495 **Mme LUCIE CARREAU :**

Bien, pour faire le lien entre la *Loi sur les biens culturels* et la LAU, ce que Michel vient de dire aussi, c'est qu'il existe beaucoup de règles par rapport à l'intervention mais très peu de règles par rapport à la protection.

500

Puis c'est la même chose en environnement aussi. Ce qui est mis comme type de règlement dans la *Loi sur l'aménagement*, c'est des règlements d'intervention. Donc, on

encadre les interventions. On a très, très peu de règles strictes par rapport à la protection.

505 Et citer un bâtiment, ce n'est pas clair dans la loi que ça veut dire le protéger d'une manière intègre ou de quelle façon on le protège. Donc, il y a comme un lien à faire entre les deux, puis je pense que la LAU aussi a sa réforme à faire sur ça.

LA PRÉSIDENTE :

510

Merci.

Monsieur Archambault.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

515

Justement, dans la question d'offrir des directives claires aux intervenants, ça amène par contre un certain problème. Ça voudrait dire soit qu'on fasse un exercice préalable sur l'ensemble de ce qu'on veut protéger, qui m'apparaît un exercice colossal.

520

M. MICHEL DUFRESNE :

Oui, absolument.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

525

Et a contrario, bien, les éléments sur lesquels il n'y aurait pas de balise, ce serait le tout ou rien, puisqu'on serait habitué d'avoir des normes. Donc, à défaut de, on fait ce qu'on veut.

530

Et par ailleurs, là j'en appelle à la créativité des consultants, ça ne vous apparaît pas trop brimant. C'est sûr que conventuel, on dit: «Le jardin, on n'y touche pas.» Ça, c'est assez simple. Mais il y a d'autres cas où, autrement dit, c'est le législateur qui tient le crayon de dessin à votre place.

M. MICHEL DUFRESNE :

535

Oui. Non, parce que je pense qu'il y a quand même... dans le fond, ce qu'on dit, c'est qu'il faut quand même qu'il y ait... à l'heure actuelle, moi, dans tout ce qui est, disons, les bâtiments à fort intérêt ou qu'on juge qui ont une forte valeur collective, quant à moi, il n'y en a pas de règles ou très peu.

540

Donc, c'est sûr qu'à partir du moment que soit les propriétaires actuels ou le nouveau propriétaire prend possession de ça, puis il veut faire quelque chose, faire un projet, un changement d'usage et autre, bien, il sent qu'il y a les coudées franches quand même là. Il ne peut peut-être pas systématiquement démolir les bâtiments mais il sent qu'il y a quand même beaucoup plus de latitude.

545

550 Je suis d'accord avec vous que c'est toujours une question de créativité et de talent et
autre. Je veux dire, on donnera n'importe quel projet, selon les personnes qui vont prendre en
charge ces projets-là vont faire des trucs qui seront malheureux en termes de conversion. Mais je
vous dirais qu'à un moment donné, il faut aussi avoir un peu de sensibilité.

555 Je pense que le problème qu'on fait souvent dans ces projets-là, c'est qu'on essaie
d'adapter le bâtiment à un nouvel usage et non pas d'adapter l'usage au bâtiment, peu importe.
Je trouve que c'est le problème de fond que souvent on rencontre, nous, dans les projets qu'on
critique, soit nos propres projets, soit les projets de tout le monde, c'est qu'on essaie trop de
forcer la chose, puis ça fait qu'il y a une incompatibilité évidente. Entre autres, les églises, on en
a vu des cas, il y a une incompatibilité évidente à faire ça, à procéder de cette façon-là.

560 **M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

Le dernier point que je voulais soulever, c'est en dernière page de votre mémoire, vous
dites:

565 *Lors de la détermination d'un bien, s'assurer que la source de financement soit incluse
comme un critère de classement.*

Ça veut dire qu'il faut avoir les moyens de sa protection?

570 **Mme LUCIE CARREAU :**

Bien, c'est un des critères. Mais oui, oui, parce qu'à un moment donné, je pense qu'il y
a une réflexion collective à faire sur ça. Ce qu'on amène avec point-là, c'est de dire on ne pourra
tout protéger absolument. Donc il faut voir ça aussi, comme le réalisme à l'intérieur de ça devient
un des critères de sélection de ces biens-là qu'on va protéger.

575 **M. MICHEL DUFRESNE :**

580 Moi, j'aurais juste un complément. C'est parce qu'en même temps, on pense toujours
financement comme financement public uniquement. Il faut peut-être être plus imaginatif sur la
façon d'aller chercher ces sous-là.

585 Bon, dans les discussions à l'interne qu'on a faites, par exemple, toutes les discussions
qui portent sur les églises actuellement, je veux dire, règle générale, ce qu'on sollicite, c'est le
public, c'est les instances gouvernementales à donner de l'argent aux églises. Quand on sollicite
le milieu, les arrondissements, c'est toujours plus sous forme de... comment je dirais, si tu es un
paroissien, puis ça touche encore ta corde sensible de paroissien, ce qui est plus difficile.

590 Mais si on approchait les gens d'un quartier beaucoup plus sur l'approche: «Regardez, il y a une église dans votre arrondissement, elle est en péril. Le 100 \$ par année qu'on vous demande, ce n'est pas pour la dîme, c'est pour l'entretien de l'église parce que c'est un élément important dans la communauté», alors peut-être que les gens, ça toucherait plus leur corde sensible, puis qu'à ce moment-là ces modes de financement là se feraient peut-être plus localement.

595 Moi, en tout cas, dans mon quartier où je suis à Saint-Henri/Pointe-Saint-Charles, c'est bien plus les églises dans l'immédiat autour de chez moi, puis les beaux bâtiments que je vois tous les jours, qui me touchent, puis je me dis si quelqu'un venait cogner chez moi pour dire: «Regarde, 100 \$ par année, tu t'assures que l'église est bien entretenue, puis qu'elle ne tombe pas en ruine, puis qu'elle ne sera pas transformée en copropriété», je le donnerais mon 100 \$, même si je ne suis pas nécessairement pratiquant.

600 Mais je pense qu'il faudrait être comme plus imaginatif dans ces façons-là d'aller chercher cette appartenance-là à ces lieux-là qu'on dit d'importance, de très grande importance pour les Montréalais.

605 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Beudet.

610 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

Je voudrais revenir, en fait, au cadre, d'autres intervenants aussi nous en ont parlé, qui semble être nécessaire.

615 On a eu des promoteurs et des propriétaires de gros projets immobiliers qui sont venus nous voir aussi. Et ce qu'on s'est rendu compte, c'est que même s'il y a un cadre, ça peut être dangereux, dans le sens que les gens qui vont porter en dernier lieu les décisions, souvent c'est très émotif et c'est des gens qui ne sont pas nécessairement spécialisés, qui ne sont pas architectes ou urbanistes, etc.

620 Donc, je pense un peu la part qui est faite par la consultation du public dans chaque arrondissement et aussi par les décisions qui vont passer éventuellement par le CCU et par le conseil d'arrondissement. Alors sûrement, vous, que vous avez des expériences dans ce domaine-là et j'aimerais savoir si vous avez fait une réflexion sur ça et qu'est-ce que vous voyez comme solution à ce problème-là.

625 **Mme LUCIE CARREAU :**

630 C'est la question!

M. MICHEL DUFRESNE :

635 Oui, c'est sûr que... bien, là, on va parler de notre expérience. C'est parce que ça dépend avec qui on s'associe aussi. Je veux dire, nous, je pense qu'on a des convictions sur l'importance de conserver ces bâtiments-là, de les mettre en valeur, etc. Donc, à prime abord, on ne travaillera pas avec un promoteur qui veut faire table rase sur ces projets-là. Mais je ne vous cache pas que quelques fois c'est difficile d'amener ces discussions-là sur l'importance de le protéger intégralement ou non, de le conserver, etc. Puis moi, j'appelle ça faire de l'éducation un peu sur ces aspects-là, puis c'est aussi de leur démontrer que ça peut même être viable économiquement.

640 Je pense qu'à ce niveau-là, l'information de cas type serait intéressante à véhiculer chez les promoteurs. Entre autres, je sais que Aurèle Cardinal pourrait vous en parler beaucoup. Souvent on a l'impression, le recyclage de bâtiments industriels. pour beaucoup de promoteurs, c'est beaucoup plus cher. Donc, eux autres, ils vont dire: «Bien, regardez, on va démolir, on va construire à neuf.»

650 Bon, bien, nous, avec les multiples projets qu'on a faits, on a démontré que pour à peu près un coût comparable, on pouvait le conserver. Et non seulement on le conservait, mais en plus on développait une niche où on allait chercher des clients qui étaient intéressés à ce produit-là résidentiel. Ce n'est pas tout le monde qui veulent être nécessairement dans des bâtiments neufs, etc., mais qui veulent chercher ces qualités-là...

655 Mais comme on dit, comme je revenais tantôt le commentaire, c'est que l'approche qu'il faut faire par rapport à ça, c'est adapter l'usage au bâtiment. Si on essaie de faire des appartements standard dans un bâtiment industriel, qui a une surprofondeur, c'est sûr qu'on va arriver à des problèmes économiques majeurs de démolir de la structure, etc., de la modifier à un point tel qu'on ne retrouvera plus l'esprit du bâtiment là.

660 Donc, c'est ça, il y a un travail qui est à faire. Mais de plus en plus, moi, je pense qu'il y a un contexte qui favorise les promoteurs à s'investir en milieu urbain, à s'investir dans ces anciennes structures-là, parce qu'ils voient que le marché est là actuellement. La clientèle est très sensible à ces aspects-là.

665 Je ne sais pas si tu veux compléter?

Mme LUCIE CARREAU :

670 Pour le cadre, par rapport au CCU et au conseil d'arrondissement, je pense que ça se fait à une autre échelle, ça ne fait pas uniquement... oui. C'est parce que de toute façon, comme dans tous les cadres, dans ces décisions-là, ils sont toujours émotifs, ils sont toujours pris entre l'écorce et l'arbre.

675 Puis je pense qu'en allant chercher le Conseil du patrimoine comme un lieu de veille par rapport au patrimoine, c'est un travail de sensibilisation qui est à faire. Parce que c'est la population, c'est les citoyens en général, puis ces gens-là, un jour, deviennent sensibilisés. Il y en a qui le sont déjà puis il faut leur laisser cette possibilité-là d'exprimer.

680 Les élus, eux, vont aller dans la vague de ce que les gens pensent. Puis le CCU, bien, je dirais que c'est comme la première barrière citoyenne à rencontrer, puis c'est important de se confronter aux idées de ces gens-là. Mais c'est par le biais de la sensibilisation peut-être que les cadres s'ajusteront ou seront respectés à ce moment-là.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

685

L'autre point, vous parlez de normes pour protéger les paysages. On a eu beaucoup de choses sur la définition d'un paysage, qui n'est pas nécessairement un milieu naturel. Alors j'aimerais avoir exactement à quoi vous vous référez ici quand vous parlez de normes.

690 **Mme LUCIE CARREAU :**

695 Nous, on se réfère au manque de connaissance qu'on a là-dessus, simplement, au sens où quand on fait le tour de ce qui existe comme type d'étude par rapport à ça, on a très, très peu d'informations. On n'a pas, nous, à l'interne développé une connaissance par rapport à ça mais on la recherche ailleurs et il y a très peu de choses qui ont été développées jusqu'à maintenant, qui sont disponibles dans notre cas.

700 On ne peut pas s'avancer plus loin, ni moi ni Michel sommes architectes de paysage. Puis, entre autres pour avoir travaillé sur la montagne, sur certains secteurs de la montagne, on sait qu'il existe très, très, très peu de connaissance sur la nature des paysages, puis cette vision-là en termes de patrimoine.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

705 Est-ce que c'est un manque de connaissance ou un manque de consensus sur les définitions?

Mme LUCIE CARREAU :

710 Oui, il n'y a pas de consensus. Ça ne fait pas très longtemps que les gens ont mis ça à l'intérieur même de la culture. Le paysage culturel n'est pas encore très, très documenté. Donc, je pense que les gens sont en exploration avec ça.

715 Chantal Prud'homme fait une conférence prochainement sur ça. Je pense que les connaissances sont en train de se mettre en place, puis les cerveaux sont en train de se réunir

pour faire une convergence par rapport à ça, mais elle n'existe pas encore, il n'y a pas de consensus encore.

M. MICHEL DUFRESNE :

720

Puis il y a la notion de paysage qui a évolué beaucoup, qui est plus inclusive. Le Vieux-Port, pour nous, c'est un paysage aussi, donc pris dans un sens large là.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

725

Le dernier point, c'est juste un petit point de détail. Quand vous parlez, par exemple, de vos sources d'information, on a eu aussi beaucoup de demandes, de propositions d'un portail quelque part qui pourrait être la responsabilité ou bien du bureau du patrimoine ou du conseil.

730

Je voulais juste vérifier avec vous. Il y a beaucoup d'informations à la Ville de Montréal. Quand, par exemple, on fait la caractérisation des sols, on donne beaucoup de détails sur l'historique du site. Si vous avez besoin d'information et vous allez à ce bureau-là, est-ce que c'est déjà tout compilé? Est-ce que c'est facilement accessible? Est-ce que c'est accessible? Comment ça fonctionne exactement?

735

Mme LUCIE CARREAU :

740

C'est la cartographie qui est accessible assez facilement. Puis en fait, ce qui arrive aussi, c'est que les fonctionnaires avec qui on travaille connaissent les lieux où cette information-là est disponible. C'est très rare qu'ils ne savent pas où se référer pour ça. Tandis qu'en matière de patrimoine, c'est souvent partiel l'information ou la connaissance qu'ils ont de l'information qui est disponible.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

745

Mais ça pourrait être tout regroupé finalement dans un même lieu. C'est ça que vous suggérez?

Mme LUCIE CARREAU :

750

Oui.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

755

Ou un répertoire où on peut trouver les choses.

Mme LUCIE CARREAU :

C'est ça, oui.

760

M. MICHEL DUFRESNE :

Plus un répertoire qu'un même lieu, parce qu'on sait que ça se retrouve peut-être déjà dans des bibliothèques, dans des archives, etc. Mais au moins de savoir qu'il y aurait un répertoire qui nous ferait cheminer vers ces sources possibles là d'études ou autres types d'information qu'on pourrait avoir.

765

À l'heure actuelle, il faut plus le faire à l'interne. Dans le fond, c'est comme si on devient chercheur. On va à nos pistes usuelles de librairie, de bibliothèque, d'archives et on cumule cette information-là. Mais tout ce travail-là souvent se fait à l'intérieur de notre projet de conception. Puis je peux vous dire que ce n'est pas facile à convaincre un promoteur de mettre 10 %, 15 %, 20 % d'un budget dans cette collecte de données là. Alors, ce n'est définitivement pas évident.

770

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

On en prend bonne note. Merci.

775

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

780

M. MICHEL DUFRESNE :

Merci.

785

LA PRÉSIDENTE :

J'inviterais maintenant les représentants de la Société de découverte et de sauvegarde du patrimoine de l'Ouest-de-l'île. Et je pense qu'il s'agit de madame Anne Collette et de madame Francine Chassé.

790

Mme ANNE COLLETTE :

C'est bien ça, oui.

795

LA PRÉSIDENTE :

Alors, bonjour, bienvenue.

800

Mme FRANCINE CHASSÉ :

Bonjour.

805 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, nous avons reçu votre mémoire, nous en avons pris connaissance, mais pour le bénéfique des gens dans la salle, je vous invite à le présenter peut-être dans une dizaine de minutes. Puis après, on vous posera des questions.

810

Mme FRANCINE CHASSÉ :

Parfait. On va essayer de se restreindre.

815 **Mme ANNE COLLETTE :**

Alors, je vous présente. Voici Francine Chassé, qui est la présidente de la Société patrimoine et histoire de l'Île Bizard. Et moi-même, Anne Collette, qui est la présidente de la Société découverte et sauvegarde du patrimoine de l'Ouest-de-l'île.

820

Je vais vous présenter l'introduction et la conclusion, les recommandations de notre mémoire, et Francine va vous présenter les suggestions et les commentaires.

825

Quand le Projet de politique du patrimoine a été publié, la Société découverte et sauvegarde du patrimoine de l'Ouest-de-l'île a réuni toutes les sociétés patrimoniales historiques locales. On a discuté ensemble du projet et on a rédigé un mémoire commun, qui a été endossé et qui est présenté par la Société de l'Île Bizard, Dorval, Beaconsfield, Beaurepaire et Baie-d'Urfé.

830

On a choisi de présenter un mémoire commun parce qu'on croit que le patrimoine, c'est un enjeu qui dépasse les limites territoriales. Et c'est la raison pour laquelle on insiste pour que la Politique du patrimoine couvre tout l'ensemble de l'île de Montréal et non seulement la Ville de Montréal. Mais Francine va vous en parler un peu plus tantôt.

835

Tout d'abord, nous voulons féliciter la Ville de Montréal pour cette belle initiative et nous espérons que notre participation va bonifier le projet.

840

Pour ceux d'entre vous qui ne sont peut-être pas familiers avec l'ouest de l'île, notre territoire est occupé depuis le XVIIe siècle. Nous étions loin de Montréal. Alors, les cours d'eau ont une place prépondérante dans notre développement. Au début, c'était une vocation surtout agricole et, plus tard, les villégiateurs sont venus avec l'arrivée du train. Et dans les années 50, avec le mouvement des citadins vers les banlieues, un accroissement très rapide de la population.

845 Puisque nous avons encore beaucoup de terrains non développés, des parcs-nature,
notre plus grand défi, c'est de contrôler la pression du développement immobilier. Par exemple,
notre patrimoine naturel, le caractère champêtre, on parlait des paysages, nos accès aux
rivages, les boisés qu'on a, il y en a plusieurs qui sont menacés de disparition à cause de
pression des développeurs et aussi des constructions de routes.

850 Au boulevard Gouin, près du Cap Saint-Jacques, il y a un gros développement immobilier
sur le bord de l'eau. Aux rapides du Cheval Blanc à Pierrefonds, il y a une unité de 650
condominiums qu'on parle de construire. Et on parle aussi de prolonger l'autoroute 440, qui
passerait à travers le parc du Bois de l'Île Bizard et qui irait rejoindre l'autoroute 40.

855 Maintenant, les bâtiments anciens sont démolis et les terrains sur lesquels ils sont bâtis
sont souvent des grands terrains, alors ils sont subdivisés pour avoir une plus grande
concentration de maisons construites sur le terrain. Quand les maisons anciennes sont détruites,
souvent ils construisent de très grosses maisons, que chez nous on appelle des *monster houses*.
Ça détruit l'environnement naturel, ça cache les bâtiments adjacents et ça diminue la valeur
860 patrimoniale des bâtiments adjacents.

 On a, par exemple, une maison Killelan à Dorval qui est menacée de subdivision de son
lot pour construire cinq ou six autres maisons de ville sur son terrain. Et à Kirkland, il y a la
maison Baptiste-Jamme, qu'on a réussi à sauver, mais c'est vraiment très partiel parce que tout
865 l'intérieur, les boiseries sont toutes disparues. C'est de valeur, on ne peut pas se servir de
l'ordinateur et les photos. La maison est enclavée dans un centre d'achats. Vraiment, trois pas,
on sort de la maison puis on se trouve... bien, on pourrait être stationné à côté. C'est vraiment
assez triste de voir la perte de ce patrimoine-là.

870 Troisièmement, le patrimoine archéologique. Comme j'ai mentionné, le territoire a été
occupé assez tôt, au XVIIe siècle. On a des anciens forts, nos villages aussi. C'est des témoins
de l'occupation française, anglaise et la présence amérindienne. Et notre patrimoine
archéologique n'est pas reconnu par nos élus municipaux, encore moins mis en valeur. Il y a des
maisons qui sont construites, des travaux publics qui sont effectués sans encadrement
875 archéologique, sans étude préalable.

 À la Pointe-Caron à Beaconsfield, il y avait un fort qui a été construit en 1686, la mission
sulpicienne de Saint-Louis du Haut-de-l'Île. Et il y a deux maisons qui ont été bâties récemment.
C'était une fouille, ils appelaient ça exploratoire, de sauvegarde, ce n'est pas vraiment fait en
880 profondeur avant que la maison soit construite. Alors, on est certains qu'on a perdu beaucoup
d'artefacts. C'est un lieu très spécial, parce que c'était un lieu avec une mission sulpicienne, une
présence amérindienne, qui n'a pas été cultivé parce qu'il y avait trop de roche dans ce coin-là.
Alors, on aurait pu, on pourrait encore un peu sauver, j'espère, ce qu'il reste sur le lieu.

885 Et aussi à la pointe de Pointe-Claire, il y a eu des travaux publics qui ont été effectués et puis je suis sûre qu'il y a beaucoup d'artefacts qui ont été perdus à cause de ça.

Donc, c'est un résumé de nos problèmes. Maintenant, Francine va vous parler de nos suggestions et nos commentaires sur la politique.

890

Mme FRANCINE CHASSÉ :

895 Alors, au risque de me répéter, mais je pense que c'est très important, notre document est le fruit de la réflexion de passionnés qui sont sur le terrain, qui travaillent vraiment sur le terrain. Donc, Anne l'a montré tout à l'heure. Tous les exemples qu'elle a donnés, c'est vraiment sur le terrain qu'on les a vécus, qu'on les vit encore. Et je vais essayer de vous résumer brièvement un petit peu les éléments clés de notre document.

900 Alors, en premier lieu, le milieu associatif et en patrimoine, alors à la page 20 du projet de politique, on aborde l'apport des sociétés historiques locales, mais on ne précise pas qu'elles font partie du milieu associatif. On ne dit pas du tout en quoi ça consiste. Alors, en ce sens, on pourrait parler, par exemple, du rapport du groupe-conseil qui a été préparé en 2003 et je vais vous citer une partie quand on parle de la définition du milieu associatif et son importance.

905 Alors, je cite à la page 15 de l'Énoncé de politique qui a paru en 2003, donc je répète, alors:

910 *Près d'une centaine de groupes locaux jouent un rôle croissant dans la sensibilisation des publics et la mise en valeur du patrimoine. À eux seuls, ils rejoignent quelque 75 000 personnes. Leur expertise est d'ailleurs de plus en plus reconnue. Généralement beaucoup mieux répartis sur le territoire que ne le sont les musées, ils jouent un rôle complémentaire par rapport à ces derniers.*

915 Alors, c'est un petit peu comment on voit, nous, le milieu associatif, en tout cas une partie du milieu associatif. Donc, c'est important que la définition du milieu associatif soit claire dans le document et qu'on dise de quoi il s'agit, de qui il s'agit et aussi, par le fait même, quels sont les critères qui vont en guider le soutien de ces groupes-là associatifs.

920 Est-ce que ça va être une question de membres, d'ancienneté, naturellement d'organismes sans but lucratif? Tout ça, c'est des choses qui doivent être clairement définies. Alors, si c'est clairement défini, ça va permettre de rendre le travail de ces regroupements-là plus efficace et puis les faire bien concorder, travailler ensemble dans le milieu.

925 En ce qui concerne le soutien au milieu associatif, nous pensons qu'il doit être non seulement financier mais technique. Puis ça, on l'a mentionné un petit peu partout. Je suis certaine que les personnes qui sont venues ici à la table, qui vous ont dit, à titre d'exemple, par

exemple: «On se casse la tête pour préparer des documents, envoyer des documents», on en a beaucoup à expédier, des photocopies, des dossiers à préparer en multiples exemplaires et souvent les sociétés n'ont pas de sous pour pouvoir le faire. Alors, ce serait très important le soutien donc technique aussi.

Au point de vue maintenant des échanges. L'échange, naturellement, c'est essentiel entre tous les intervenants. On parle dans votre document de Projet de politique du patrimoine. On parle de Réseau du patrimoine. Alors, par exemple, on a un bon exemple de ce regroupement-là avec la Société découverte et sauvegarde du patrimoine de l'Ouest-de-l'île, qu'on dit SDSPOI. Alors, on crée l'amorce en quelque sorte d'un échange qui est intéressant et qui doit être développé dans le futur. Alors, il serait souhaitable naturellement que ce réseau-là soit efficace si nous voulons arriver à des résultats concrets. Nous, en ce sens-là, c'est innovateur le réseau qu'on est en train de former, parce que c'est toujours en train de se faire finalement.

Maintenant, en ce qui concerne la portée globale et territoriale de la politique, alors il est souhaitable que la politique dans ses fondements veuille couvrir un large éventail d'éléments du patrimoine. Parce que là, on met tout sur la table, finalement, mais nous pensons qu'il y a un danger à tout vouloir englober. Parce qu'à un moment donné, quand on va tout englober, on dilue aussi en même temps. Alors, on peut diluer l'argent et puis on dilue aussi l'effort qui est fait pour essayer de mettre tout ça ensemble.

Alors, nous proposons donc que concrètement, il y ait des éléments qui soient en priorité. Par exemple, le patrimoine bâti, historique, naturel, archéologique, de la toponymie et le patrimoine commémoratif. Mais même dans ces priorités-là, il devrait y avoir en haut de la liste le bâti, l'archéologique et le patrimoine naturel, ne serait-ce que pour des raisons que Anne a évoquées tout à l'heure, la pression immobilière entre autres. Alors, ça touche ces domaines-là en particulier.

Quant au territoire, c'est un peu une répétition, mais en fait, on ne le dira encore jamais assez, nous aimerions et nous voudrions que ce soit au niveau de l'ensemble du territoire de l'île de Montréal. Et d'ailleurs, à la page 37 du Projet de politique du patrimoine, on dit qu'il y aura, donc je cite:

L'établissement d'un système d'organisation de l'action en patrimoine visant à favoriser le partage de la responsabilité en matière de patrimoine par l'ensemble des Montréalais.

Donc, nous sommes convaincus qu'une politique, dont l'application couvrirait l'ensemble du territoire de l'île de Montréal, serait une meilleure garantie de protection de ce patrimoine. D'ailleurs, cet élément-là est un facteur essentiel de la formation de la mise en réseau des acteurs du patrimoine.

970 Alors, afin de concrétiser cette position, il serait vital qu'une solution équivalente à l'entente du ministère de la Culture et des Communications du Québec, l'entente avec le ministère et la Ville de Montréal, 2000-2005, une solution équivalente soit trouvée pour l'ensemble du territoire.

975 En ce qui concerne les inventaires, on a réalisé depuis plusieurs années des inventaires, dont au niveau du Québec dans les années 70. Par exemple, le répertoire d'architecture traditionnelle de la Ville de Montréal dans le début des années 80, c'est un exemple d'inventaire. Il y en a plusieurs, mais c'en est un.

980 Alors, encore une fois, à vouloir inventorier, nous pensons qu'on ne finirait presque jamais de le faire finalement parce qu'il y a tellement de choses à inventorier, qui ne l'ont pas encore été, malgré tous les inventaires qui ont déjà été faits.

985 Alors, les sociétés qui endossent ce mémoire appuient la réalisation, la mise à jour des inventaires, mais du moment que premièrement se soit établi un échéancier qui situe la fin de la période de l'inventaire dans le premier tiers de la période de dix ans prévu pour le projet de politique; et deuxièmement, qu'il en résulte des actions concrètes de sauvegarde.

990 Alors, pour arriver à ces résultats, donc, nous devons établir de façon urgente encore une fois des priorités pour constituer des inventaires. Par exemple, les bâtiments abandonnés, les bâtiments à vendre situés sur des terrains commerciaux ou industriels.

995 Par exemple, nous, on a des bâtiments moins anciens le long de l'autoroute 40, qui sont abandonnés, qui sont intéressants au niveau architectural. Parce que naturellement le patrimoine, ce n'est pas juste des bâtiments anciens mais c'est des bâtiments des années 60. Alors, il y a des bâtiments très, très intéressants à ce niveau-là, qui ont été... d'ailleurs, il y a des architectes très connus qui ont été à l'origine de ces bâtiments-là. J'avais quelques exemples, mais bon.

1000 Et finalement, nous proposons qu'il y ait un plan directeur qui comprendrait et réunirait les actions de développement patrimonial, par exemple avec le plan d'aide à la restauration.

1005 La notion de «veille» maintenant. C'est une chose sur laquelle nous sommes d'accord, toutes les sociétés qui ont appuyé et qui ont travaillé sur ce document, c'est la notion de veille patrimoniale qui permettra d'offrir un mécanisme de réaction rapide face à des situations ou des sites menacés.

1005 Par exemple, je reviens sur la maison Jamme, parce que j'étais un petit peu au coeur de ce dossier-là, puis ça me tient à coeur. La maison Jamme possédait tous ces éléments en 1997. Alors, il y avait le jardin, il y avait la crèmerie, il y avait, bon, des annexes à cette maison-là et elle est restée debout in extremis grâce justement à une volonté de citoyens, mais

1010 aussi il y avait des médias locaux aussi qui ont sonné la cloche d'alarme. Mais c'est un exemple qui montre que si on...

1015 On a été chanceux cette fois-là, finalement, malgré que la maison est entourée d'un centre commercial, mais elle aurait pu être complètement démolie très rapidement sans qu'on fasse rien, si on n'avait rien fait finalement. Alors, on a été chanceux. Mais il ne faudrait pas que ça se renouvelle constamment, parce qu'on ne peut pas, nous, éteindre des feux un peu partout, même si avec le réseau, justement avec le réseau qu'on forme, si on peut appeler ça comme ça maintenant dans l'ouest de l'île, c'est très difficile pour nous si on n'a pas un mécanisme qui existe, qui permet de nous aider rapidement à réagir.

1020 Alors, un lien efficace entre les sociétés des arrondissements, des villes, le Réseau du patrimoine, le Conseil du patrimoine, la Ville de Montréal et le ministère. Ça semble aller jusque là, mais, bon, c'est comme ça que ça fonctionne. Alors, si c'était efficace ce lien-là et si ça allait rapidement, ça pouvait se faire rapidement, on pourrait éviter justement la perte de plusieurs, comme disait Anne tout à l'heure, de plusieurs bâtiments ou bien paysages naturels ou
1025 archéologiques.

Mme ANNE COLLETTE :

1030 Alors, en conclusion, on espère que la politique soit mise en place le plus rapidement possible et on offre notre collaboration aux intervenants.

Vous remarquez que la présentation est orientée à partir de l'ouest de l'île, mais c'est évident que nous soutenons les efforts de toutes les autres sociétés patrimoniales.

1035 En résumé, nos recommandations – on se répète encore, mais on veut être certain d'être bien compris – on voudrait que la politique couvre le territoire de tout l'ensemble de l'île et que, en même temps, les intervenants développent une meilleure connaissance du terrain de l'ouest de l'île.

1040 Que la politique comprenne un plan directeur d'intervention en patrimoine, qui comprendrait un inventaire dans le premier tiers de la période de dix ans, un inventaire prioritaire des bâtiments à vendre, abandonnés sur terrains commerciaux.

1045 Un mécanisme de veille d'urgence et une meilleure protection des sites archéologiques sur les terrains privés.

1050 Pour les sociétés, nous désirons que la Ville mette à la disposition de nos sociétés un soutien financier, des ressources techniques et professionnelles sans que les sociétés aient à dépenser de frais, et continuer de développer des relations constantes entre les CCU, les comités consultatifs d'urbanisme et la société patrimoniale.

Évidemment, pour tout ça, bien, il faudrait qu'un plus gros budget soit affecté au patrimoine pour pouvoir mettre en mesure toutes ces pratiques qui sont prônées dans la politique et couvrir le grand territoire de l'île de Montréal.

1055

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1060

Merci à vous. Alors, nous avons certainement quelques questions. Je commencerais par vous demander des précisions sur le mécanisme de veille d'urgence.

1065

Parce qu'il y en a plusieurs qui ont parlé de la veille patrimoniale et un des commentaires qu'on a pu entendre, c'était d'avoir une veille plus en amont justement pour éviter d'être en réaction à un projet qu'on apprend dans les journaux et on a 24 heures pour réagir. Puis quand on voit «veille d'urgence», on pense à ce genre de situation-là que d'autres aimeraient qu'on essaie d'éviter.

1070

Puis j'aimerais ça que vous mettiez ça en relation, la veille, avec les ressources techniques et professionnelles dont vous aimeriez que la Ville mette à la disposition des groupes. Est-ce que c'est pour un objet de veille? Quels sont les objectifs que vous poursuivez quand vous parlez de mettre à la disposition du mouvement associatif, en plus d'un soutien financier, des ressources techniques et professionnels? Donc, la veille et les ressources.

1075

Mme ANNE COLLETTE :

1080

Il y a deux choses à ça. Les ressources techniques, c'est certain, je veux parler du côté veille, oui, mais c'est aussi pour aider les sociétés si on a besoin de bâtir un dossier ou si on veut de l'information, des ressources techniques que la Ville peut nous offrir, des archéologues ou des gens, le Conseil du patrimoine qui nous aide d'ailleurs beaucoup, c'est bienvenu.

1085

Au point de vue veille, vous parlez de pas toujours être... c'est-à-dire, être prêt avant, pas toujours courir après, essayer de prévoir à l'avance. J'aimerais juste vous donner l'exemple de l'arrondissement de Beaconsfield/Beaurepaire/Baie-d'Urfé. Beaconsfield a fait faire, dans le temps que c'était une ville, a fait faire une liste des propriétés patrimoniales de Beaconsfield et il y a un système de quatre étoiles. C'était des architectes. Alors, évidemment quatre étoiles, c'est une plus grande valeur à une étoile. Et les CCU dans leurs dossiers, quand, par exemple, on va là-bas et on demande: «Je demeure à telle adresse, je voudrais faire changer mon toit», alors il pitonne et tout de suite apparaît 1, 2, 3 ou 4 étoiles, selon le cas.

1090

Alors, ça, on trouve que c'est une bonne idée, c'est une bonne initiative. Ce n'est pas tous les CCU qui ont ça, mais c'est une façon de dire: «Ah! voilà, cette maison-là...» La personne qui travaille, elle n'est peut-être pas une experte en patrimoine ni en architecture,

1095 mais elle dit: «Il y a quelque chose dans cette maison-là. On devrait approfondir. Mais attendez, monsieur, je n'ai pas besoin de votre... laissez-moi réfléchir avant, il faut que je vérifie telle, telle chose. Il faut que je passe ça à telle personne avant que ce soit accepté.» Là, je ne sais pas exactement le processus. C'est une façon de nous aider à éviter les gros problèmes qu'on a. C'est une façon.

1100 Mais si par exemple quelqu'un, comme une maison va être démolie, on voit le camion qui arrive... à Pointe-Claire, quand la Ville a commencé à creuser, bien, là, si c'est la fin de semaine ou c'est le vendredi matin, si la Ville fait creuser pour faire des travaux, je ne sais pas, moi, installer des tuyaux, d'aller voir les gens qui s'occupent des travaux publics, ce n'est pas eux autres qui vont dire: «Non, non, on arrête, nous autres.» Eux autres, c'est leur travail, ils leur ont demandé de faire ça.

1110 Un mécanisme de veille d'urgence, c'est important à ce moment-là d'avoir quelqu'un qui peut être contacté pour dire: «Bien, là, allez voir...», je ne sais pas qui qui aurait l'autorité pour dire: «Maintenant, écoutez, c'est un endroit qui est reconnu archéologique. Il faut que vous arrêtiez vos fouilles. Il faut que vous fassiez une fouille archéologique avant de creuser.» C'est des situations dans lesquelles on se trouve, pour lesquelles le processus de veille serait très, très important.

Mme FRANCINE CHASSÉ :

1115 En fait, c'est qu'il semblait y avoir tout à l'heure... bien, il y en a des nombreux paliers, mais c'est sûr qu'il faut que ce soit souple aussi. C'est ça la difficulté, j'imagine, finalement dans le concret. On parlait de terrains. Tu parlais de terrains au début; c'est ça.

1120 En fait, vous savez peut-être plus que nous de la façon dont ça pourrait se faire... bien, ils savent plus que nous peut-être de la façon dont ça pourrait se faire de façon souple et efficace surtout. Parce qu'on est toujours dans le temps, évidemment. C'est toujours une question de temps, comme disait Anne. Alors, il y a ça aussi qui rentre en ligne de compte.

LA PRÉSIDENTE :

Madame Beudet.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

1130 En termes de système de protection, vous mettez quand même une emphase sur une responsabilité centrale de la Ville par rapport à une situation où on fait face à des villes défusionnées. C'est quand même assez précis dans votre mémoire à la page 5, parce que vous dites qu'il y a quand même... vous reconnaissez, vous avez sûrement regardé qu'il y a une liste de certains éléments comme la distribution de l'eau qui déjà fait partie de la loi numéro 9.

Je voudrais voir votre réflexion dans ce domaine-là. Est-ce que vous considérez que le patrimoine est un élément qui devrait être ajouté à la liste? Est-ce que c'est ça que vous...

1140 **Mme ANNE COLLETTE :**

C'est qu'on croyait avoir accès à l'ordinateur pour présenter les photos. Alors, on a fait des photocopies. Nous sommes des visuelles. Alors, j'ai pensé que...

1145 **LA PRÉSIDENTE :**

Gênez-vous pas, si vous avez des copies, vous pouvez en donner aux représentants de la Ville.

1150 **Mme ANNE COLLETTE :**

1155 Pour répondre à votre question, madame Beudet, si on prend le diagramme intitulé *À portée limitée*, si on regarde du côté gauche, ici, ce coin-ci, on voit que les sociétés maintenant dans *Une île Une ville* ont accès, évidemment s'il y a un problème ou s'il y a des questions, à l'arrondissement, au CCU et au Conseil du patrimoine qui, lui, en retour avise la Ville, les arrondissements.

1160 Mais maintenant, si on va du côté bleu du diagramme, si on comprend la politique telle qu'on l'a lue et qu'elle est adoptée seulement au niveau de la Ville de Montréal, les sociétés qui maintenant vont appartenir à des villes reconstituées n'auront pas accès au Conseil du patrimoine, qui nous donne des conseils, qui nous avise qu'ils sont derrière nous, franchement qui font du travail formidable. Ce serait une grosse perte pour le patrimoine dans les villes reconstituées.

1165 C'est certain que des villes reconstituées qui vont adopter, on l'espère, un genre de politique du patrimoine et qui vont... je ne dis pas que tout le monde n'aime pas le patrimoine, mais les villes reconstituées sont plus petites, donc le budget est moins grand. Donc, il y a probablement moins d'experts. Et étant récemment reconstituées, le patrimoine serait probablement plus bas dans leurs priorités. Alors, c'est certain que le patrimoine de ces villes reconstituées là va en perdre.

1170

1175 Et l'autre chose importante, c'est que, par exemple nos parcs naturels, on a un parc naturel l'Anse-à-l'Orme, le parc de l'Anse-à-l'Orme qui jouxte maintenant deux arrondissements, qui vont maintenant être trois villes quand ça va être reconstitué. Il faudra avoir une certaine cohérence dans la gérance de ces parcs-là. Il ne faut pas qu'un fasse l'autre, puis l'autre se retourne puis fasse la chose différente. C'est pour ça que c'est très important que ça soit un niveau de toute l'île pour que...

1180 Par exemple, gérer les parcs-nature, quand on fait ce genre de corridor, si on parle du nord comme le Cap Saint-Jacques, on descend, l'Arboretum, le parc l'Anse-à-l'Orme, ça touche beaucoup de villes. Il faut penser à plus grande échelle.

1185 Maintenant, ce que nous, on suggère, ce qu'on espère, c'est que si vous prenez l'autre diagramme à portée étendue, si la Politique du patrimoine est adoptée et régie par le Conseil d'agglomération et que le Conseil du patrimoine avise le Conseil d'agglomération, les sociétés, les villes reconstruites vont avoir encore accès à ce Conseil du patrimoine là. Et je suis sûre que le Conseil du patrimoine va être intéressé à patrimoine toute l'île. Et tout le monde, on veut ce réseau, mais le réseau devrait couvrir l'île de Montréal, et nous on pourrait bénéficier et les villes reconstituées pourraient bénéficier autant que la Ville de Montréal de l'expertise du Conseil du patrimoine.

1190 Est-ce que ça répond à votre question?

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

1195 Ça répond très bien, parce qu'il y a des gens qui étaient un petit peu... je ne dirais pas qu'ils étaient rébarbatifs, qui ont exprimé certaines craintes, si vous voulez, à ce que le Conseil d'agglomération prenne la charge du patrimoine, parce qu'ils considéraient que c'était plus au niveau de l'expertise que les villes reconstituées avaient besoin de soutien.

1200 Mais quand on regarde la réalité des choses, finalement vous n'aurez probablement pas accès à la même expertise que le reste de l'île aura. Alors, c'est très intéressant.

Mme FRANCINE CHASSÉ :

1205 Nous, l'Île Bizard et Sainte-Geneviève, restons dans la grande ville et puis nous sommes les seuls à... donc, c'est pour ça qu'on trouve ça important que ça soit pour tout le monde.

Mme ANNE COLLETTE :

1210 Elle veut le partager avec nous.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

1215 C'est important que ça vienne d'une ville reconstituée aussi.

Mme ANNE COLLETTE :

Oui, oui.

1220 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

Les autres éléments que j'avais, vous avez répondu à mes points d'interrogation quand vous avez fait le résumé de vos recommandations. Alors, merci.

1225 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Archambault.

1230 **M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

Quand vous avez établi vos priorités et vous avez mentionné le bâti, l'archéologique et le naturel, pour vous, c'est un tout, je comprends, parce que vous nous avez donné l'exemple de la maison qui est enclavée dans un centre commercial. Vous avez parlé aussi des *monster houses* qui ne sont pas en relation avec leur environnement.

1235 Alors, je n'ose pas vous demander s'il y a une priorité à établir dans votre bâti archéo et naturel. C'est vraiment, pour vous...

Mme FRANCINE CHASSÉ :

1240 C'est un bloc, vous voulez dire?

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

C'est un bloc.

1245

Mme FRANCINE CHASSÉ :

1250 Oui, oui. Parce que comme je parlais de la pression immobilière, c'est effectivement ça. Puis c'est non seulement... c'est dans le sud aussi de l'ouest de l'île et dans le nord particulièrement. En tout cas, nous, à l'Île Bizard, il y en a beaucoup, beaucoup. Et puis comme disait Anne, à Pierrefonds, du côté du Cap Saint-Jacques...

Mme ANNE COLLETTE :

1255 Tout se touche. Tout influence l'un et l'autre quand on...

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

1260 Et est-ce qu'au niveau de l'administration locale, au niveau de l'émission des permis, est-ce que vous avez commencé à les sensibiliser à ces dimensions-là ou si... parce que je me rappelle...

Mme FRANCINE CHASSÉ :

1265 Les CCU, vous voulez dire?

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

1270 Oui, les CCU.

Mme FRANCINE CHASSÉ :

1275 Oui, oui, effectivement. Même, nous, en tout cas, pour notre part, moi, je cherche à avoir un membre du CCU dans notre CA et puis vice versa aussi dans le sens où, oui, ce serait intéressant, mais effectivement il y a du travail à faire, je crois, de ce côté-là, parce qu'on n'a encore pas assez de contact et ils ne pensent pas automatiquement à nous aviser: «Telle maison, il y a un permis.»

1280 Comme nous, le manoir Denis-Benjamin-Viger maintenant, on a travaillé très, très fort pour qu'il devienne une maison du patrimoine, en fait, et puis ça n'a pas fonctionné, mais il est cité et il y a, pas un promoteur, un propriétaire privé qui l'a acheté et qui, lui, veut en faire un restaurant. Alors, on se tient en contact non seulement avec le propriétaire, on l'a rencontré, mais aussi avec les gens de l'arrondissement et du CCU et les gens en urbanisme pour savoir qu'est-ce qui se passe: est-ce qu'il a demandé un permis; qu'est-ce qui est arrivé et tout ça?

1285 C'est des choses qui devraient se faire automatiquement, mais il faut encore aller solliciter. Finalement, il faut toujours aller les voir. Mais je pense que personnellement, dans notre secteur, on est très chanceux, ils sont très ouverts. Mais ailleurs, je ne suis pas certaine que c'est...

1290

Mme ANNE COLLETTE :

Ça dépend des employés. Ça dépend des élus.

1295 **Mme FRANCINE CHASSÉ :**

Oui, ça varie.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

1300

Donc, le statut de vos organismes respectifs varie d'un arrondissement à l'autre.

Mme ANNE COLLETTE :

1305 L'influence.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

L'influence ou l'écoute?

1310

Mme FRANCINE CHASSÉ :

Oui, oui, bien sûr. Mais ça, ça va quasiment de soi.

1315

Mme ANNE COLLETTE :

C'est la politique, ça.

Mme FRANCINE CHASSÉ :

1320

Oui, oui, c'est ça. Mais c'est pour ça que le fait d'être en réseau, ça nous aide, évidemment. On rassemble le plus grand nombre de personnes, une plus grande expertise. Si on travaille sur le terrain, ça ne veut pas dire qu'on n'a pas l'expertise non plus; on en développe une finalement.

1325

Et le nord et le sud n'ont pas toutes les mêmes problématiques. On a les milieux naturels aussi, mais différents. Il y a des choses... nous aussi, on a différents endroits. Comme l'île Bizard, ça a été, bon, seulement en 1735 une première présence. Donc, c'est pas mal plus âgé, moins âgé que vous...

1330

Mme ANNE COLLETTE :

Que moi, c'est ça?

1335

Mme FRANCINE CHASSÉ :

Oui, que toi. Mais disons que quand même, c'est... Donc, c'est différent. C'est ça qui fait la force, finalement. Ça fait la...

1340

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

Mais vous portez très bien votre âge.

Mme ANNE COLLETTE :

1345

Merci, je suis bien conservée.

Vous mentionniez, monsieur Archambault, comment on essaie de faire... l'éducation,

1350 c'est un bien grand mot, mais essayer de sensibiliser le CCU. Notre société en collaboration avec
les sociétés locales, on est en train de développer un service d'aide à la rénovation pour les
maisons, évidemment quand on pense surtout aux maisons patrimoniales, mais aussi les
maisons plus récentes aussi et on fait des contacts avec les gens des CCU, avec différents
constructeurs et les propriétaires pour que si une personne se présente au CCU, demande un
permis, je ne sais pas, moi, refaire un balcon, son toit, qu'il y ait une place, parce que des fois
1355 les gens ne le savent pas, les employés, les gens qui travaillent au CCU, ce n'est pas des
architectes non plus, soit une ressource pour eux, qui va dire: «Ah! bien, allez voir à telle place.
Ils ont un service d'aide à la rénovation à notre société qui peut vous... bien, regardez, votre style
de maison, vous avez tel choix, tel choix, tel choix.» Puis si c'est trop gros, on peut les référer à
un architecte qui se spécialise dans ça.

1360 Alors, on fait des contacts. Puis les gens commencent à être assez ouverts. On a déjà
eu des références. C'est une façon qu'on a pour essayer de sensibiliser les gens.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

1365 Mon dernier point sur les promoteurs, parce que les *monster houses* dont vous parlez,
c'est surtout des bâtiments d'insertion. Ce n'est pas le promoteur qui déroule son tapis. J'imagine
que ce sont des promoteurs un peu plus spécialisés. Est-ce qu'il y en a qui commencent à se
sensibiliser à l'intégration de leur...

1370 **Mme ANNE COLLETTE :**

Pas à notre connaissance.

1375 **Mme FRANCINE CHASSÉ :**

Non. On n'est pas encore rendus là, non, non.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

1380 Si vous ne savez pas quoi faire en fin de semaine...

Mme FRANCINE CHASSÉ :

1385 Mais près du Cap Saint-Jacques, au début, c'est vrai, le promoteur avait dit, avait promis
qu'il conserverait les paysages naturels le plus possible, les arbres matures qui étaient là depuis...
parce qu'il y avait des écuries là auparavant. Ça ne fait pas longtemps d'ailleurs qu'il n'y en a plus,
mais depuis que lui a tout rasé. Mais ça n'a pas été le cas, c'était une promesse.

1390 **M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

Ou si je me souviens bien, ils construisent des murs pour pas qu'on voit qu'ils ont...

1395 **Mme FRANCINE CHASSÉ :**

Oui, ça, c'est beaucoup à l'Île Bizard aussi. C'est incroyable. L'arrondissement a passé un règlement mais il était trop tard.

1400 **Mme ANNE COLLETTE :**

C'est comme fermer la porte de l'écurie après que le cheval est parti.

1405 **Mme FRANCINE CHASSÉ :**

Donc, vraiment, c'est... oui, oui.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

Maintenant, ils ne peuvent plus construire ces murs-là?

1410

Mme FRANCINE CHASSÉ :

1415 Moins haut. C'est le compromis qui a été trouvé, mais en fait, c'est sûr que c'est... et ça devrait être beaucoup plus... les critères devraient être beaucoup plus restrictifs. Je pense que dans certains arrondissements ou certaines villes, c'est beaucoup plus... je pense à Beaconsfield, je crois, c'est beaucoup plus, bon, telle hauteur, telle forme que ça doit prendre. C'est vraiment spécifique. Tandis que nous, c'était moins haut. C'est tout. Mais ça, c'est un travail qu'il reste à faire aussi.

1420 **M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

Peut-être que je devrais vous demander de souligner, parce que vous aviez parlé de ces murs-là en relation avec la Politique sur les milieux naturels, ça coupait la vue.

1425 **Mme FRANCINE CHASSÉ :**

Oui, c'est vrai, vous avez raison.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

1430

C'était pour les besoins de la commission. Je me rappelais de ça. Donc, il y avait un

aspect visuel aussi, parce que ces murs-là empêchaient l'accès visuel à l'eau. Donc, on touche le paysage avec ça.

1435 **Mme FRANCINE CHASSÉ :**

Effectivement, l'accès aux rives. Oui, ça, on l'a mentionné dans notre mémoire complémentaire au Plan d'urbanisme, oui.

1440 **Mme ANNE COLLETTE :**

1445 Vous savez, c'est triste, parce que la Ville de Montréal achète les terrains sur le port et donne l'accès aux Montréalais au fleuve, et nous qui en avons maintenant, il faudrait s'arranger pour pas le perdre. Parce que ça coûte moins cher de le garder maintenant que d'acheter des terrains et détruire les maisons après aussi. Je veux dire, on l'a, là. Mais les gens, j'imagine quand on vit en quelque part, on n'apprécie pas toujours parce qu'on le voit tous les jours, mais il faudrait que les gens s'ouvrent les yeux, réalisent, voient ce que...

1450 **Mme FRANCINE CHASSÉ :**

Il y a un bel effort qui est fait de ce côté-là à Sainte-Geneviève justement. Il y a un accès au parc riverain...

1455 **Mme ANNE COLLETTE :**

L'Orée bleue...

1460 **Mme FRANCINE CHASSÉ :**

Oui, ça va dans le...

1465 **Mme ANNE COLLETTE :**

Comme Lac bleu...

1470 **Mme FRANCINE CHASSÉ :**

Pas projet bleu... comment ça s'appelle? Alors, oui, c'est en train de se faire ça aussi. Donc, il y a quand même de l'espoir.

LA PRÉSIDENTE :

Des éléments positifs.

1475 **Mme FRANCINE CHASSÉ :**

Oui, oui.

1480 **LA PRÉSIDENTE :**

Je trouve très intéressant que vous nous parliez de vos contacts avec les comités consultatifs d'urbanisme. Vous êtes la première société d'histoire à nous parler de ça. Et j'imagine que ça va vous permettre de sensibiliser les membres des CCU ainsi que les élus.

1485 J'aimerais juste une petite question sans grande incidence. C'est qu'il y a un élément unificateur dans la Politique du patrimoine au niveau territorial, c'est le parcours riverain. C'est-à-dire tout ce qui inclut... en fait, le parcours riverain, c'est l'ensemble du pourtour de l'île, ainsi que l'Île Bizard et ses noyaux villageois donc qui sont établis en bord de l'eau.

1490 Comment vous réagissez à cet élément-là? Est-ce que vous vous êtes reconnues là-dedans? Vous avez parlé de patrimoine archéologique comme priorité, de patrimoine agricole, de patrimoine vernaculaire, de patrimoine naturel. Comment vous vous reconnaissez dans l'élément du parcours riverain? Vous avez vous-même développé un circuit à vélo. Est-ce qu'il y a un lien à faire là?

1495 **Mme ANNE COLLETTE :**

Bien, il y a un lien, c'est évident, parce que notre parcours, circuit patrimonial, ça fait quoi, trois ans qu'il a été créé avant qu'on entende parler du document. Évidemment, quand le document est sorti, on est allés puis on a dit: «on a trouvé», on a même suggéré quelques suggestions, ajouter l'Île Bizard, puis d'autres suggestions qui ont été acceptées.

1500 Alors, pour nous, c'est une très bonne idée, puis ça complète bien le travail qu'on fait parce que, comme je dis, l'ouest de l'île a été occupé au début du XVIIe siècle et on était loin de Montréal, il n'y avait pas de chemin, c'était la route qui était le chemin.

1510 Alors tous nos... pas tous, mais une grande quantité de nos bâtiments patrimoniaux suivent le bord de l'eau. Nos noyaux villageois sont sur le bord de l'eau. Alors, ça se recoupe assez bien le rivage et puis nos bâtiments patrimoniaux. Pas complètement à 100 %, mais c'est un...

Mme FRANCINE CHASSÉ :

1515 D'ailleurs, c'est la mission de la Société découverte et sauvegarde du patrimoine de l'Ouest de l'île de promouvoir ce parcours riverain là, puis de continuer, parce que la carte, bon, on veut...

Mme ANNE COLLETTE :

1520 On a 70 plaques descriptives de maisons qui sont situées le long de ce parcours riverain là. Alors, on travaille finalement...

Mme FRANCINE CHASSÉ :

1525 À le mettre en valeur.

Mme ANNE COLLETTE :

1530 Oui, c'est ça. Le parcours riverain, finalement, c'est sûr que c'est nous qui a eu l'idée en premier.

Mme FRANCINE CHASSÉ :

1535 Vous avez été très surpris justement, on a proposé, nous, l'Île Bizard dans le dossier complémentaire, parce qu'elle ne faisait pas partie de ça. Alors, ça a été...

1540 Moi, quand j'ai lu le document, ça m'a sauté au visage parce que j'ai dit: «Mon Dieu, on doit en faire partie.» Alors, c'est pour ça que ça a été accepté. C'était tellement évident, il me semble.

LA PRÉSIDENTE :

1545 Étant donné que votre circuit couvre plusieurs arrondissements, je serais intéressée à connaître comment vous avez procédé pour être en mesure de mettre des plaques commémoratives tout le long du circuit. Est-ce que c'est sur le domaine privé? Est-ce qu'il a fallu obtenir des permissions?

Mme FRANCINE CHASSÉ :

1550 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1555 De qui? Quand? Comment?

Mme FRANCINE CHASSÉ :

1560 Bien, c'est avec permission des propriétaires, évidemment. Sur, oui, des terrains privés. Ce sont les propriétaires qui décidaient eux-mêmes où ils voulaient que les plaques soient installées, au bord de la route ou tout ça.

LA PRÉSIDENTE :

Il n'y a pas eu d'implication des municipalités?

1565

Mme FRANCINE CHASSÉ :

Oui.

1570

Mme ANNE COLLETTE :

On a demandé l'aide des municipalités, par exemple pour l'installation. Dans la plupart des cas, les municipalités nous ont offert de faire le travail sans nous charger les frais, creuser le trou, installer le poteau. Mais c'est nous avec nos commanditaires qui avons payé pour le travail de la recherche, le texte, la composition, la mise en page... bien, l'infographie et puis le poteau, le lutrin, mais la Ville Pointe-Claire, Beaconsfield...

1575

Mme FRANCINE CHASSÉ :

Oui, tout le monde a coopéré, puis c'est nous qui avons fait le tour de multiples fois pour choisir les maisons aussi, parce qu'il fallait choisir. Il y en avait tellement, il fallait vraiment aller cibler les bâtiments qui nous semblaient les plus intéressants autant au niveau histoire qu'architecture et tout ça, puis qui étaient déjà cités. Ça, c'était une des conditions. En tout cas, nous, dans notre arrondissement, on a commencé par les bâtiments qui étaient cités ou classés et puis ça a été nos critères. Mais il y en aurait encore à ajouter, c'est évident.

1585

LA PRÉSIDENTE :

Félicitations!

1590

Mme ANNE COLLETTE :

Merci beaucoup.

1595

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Archambault.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

1600

Juste une dernière petite. Est-ce que ça a amené de l'émulation? Est-ce qu'il y a des gens qui sont venus cogner à la porte et dire: «Vous m'avez oublié»?

Mme ANNE COLLETTE :

1605

La dernière série de plaques, il y a des gens qui sont venus. Disons qu'on n'a pas été inondés de lettres, mais les gens ont remarqué les plaques. Parce que moi, quand je rencontre des gens, si je parle du patrimoine: «Vous avez vu les plaques?» «Ah! oui, oui. C'est vous, ça?»

1610

Et puis quand on a fait la troisième série de plaques qui étaient sur le côté sud de l'île – on en a deux séries au sud, une série au nord – il y a des gens qui sont venus: «Ah! moi, je voudrais vraiment avoir ma maison, je trouve que ça m'intéresse, oui.»

Mme FRANCINE CHASSÉ :

1615

On a remarqué aussi, monsieur Archambault, les gens les voient aussi. Ça a l'air bête à dire, mais on pourrait installer des plaques, puis dire: «On les a installées, on est contents», puis c'est tout, là. Non, non, non, ce n'est pas de l'autosatisfaction. Il faut que les gens les regardent et puis posent des questions ou bien s'intéressent. Et oui, on a beaucoup de commentaires. Et quand je passe n'importe où...

1620

À l'Île Bizard, la maison Joseph-Théoret, étant donné que la rue, c'est une petite rue qui est privée, c'est la maison en entrant à l'île, alors on a été obligés d'installer la plaque sur le pont. On n'avait pas d'autre endroit où l'installer. Et quand je vois des cyclistes qui s'arrêtent, qui regardent, c'est toujours satisfaisant et puis ça fait faire un bout de chemin.

1625

Le nouveau, ce n'est pas nos plaques, c'était des plaques qui étaient déjà pour l'an 2000, mais le propriétaire du manoir, il y a une plaque près du manoir Denis-Benjamin-Viger, mais qui avait été faite dans le temps de... comment ça s'appelait l'an 2000? Le projet 2000?

1630

Mme ANNE COLLETTE :

Le projet millénaire?

1635

Mme FRANCINE CHASSÉ :

Du millénaire. Alors, on avait une plaque et puis ça a été sa première question quand il nous a rencontrés. C'est un élément de sensibilisation qui est tout petit mais qui est indéniable, puis qui est intéressant et qui...

1640

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

Qui marche.

1645 **Mme FRANCINE CHASSÉ :**

Qui marche. Puis on espère qu'il y a de l'émulation, évidemment, mais il faudrait... on veut attirer des gens justement de Lachine ou de Rivière-des-Prairies ou quelque chose comme ça qui pourrait... et c'est là que je tiens à le redire, Anne le disait tout à l'heure, on veut travailler avec aussi, on est dans l'ouest de l'île mais on veut travailler avec les autres. On est conscients, puis on sait tout le travail que font les autres sociétés à l'extérieur de l'ouest de la ville.

1650
1655 Et je voulais renforcer ça en disant: «Oui, oui, c'est vrai.» Et nous ne sommes pas enclavés dans notre petit milieu, c'est très important de le dire. On est sur le territoire et on en fait partie. Tout le monde en fait partie. C'est à ce niveau-là qu'on veut avoir des contacts.

LA PRÉSIDENTE :

1660 Merci beaucoup, mesdames.

Mme FRANCINE CHASSÉ :

Merci.

1665 **LA PRÉSIDENTE :**

J'inviterais maintenant monsieur Guy Landry de la Société du patrimoine d'expression du Québec. Et vous êtes accompagné.

1670 Je vous demanderais de vous identifier, je n'avais pas votre nom. C'est pour les fins de transcription. Alors, bonjour et bienvenue.

M. VARTAN CHERIKIAN :

1675 Bonjour. Vartan Cherikian de la société.

M. GUY LANDRY :

Bonjour, madame la présidente.

1680

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour et bienvenue!

1685 **M. GUY LANDRY :**

On s'excuse de ne pas vous avoir envoyé le projet.

LA PRÉSIDENTE :

1690

Ça arrive. C'est sûr qu'on souhaite l'avoir d'avance, mais nous sommes très heureux de votre présence et c'est ça qui compte.

M. GUY LANDRY :

1695

Alors, je suis accompagné de monsieur Vartan Cherkian qu'on a déjà identifié, qui est le vice-président de la Société du patrimoine d'expression du Québec et qui vient de la communauté arménienne.

1700

Alors, madame la présidente, nous allons tenter de toucher quatre aspects. Enfin, dans notre présentation, il y a quatre aspects. Il y a premièrement des remarques générales que nous allons faire sur la Politique du patrimoine. Dans un deuxième temps, nous allons parler d'une façon générale du patrimoine immatériel. Dans un troisième temps, je veux dire, une des choses qui a été dite au niveau de la politique, c'est la non-connaissance de tout l'aspect du patrimoine immatériel de Montréal; dans un troisième temps, nous allons tenter de donner du pratique, dans le sens de qu'est-ce que c'est que le patrimoine immatériel à Montréal. Et dans un dernier temps, des actions à entreprendre à Montréal concernant le patrimoine immatériel.

1705

Ça vous va?

1710

LA PRÉSIDENTE :

Très bien.

1715

M. GUY LANDRY :

Alors pour débiter, j'aimerais d'abord souligner que l'initiative de la Ville de Montréal de se doter d'une Politique du patrimoine mérite d'être applaudie, d'être soulignée, parce que c'est un pas en avant dans le domaine du patrimoine.

1720

On sait qu'au niveau du Québec, le Québec, depuis plusieurs années, en a perdu ses culottes. Et au niveau du fédéral, bien, c'est encore pire. On sait que dernièrement le fédéral, je veux dire, c'est des sujets qu'ils n'osent pas trop aborder parce qu'ils se disent: il y a d'autres domaines qui sont là, puis si on sort l'aspect du patrimoine, on ne saura pas trop comment.

1725

Alors, je trouve que le patrimoine étant un élément qui est très près des citoyens, que c'est peut-être intéressant que ce soit les villes qui débiter pour peut-être dire au gouvernement des provinces, au gouvernement du Québec, au gouvernement du Canada qu'est-ce qu'ils devraient faire.

1730

C'est de valeur que ça ait commencé par l'organisme international l'UNESCO, que ça en arrive aux villes avant de penser d'en arriver aux provinces et aux pays, surtout que les pays se

sont engagés dans ce domaine-là. Mais il faut vivre avec nos réalités, nos gouvernements. On espère que ça va pousser un peu sur nos gouvernements.

1735

Bon, on va parler du patrimoine immatériel. On considère, nous, qu'il y a plusieurs moyens qui ont été utilisés, qui ont été développés pour préserver des cultures traditionnelles, qui sont basés sur le bénévolat et les moyens très limités de l'ensemble des communautés. Vous allez voir que dans la présentation, on se rend compte que la Ville comme telle est très peu intervenue dans le domaine du patrimoine immatériel.

1740

D'autre part, il y a des urgences. Parce que ce patrimoine est conservé par des personnes, et aussitôt que ces personnes meurent, ça veut dire que ça disparaît. Et je veux dire, ça m'a fait un peu sursauter quand les personnes qui étaient avant nous ont dit: «Pour nous, c'est important le patrimoine bâti, le patrimoine naturel», mais je dois dire que le patrimoine bâti, naturel, paysager n'a aucune valeur s'il n'y a pas la vie, s'il n'y a pas les gens qui sont là, qui ont fait qu'ils lui ont donné une valeur. C'est comme avoir, je dirais, des plaques de monuments où on met les morts puis on dit: «On les regarde, on les protège, parce que c'est tout des tombeaux qu'on a là.» Mais les tombeaux ont une valeur parce qu'on connaît ce qui a été fait avec la vie qui a été faite, comment ça a été développé.

1745

1750

Et dans ce sens-là, lorsque je vais arriver un peu, on va défendre tout cet aspect de la globalité du patrimoine. On ne peut pas continuer à travailler en vase clos. Je veux dire, on a besoin... et d'ailleurs, l'UNESCO, à ce niveau-là, depuis dix ans a fait le pas. Je veux dire, elle ne déclare plus aucun endroit patrimonial s'il n'y a pas tous ces aspects-là qui sont inclus ensemble.

1755

Bon, alors, voilà pour mes quelques remarques. Je dois dire peut-être un petit élément sur la Société du patrimoine. On vous a donné notre rapport annuel de 2004. Alors, donc, vous allez pouvoir voir. Et on a plus de 200 associations qui sont membres, dont 85 % proviennent des communautés culturelles. Et on réalise divers projets où on est partenaires dans plusieurs projets tels que la Fête des enfants de Montréal, les Folklories de Montréal, le Réseau du patrimoine, les Grands prix du patrimoine d'expression et le projet de Centres du patrimoine d'expression.

1760

D'abord, on veut féliciter la Ville de la façon qu'elle a procédé pour la Politique du patrimoine. Parce que je trouve ça nouveau, intéressant. C'est une démarche que ce gouvernement a faite. D'une part, il y a eu un énoncé. Ça veut dire qu'il a demandé à des experts d'apporter une certaine vision d'une politique. Ensuite, il a demandé aux fonctionnaires d'établir une politique comme telle. Et par la suite, il y a une consultation publique où les citoyens, les associations, les personnes peuvent se présenter pour en arriver à une politique finale. Et je trouve que ce processus-là est un processus, surtout dans ce domaine-là, qui favorise la participation des citoyens.

1765

1770

Je veux dire, le patrimoine, s'il n'est pas approprié, s'il n'appartient pas aux citoyens, je veux dire, il n'aura aucun sens. Il a un sens en autant que les citoyens le reconnaissent,

1775

considèrent que c'est à eux ça, qu'ils se reconnaissent, qu'ils le définissent, qu'ils le comprennent dans leur histoire. Donc, sur cet aspect-là, alors nous pensons que c'est très intéressant.

1780 Le deuxième point, c'était de considérer le patrimoine comme un tout. Alors, on pense que c'est une façon de placer le patrimoine dans une approche significative intégrée de la vie personnelle des individus et de la vie collective des sociétés. Alors, cette façon va développer des liens privilégiés au niveau disciplinaire.

1785 Parce que, je veux dire, lorsqu'on assoit les gens tous ensemble, parce qu'on parle de patrimoine global, on en arrive à donner une dimension qui est beaucoup plus large à quelle que soit l'intervention. Qu'on parle du canal Lachine, on peut dire: «Bien, ce qui est important, c'est le canal», mais se dire: «Où sont les gens qui l'ont fait? Où sont les gens qui se sont bâtis tout le tour et qui ont donné la vie au canal Lachine? Qu'est-ce que c'est leur histoire? Quelle est leur histoire?», alors un peu tous ces aspects-là qui doivent remonter et avoir une unification, que ça
1790 ne soit pas juste un fait qu'on a fait un à-côté pour passer, puis c'est réglé.

C'est plus que ça. Je veux dire, il y a un génie humain qui est là. Il y a tout un patrimoine. Il y a tous des gens qui ont fait ça. Alors, dans ce sens-là, ça m'apparaît important de considérer... parce qu'on a tendance à être très disciplinaire. Je veux dire, on a tendance à être
1795 très... quand je dis: «disciplinaire», je veux dire fonctionner par discipline et on est tous casés par discipline. Puis là, quand on les met ensemble, on se demande si les gens vont aller ensemble, s'ils n'iront pas, puis ils se disent: «Bien, vous autres, vous n'êtes pas vraiment du patrimoine. Nous autres, on en est.»

1800 Alors, un peu tout ça. Et je veux dire, on se rend compte que l'humain est un tout, qui a bâti des bâtiments, qui a eu une vie, qui a fait ça. Alors, c'est un peu cette même approche globale que je pense qui est très intéressante, qui fait partie de cette politique.

1805 Je dois dire aussi qu'on se rend compte dans cet aspect global que l'expertise de la Ville, qui a été développée par les obligations de la Ville, s'est faite dans le domaine du patrimoine bâti, de l'urbanisme. Et c'est tout à fait normal. Je veux dire, une ville se développe et là, on se dit: «Il faut faire des rues, il faut faire des choses. Donc, il faut se bâtir une infrastructure qui permet de répondre à ces besoins-là.»

1810 Dans les autres domaines du patrimoine, la Ville doit désormais apprendre rapidement à connaître les réalités pour poser des actions adéquates de préservation, de reconnaissance des divers éléments du patrimoine.

Nous désirons dans cet aspect global souligner immédiatement cette initiative qui a été

1815 prise par la Ville de développer, de mettre sur pied un réseau en patrimoine qui répond à cet aspect de la globalité et qui permet aux intervenants de parler ensemble.

Alors, nous faisons déjà une première recommandation en disant que la société recommande à la Ville de persister dans son approche globale du patrimoine, afin de poursuivre
1820 l'intégration des divers secteurs du patrimoine et de développer des programmes et des événements favorisant le travail en commun de plusieurs secteurs du patrimoine. Alors que ça ne soit pas vraiment, que ça ne continue pas à être en silo mais qu'il y ait vraiment du travail qui est fait en commun.

1825 Et on recommande, notre deuxième, de poursuivre et de soutenir le développement du réseau en patrimoine.

Les interventions de la Ville doivent se faire à travers le prisme de sa spécificité, c'est-à-dire une métropole de langue française en Amérique du Nord avec une population immigrante
1830 toujours grandissante. Et ça, on semble l'oublier très souvent. On semble ignorer que Montréal n'est plus ce qu'elle était. Je veux dire, elle était française; elle est devenue ensuite avec les Anglais et les Irlandais, les Écossais, puis ensuite plusieurs communautés. Et j'ai oublié les Indiens qui étaient là pour commencer. Alors, donc, il faut que tous ces aspects-là soient présents.

1835 On doit prendre en considération les multiples immigrations provenant des divers pays du monde. Quel est l'apport patrimonial de ces personnes au patrimoine de Montréal? Qu'ont-ils transmis et fait de Montréal? Parce qu'on a l'impression que c'est juste les Français qui ont fait Montréal. Mais Montréal, ça l'est comme ça actuellement. Il y a eu beaucoup de couches de
1840 population qui sont venues et qui l'ont bâtie tel qu'elle est. Qu'est-ce qu'ils ont apporté? Qu'est-ce qu'ils ont fait: des bâtiments, des objets, des vêtements, des traditions, des langues, la nourriture, des savoir-faire?

Alors, on doit tenir compte de ces aspects-là quand on parle du patrimoine. On doit aussi
1845 passer de tout l'aspect du village à la métropole. Donc, il y a toutes les étapes qui se sont déroulées, qui font qu'on regarde encore les petits regroupements villageois, mais en même temps on doit regarder cette grande métropole qui est devenue Montréal.

Et on ne doit pas oublier – comme vous avez déjà mentionné – un des éléments: les
1850 berges de l'île. Je veux dire, c'est une île, c'est une première caractéristique de Montréal, et avec une montagne au centre, ce qui est assez particulier, et qui est un carrefour des grandes voies fluviales. Alors, aussi, ça a tout un aspect sur Montréal qui est à la base de son développement. Alors, je veux dire, ça fait partie du prisme à travers lequel on doit regarder Montréal.

1855 Alors, une troisième recommandation, la SPEQ recommande à la Ville de Montréal de toujours considérer dans son approche et son vocabulaire patrimonial l'apport des diverses

communautés ethnoculturelles au patrimoine de Montréal. Parce qu'on sent qu'il est absent de la Politique du patrimoine.

1860

Alors, il y a trois catégories d'intervention qui sont proposées: le leadership de la Ville de Montréal, la Ville de Montréal propriétaire exemplaire et la Ville de Montréal gestionnaire exemplaire. Alors, on trouve ça intéressant, parce que c'est un engagement de la Ville de Montréal, un engagement que plusieurs villes n'ont pas fait, mais qui est fait par la Ville de Montréal. Donc, ça nous apparaît vraiment un point très positif de cette politique-là.

1865

Et un engagement qui place le patrimoine comme un enjeu de société. Le problème que souvent on a avec, je ne sais pas, on peut regarder certains domaines qui deviennent des enjeux de société. On peut regarder les hôpitaux, c'est un enjeu de société parce qu'il n'y a pas assez de personnel. Je veux dire, les gens se ramassent là, puis on se rend compte, les gouvernements regardent ça, puis ils disent: «Ah! ça, c'est un enjeu important. Il faut qu'on trouve des urgences, il faut qu'il y ait des médecins.» C'est intéressant que la Ville de Montréal considère que le patrimoine devienne un enjeu de société.

1870

Cependant, dans cette politique, on se rend compte qu'il est plus difficile de percevoir les actions prioritaires qui seront entreprises pour réaliser ces orientations et comment elles seront réparties sur les cinq prochaines années comme exemple.

1875

D'autre part, dans plusieurs domaines du patrimoine, nous pouvons difficilement envisager les actions qui seront entreprises. Il y a des domaines où on voit clairement qu'il y a des actions; il y a d'autres domaines, on se rend compte que vraiment c'est... enfin, on introduit le domaine dans la globalité, mais on n'a pas vraiment d'idée qu'est-ce qu'on va faire.

1880

Le projet de politique, donc, il a plusieurs acteurs dans le domaine du patrimoine, à commencer par ses citoyens, ses associations, l'entreprise privée, la Ville, ses instances, etc. La Ville doit prendre en considération le rôle primordial joué par le citoyen et les associations. Le citoyen, c'est le premier porteur du patrimoine. Ce n'est pas la Ville qui est le premier porteur; c'est le citoyen chez lui qui est le premier porteur du patrimoine de Montréal.

1885

Tout en reconnaissant le rôle de premier plan du citoyen, la politique s'en tient presque exclusivement à des recommandations sur le patrimoine bâti. Qu'en est-il de la reconnaissance de l'appropriation des autres patrimoines de Montréal.

1890

LA PRÉSIDENTE :

1895

Monsieur Landry...

M. GUY LANDRY :

1900

Vous allez me dire d'aller plus vite.

LA PRÉSIDENTE :

1905 Non, mais ça fait au-delà de dix minutes, puis on a prévu un bloc de quarante, puis on veut être sûrs d'avoir du temps pour des questions. Ça fait que sans débouler à toute vitesse, je vous inviterais à vous assurer d'être capable de passer à travers l'ensemble du mémoire.

M. GUY LANDRY :

1910 Merci. Alors allons au patrimoine immatériel, étant donné que c'est notre domaine, alors on va tenter d'aller un peu plus loin dans ce domaine-là. J'aimerais peut-être parler des...

1915 Premièrement, on a une première recommandation qui touche les communautés ethnoculturelles. Alors, on sait que maintenant, 40 % de la population à Montréal est formé de personnes de communautés ethnoculturelles. Alors, normalement dans la politique, on devrait retrouver un pourcentage assez important de recommandations qui toucheraient les communautés ethnoculturelles. Et c'est juste si on donne un petit soupçon qu'il y a des communautés ethnoculturelles qui sont à Montréal. Alors, donc, je pense qu'il y a une nécessité de connaître et reconnaître l'apport des diverses communautés ethnoculturelles ou patrimoine culturel immatériel de Montréal. Je pense c'est une nécessité et ça a vraiment besoin d'être pensé.

1920 Et je tombe immédiatement au patrimoine immatériel Montréalais. L'UNESCO propose une intervention en patrimoine immatériel qui considère trois types, les types d'action à entreprendre: l'identification, la cueillette, la conservation, la protection, la transmission, 1925 l'appropriation et la diffusion. Dans une approche opérationnelle, nous croyons nécessaire de retenir les disciplines ou les sujets pour lesquels il y a des intervenants de l'intérêt ou un état d'urgence de disparition. On a tenté de donner au moins trois critères de comment on pourrait intervenir.

1930 Alors, premièrement, on recommande dans un premier temps d'intervenir dans les disciplines suivantes: la danse, la musique, le chant, le conte, les coutumes, l'artisanat, les métiers anciens, les fêtes, les défilés, les traditions, les festivals, les jeux traditionnels, les costumes, l'alimentation, l'histoire et la généalogie. Et deux sujets: les communautés ethnoculturelles et les lieux patrimoniaux. Ça en fait trop?

1935 Étant donné le peu d'information disponible dans ce domaine, il nous apparaît nécessaire de tracer un bref sommaire des intervenants ou actions du milieu associatif en patrimoine culturel immatériel. Ces données sont préliminaires et auraient besoin d'être confirmées.

1940 Alors, je veux dire, il y a des choses que, oui, on sait, mais il y en a d'autres, on a supposé parce qu'on a regardé la liste des intervenants qui venaient présenter, on s'est rendu

compte qu'il y avait beaucoup de domaines du patrimoine immatériel qui n'étaient pas présentés. Donc, on a osé s'avancer à l'intérieur de ça. Donc, c'est pour ça qu'on dit que ça a besoin d'être vérifié.

1945

Alors, si on parle de l'histoire et de la généalogie, il y a trois organismes qui sont provinciaux, qui interviennent: la Fédération des sociétés d'histoire du Québec, la Fédération des familles souches québécoises et la Fédération québécoise des sociétés de généalogie.

1950

Ici, à Montréal, on retrouve une vingtaine de sociétés d'histoire, avec point d'interrogation. Je ne suis pas certain. En fait, c'est ce que j'ai entendu dire, mais je ne suis pas sûr qu'il n'y en a pas plus que ça, certaines des remarques qui sont effectuées.

1955

Les familles souches organisent des regroupements que l'on voit souvent dans les médias et la Fédération québécoise des sociétés de généalogie possède un centre de documentation ici à Montréal, qui est situé sur la rue Sherbrooke.

1960

Au niveau de la danse, chant et musique, alors on a plus de 300 associations en danses folkloriques, une centaine d'écoles, dont 90 % proviennent des communautés culturelles, et plus de 2 000 musiciens, dont 85 % proviennent des communautés culturelles.

1965

Artisanat. Il y a six économusées. Ensuite de ça, il y a plusieurs artisanats. Il y en a un certain nombre qui sont regroupés autour du Conseil des métiers d'art du Québec qui, à force d'insistance, a commencé à développer un aspect des métiers traditionnels, qui réalise le Salon des métiers d'art à Montréal. On retrouve aussi à Montréal plusieurs personnes qui font des métiers anciens. Donc, on continue.

1970

Les contes. Depuis quelques années, le conte a fait une remontée spectaculaire. Plusieurs endroits présentement présentent des conteurs. Il existe à Montréal quelques événements ou festivals du conte.

1975

Défilés et processions. Alors, là, on parle de certains défilés et de certaines processions qui demeurent, entre autres, dans la communauté portugaise.

Fêtes et festivals. Il y a plus de 400 fêtes et festivals qui se déroulent sur la place publique. Ça veut dire dans les endroits qui appartiennent à la Ville de Montréal. Alors, je donne des exemples: Présence autochtone, le Marché public de Pointe-à-Callière, la Grande rencontre, l'Hommage aux bâtisseurs.

1980

Plusieurs communautés culturelles réunissent leurs membres pour fêter ensemble et là, on donne encore une série d'événements pour donner des exemples, pour concrétiser qu'est-ce que c'est que le patrimoine immatériel. Et d'autres fêtes qui font partie des événements de notre société, comme la fête de Noël, les fêtes du jour de l'An, l'Halloween, la Saint-Valentin, pour

n'en citer que quelques-uns qui appartiennent à l'histoire du patrimoine.

1985

Des jeux. Alors, plusieurs communautés ont conservé des jeux traditionnels.

Traditions et coutumes. Alors, j'en mentionne un peu là, certaines traditions et coutumes.

1990

L'alimentation. Je parle un peu de l'alimentation.

Les costumes. Alors, les costumes, je vais peut-être vous le... on a fait un calcul assez rapide, puis on s'est dit qu'il y avait 300 groupes à Montréal, qu'il y avait à peu près 3 costumes par groupe, par 20 membres par groupe, on arrivait à 18 000 costumes qu'on a, qui sont répartis un peu partout ici à Montréal. Ça vous donne une idée des fois du type de matériel qui peut être là, qui peut être fait.

1995

Les communautés culturelles. J'ai apporté, ici, le répertoire des organismes ethnoculturels du Québec. On peut calculer qu'il y a à peu près 1 000 organismes ethnoculturels ici à Montréal dans tous les domaines. Et si on prend ces 1 000 organismes, qu'on dit qu'ils font cinq activités par année, on arrive à Montréal qu'il y a 14 activités par jour qui se déroulent parmi les communautés ethnoculturelles. Ça vous donne une idée du nombre, je ne sais pas, moi, d'endroits qui sont occupés par des gens qui font des choses à Montréal.

2000

Les lieux patrimoniaux et toponymie. Les quartiers, arrondissements, rues de Montréal ont accueilli des citoyens qui leur ont donné une vie, une histoire. Puis ces quartiers se sont transformés et ont perdu leur mémoire. Comment souligner les traces de cette vie dans les quartiers? On utilise la toponymie des rues, des parcs et des places publiques, depuis quelques années des symboles, des monuments ou des bâtiments pour marquer la spécificité des quartiers. Entre autres, il y a des lieux qui ont été consacrés, comme le quartier chinois, le quartier italien, un parc du Portugal, pour donner quelques exemples de lieux patrimoniaux qui ont été développés.

2005

2010

Les actions. Alors, dans...

2015

LA PRÉSIDENTE :

Pensez-vous d'être capable de finir ça en cinq minutes?

2020

M. GUY LANDRY :

Oui. Allons-y. Premièrement, notre première recommandation, ça touche les cliniques de mémoire. Le Centre d'histoire a commencé les cliniques de mémoire, vous en avez certainement entendu parler. On pense que c'est une action qui devrait être encouragée,

2025 soutenue et mise en évidence pour mettre en évidence l'apport des communautés culturelles à la vie de Montréal.

2030 La deuxième recommandation qui est là: d'initier des partenariats pour identifier le patrimoine immatériel. Le problème d'identification qu'on a parlé, qu'il y ait un partenariat qui se développe avec les organismes pour qu'on sache, quand on parle du patrimoine immatériel, de quoi on parle.

2035 On suggère de développer sur Internet un répertoire des intervenants montréalais, un travail qui a déjà été commencé par le réseau.

On suggère aux musées de mettre plus en évidence les individus ou groupes porteurs ou diffuseurs du patrimoine culturel immatériel, parce qu'on met beaucoup d'objets dans les musées mais pourquoi pas amener des gens aussi qui sont les porteurs de ce patrimoine.

2040 On suggère d'inclure dans le mandat des Maisons de la culture la présentation de production et d'artistes du patrimoine immatériel si possible de leur arrondissement.

2045 On suggère à la Ville de développer des experts qui pourront apporter leur soutien aux actions initiatives des associations en patrimoine culturel immatériel.

On suggère de recommander un calendrier Internet qui fera état des nombreuses activités en patrimoine culturel immatériel se déroulant à Montréal.

2050 On suggère de développer des centres du patrimoine d'expression. Et ça, je n'en parlerai pas parce que vous avez déjà eu des informations, mais on a mis en annexe ici une liste de 26 organismes qui se sont déjà inscrits pour faire partie de ce type de projet là.

2055 On suggère aussi, on recommande de développer des lieux adéquats pour permettre de tenir des événements sur les lieux publics et de soutenir les organisations par une expertise d'événements. Alors, comme on disait, il y a 400 événements, puis il y a souvent de petits organismes qui auraient besoin d'une expertise pour pouvoir réaliser leurs activités pour suivre, enfin, juste suivre les règles que la Ville exige, pour ne pas se faire mettre dehors parce qu'ils n'ont pas bien fait les choses après deux ans ou trois ans. Ils ne font pas cuire la nourriture. Ils font cuire sur la terre. La règle de la Ville détermine qu'il faut que tu aies... bon, bien, etc. Ils ont besoin d'avoir des cours pour les aider. Pour eux autres, s'asseoir par terre et faire cuire ça, pour certaines communautés, c'est normal. Mais pour nous, je veux dire, dans nos questions d'hygiène, on n'accepte pas ça.

2065 Et en dernier, nous recommandons à la Ville d'apporter un soutien financier aux activités en patrimoine culturel immatériel.

Alors, voilà, ce sont nos recommandations. On pense que cette politique, c'est une politique, c'est un très bon départ qui va permettre à la Ville de se donner une vision de développement pour faire de Montréal une ville de la culture et du patrimoine.

2070

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur Landry. Je vous remercie d'avoir clos de façon à nous laisser du temps pour poser quelques questions.

2075

Dans l'une de vos recommandations en page 7, vous recommandez d'initier des partenariats pour identifier le patrimoine immatériel avec les organismes qui interviennent dans les disciplines.

2080

Ce que j'ai retenu – peut-être que mon interprétation sera appelée à être raffinée d'ici la fin de notre mandat – c'est que la Ville, dans le domaine du patrimoine immatériel, qui est un domaine relativement nouveau comparativement aux autres catégories patrimoniales, souhaite porter une attention particulière à identifier les éléments en termes de patrimoine immatériel qui contribuent à l'identité montréalaise, donc avoir une forme de partage entre qu'est-ce qui serait de responsabilité des gouvernements supérieurs et dans quoi est-ce que la Ville devrait cibler ses interventions comme entité municipale.

2085

Comment vous réagissez à ça?

2090

M. GUY LANDRY :

Ça m'apparaît une approche très théorique, ce type d'approche, en disant... d'abord, on va regarder qu'est-ce que c'est que vraiment est patrimoine. Je veux dire, dans le sens qu'on va dire: «Bon, une communauté culturelle qui est là, telle histoire qu'elle fait, elle n'est pas patrimoniale, et telle autre histoire, elle est patrimoniale», ça va être quoi les critères de jugement pour déterminer ça?

2095

Et lorsqu'on recherche l'identité, on recherche une identité de Montréal. Mais Montréal a des identités multiples. Est-ce que ça veut dire que, bon, on va regarder Montréal et on va dire: «Ah! si on regarde ça, l'identité de Montréal, ce sont les berges avec le mont Royal. Ça, ce sont vraiment les choses communes qu'ont tous les Montréalais. Puis les autres choses, ça ne répond pas à la spécificité de Montréal.» Je veux dire, on rentre dans un discours ou dans une discussion qui va être très longue.

2100

Moi, je me dis, ce qui va déterminer ce qui est patrimonial, c'est le temps. Ce n'est pas qu'on détermine aujourd'hui que ça, ça va être... je veux dire, il y a un premier critère de temps qui fait que les gens vont se réapproprier. Quand les gens s'approprient d'une rue et en font une activité et la développe, ça devient leur activité à eux et ce n'est pas les activités... même si la

2105

2110 Ville centre disait: «Non, non, ce n'est pas votre patrimoine, cette rue-là et cette ruelle-là, c'est pas là.»

Il faut que les gens en arrivent à s'approprier, et pour s'approprier, il faut qu'ils se reconnaissent dans les choses et il faut qu'ils reconnaissent l'histoire. Il faut qu'il y ait une histoire. Je veux dire, il faut qu'on connaisse qu'est-ce qui était derrière ça.

2115 Alors, dans ce sens-là, cette recommandation-là me semblait partir d'un principe d'objets et de bâtiments. Je veux dire, est-ce qu'on va dire que la langue qui est parlée, mettons, par la communauté juive n'est pas quelque chose de patrimonial ici? Je veux dire, où on va trancher? Je veux dire, c'est des débats qui ne finiront plus. On n'a pas fini avec ça. Et on va dire: «La
2120 langue, le gouvernement fédéral donne de l'argent pour que les communautés conservent leur langue. Donc, on n'interviendra pas.» De toute façon, le Québec n'interviendra pas parce qu'il y a déjà une loi sur les deux langues officielles. Et la Ville de Montréal, ça me surprendrait qu'elle intervienne dans, mettons l'exemple, l'aspect linguistique.

2125 Donc, il y a des aspects qui m'apparaissent des aspects piégés dans le domaine du patrimoine immatériel. On va regarder un groupe, on va dire: «Le groupe qui est là et la danse qu'il fait, ce n'est pas la bonne danse. La danse du Portugal qu'il fait là, ce n'est pas la bonne danse.» Les spécialistes du Portugal vont venir ici puis ils vont dire: «Regarde donc ça, eux autres, ils ont les danses que nous autres, on ne danse plus.» Ils viennent faire leur recherche ici.
2130 Mais nous autres, on va dire: «Ah! nous autres, on pense que ce n'est pas la bonne danse.» Comment on va juger ces aspects-là? Je veux dire, comment on va intégrer l'apport des communautés culturelles?

Il faut qu'avec le temps... je veux dire, comment on a intégré la nourriture? Prenons
2135 l'exemple de la nourriture. Comment ça se fait que maintenant on mange beaucoup de spaghetti? Comment ça se fait que ça fait partie maintenant de notre façon de vivre? Puis il n'y a pas eu une décision qui a été prise, la Ville n'a pas dit: «Il faut que vous mangiez du spaghetti.» Ça, c'est vraiment...

2140 Alors, il faut qu'il y ait une intégration qui se fasse. Comment ça se fait qu'on mange maintenant des fruits de... d'abord, ils sont accessibles, mais aussi parce qu'on a commencé à aimer d'autre chose, et ça va s'intégrer dans notre culture et ça va devenir un élément patrimonial.

Alors, je veux dire, à partir du moment où on se place sur le plan théorique pour dire: «Ça, ça va faire partie de notre identité, puis ça, ça ne fait pas partie», je veux dire, on n'a pas fini, surtout
2145 avec tout l'aspect de tout ce qui se passe, de chaque quartier, chaque...

Et les droits culturels. Si on parlait des droits culturels, on se rendrait compte que sur le plan international, on reconnaît à chaque individu des droits culturels. Et ça veut dire que là, on dirait: «Nous autres, on considère que vous n'avez pas ces droits culturels là. Vous devez vous
2150 identifier aux grands droits culturels du patrimoine ici à Montréal.»

2155 Alors, je veux dire, je pense qu'il y a des problèmes quand on fait cette approche-là. C'est pour ça que j'ai suggéré une approche très anglaise, très pratique, partir des intervenants qui sont là, puis dire: «Bien, eux autres, ils travaillent avec ça, puis comment on peut travailler avec ces choses, ces organismes, ces associations qui existent.»

LA PRÉSIDENTE :

2160 C'est une réponse qui est très éclairante, monsieur Landry.
Madame Beudet.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

2165 Je vais poursuivre dans l'aspect pratique des choses. Je pense qu'il y a des éléments de vos recommandations, dont celle qui parle d'inclure dans le mandat des Maisons de la culture la présentation de productions et d'artistes dans le patrimoine immatériel, qui sont des choses qui relèvent d'autres départements de la Ville, dont la culture. Et aussi, je pense que la Ville a quand même des budgets au niveau de l'intégration des communautés culturelles.

2170 Ce que j'aimerais savoir, c'est peut-être une définition, c'est peut-être culture immatérielle au lieu de patrimoine immatériel. Mais ce que je semble comprendre, c'est que les activités au niveau du patrimoine immatériel avec les budgets, parce qu'il faut parler pratique aussi, devraient passer de la culture au bureau du patrimoine. Est-ce que c'est ça qu'on comprend?

2175 **M. GUY LANDRY :**

2180 Je veux dire, bon, le patrimoine maintenant est situé à l'intérieur du Service de la culture, du bien-être du citoyen et de la culture, le nouveau nom: qualité de vie. Alors, il est situé là. Il est là maintenant le patrimoine. Et même la pratique culturelle est rendue là.

2185 Je veux dire, la Ville a peut-être besoin d'intégrer un peu ses actions au lieu de, encore en fois, les diviser et de définir la culture comme étant... la culture, c'est les arts. Je veux dire, les autres aspects, ce n'est pas de la culture. Je veux dire, même la Politique de la culture, donc qui devrait à un moment avoir un lien avec le patrimoine, va être obligée de tenir compte que la culture, ce n'est pas juste les arts. C'est aussi l'expression des gens partout qui font des initiatives. Mais il y a, entre autres, des artistes qui, eux autres, en arrivent à trouver des formes d'exprimer et de vivre avec ça. Mais je veux dire, ces formes-là de la culture aussi doivent être là. Et le patrimoine est un aspect qui exprime ces aspects de la culture.

2190 Donc, quand vous dites: «Est-ce qu'ils doivent...», les budgets sont tous là, puis c'est juste une question de comment gérer. Je sais que c'est difficile quand on rentre dans des instances gouvernementales, puis là qui ont chacun leur petit budget qui sont là, puis ils disent:

2195 «Comment on va faire pour venir à bout d'intégrer ça et ça? Puis quand les autres poussent pour en avoir plus, si on en donne là, il n'y en aura pas là.» Bien, je veux dire, ils ont ouvert la boîte là, ils ont fait une Politique du patrimoine, ça fait qu'ils vont être obligés d'en donner plus. Je ne sais pas comment ils vont faire, mais ils vont être obligés de trouver des façons de répondre aux besoins qui ont été manifestés dans le domaine du patrimoine.

2200 Alors, donc, moi, je veux dire, quand je dis: «les Maisons de la culture», ça peut être simplement une mesure très simple, dire: «10 % de vos activités devraient toucher le patrimoine immatériel.» Ce n'est pas compliqué. Ou leur fixer... ils ont toujours leur argent, mais il faut qu'il y ait au moins un pourcentage qui touche le patrimoine. Que ce soit en exposition, bon, on peut valoriser à l'extrême l'art moderne, mais, en même temps, on pourrait aussi tenir compte de l'art qui est fait par tous les gens qui sont dans le patrimoine immatériel. Alors, je veux dire, en disant
2205 10 %, on les oblige à avoir une préoccupation.

De toute façon, cette préoccupation va devenir de plus en plus présente, parce que les gens qui s'occupaient des Maisons de la culture sont maintenant rendus au niveau des arrondissements et le pouvoir des organismes au niveau des arrondissements va pousser de plus
2210 en plus au niveau des Maisons de la culture. En décentralisant, ce qu'ils ont fait, c'est qu'ils ont enlevé une partie de l'indépendance de la personne qui était responsable dans la Maison de la culture dans son arrondissement.

Excusez-moi, des choses semblables. Mais j'ai constaté ça déjà en parlant avec
2215 quelques personnes de la Maison de la culture qui me disaient: «Bien, tu peux-tu me suggérer des groupes en patrimoine immatériel qui existent dans notre arrondissement?» Alors, ça montrait, là, qu'il y avait une pression politique. Il y avait une pression qui n'était pas là auparavant. Parce que les Maisons de la culture, les responsables étaient beaucoup plus indépendants qu'ils le sont maintenant.

2220 À savoir si c'est bon ou ce n'est pas bon, ça, ça va être eux qui vont le vivre, mais il y a un changement qui se prépare actuellement. En tout cas, j'ai senti qu'il y a des forces en présence qui sont après modifier qu'est-ce qui pourrait être fait dans les Maisons de la culture.

2225 Et je dis même les Maisons de la culture souvent ne se préoccupaient pas des artistes qui étaient, on est dans un autre domaine, mais des artistes qui étaient dans leur arrondissement. Je veux dire, souvent il n'y a pas d'inventaire qui est fait des artistes qui vivent dans un arrondissement. En tout cas, c'est un autre sujet pour la Politique de la culture, mais il y a des problèmes dans ce sens-là.

2230 Mais je pense qu'une chose semblable, très simple, pourcentage, dire: «Mettez au moins 10 %.» Puis là, ils vont voir qu'ils peuvent peut-être aller beaucoup plus loin que ça. Je veux dire, quand on parle des bibliothèques, comme exemple, qui veulent répondre aux besoins des communautés culturelles, je veux dire, au commencement, les seuls livres qu'il y

2235 avait, c'était des livres en français. Maintenant, on commence à développer. La Politique de la culture va proposer qu'il y ait vraiment une adaptation pour répondre aux besoins des diverses communautés ethnoculturelles qui utilisent les bibliothèques. Alors, donc, il y a un chemin qui est après se faire.

2240 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

En fait, vous êtes là justement pour que nous, on puisse clarifier aussi notre réflexion. Parce qu'on a l'impression, à travers les différents intervenants, que les définitions en termes de patrimoine immatériel, c'est très clair pour tout le monde, c'est d'essayer de voir le *no man's land*,
2245 surtout pour le patrimoine d'expression.

Vous me corrigerez si j'ai tort, vous semblez être assis entre deux chaises. C'est-à-dire que vous essayez aux loisirs, puis les loisirs c'est surtout les sports; puis vous essayez au patrimoine, puis le patrimoine dit que c'est culturel. Puis vous ne semblez pas être capables de
2250 vous situer en termes... vous faites des activités très précises, là, on voit, puis en grand nombre, mais je pense que c'est surtout d'essayer de rallier tout le monde quelque part, d'avoir un local, d'avoir des fonds.

Corrigez-moi si j'ai tort, mais on essaie de cerner les problématiques et de faire des recommandations, mais c'est l'impression qu'on a du côté du patrimoine immatériel, surtout du
2255 patrimoine d'expression.

M. GUY LANDRY :

2260 Oui. Alors, vous avez à ce moment-là une partie qui est professionnelle. Vous avez 90 % qui est amateur, mettons, dans le domaine du patrimoine d'expression. Et c'est sûr que...

Je donnais un exemple, hier. On a eu une immigration actuellement, puis on a 20 chorégraphes qui viennent de pays, qui ont immigré ici, que ce soit de la Russie, de l'Arménie,
2265 du Mexique, des gens, là, mais qui ne sont pas dans la danse moderne, qui sont dans la danse traditionnelle de leur pays. C'est quoi leur marché possible? Je veux dire, il faut se poser des questions concrètement.

C'est sûr qu'ils ne peuvent pas être professionnels, il n'y en a pas de marché. Un
2270 professeur russe qui enseigne des danses traditionnelles, après qu'il va avoir un ou deux groupes russes à Montréal, c'est fait. Alors, qu'est-ce qu'il va faire le reste du temps pour gagner sa vie?

Comme les Arméniens, les Arméniens, comme exemple, ont fait venir un professeur, puis ils le paient, puis ils s'occupent, etc., pour permettre qu'il vive de ça et qui fait un bon travail
2275 avec la communauté arménienne. Mais ce n'est pas toutes les communautés qui vont faire ça.

Alors, 20 chorégraphes qui sont là. Comment on peut en arriver à développer quelque chose? Ils sont professionnels mais, en même temps, ils ne peuvent pas exercer leur profession.

2280 Donc, ils ne sont plus professionnels parce qu'ils ne peuvent plus exercer leur profession. Qu'est-ce qu'on fait?

2285 Nous, ce qu'on essaie de faire, je veux dire, un des problèmes qu'on trouvait, c'est qu'en général, il n'y a pas de lieux qui sont développés pour le patrimoine d'expression, de lieux qui permettraient qu'il y aurait des professionnels autour qui vivraient de ça. On se dit, si on en arrive à avoir des centres de patrimoine d'expression, il va en arriver à avoir un marché qui va faire que des professionnels dans ce domaine, il va se développer des gens qui vont pouvoir vivre de ça, ce qui n'est pas le cas actuellement.

2290 Je veux dire, bon, est-ce qu'on va rentrer dans la culture parce qu'ils vivent là-dedans, parce qu'on était dans la pratique culturelle, puis on va être dans... enfin, vous voyez, je veux dire, c'est un partage qu'ils doivent faire, qu'ils doivent dire... et je veux dire, la culture ne peut pas non plus en arriver à dire qu'on s'occupe juste des professionnels, sans penser à la relève, sans penser à tous ceux... sans penser même simplement à tout l'aspect d'avoir des spectateurs.

2295 On sait que le milieu culturel actuellement s'interroge beaucoup sur leur marché qui devient un marché qui est comme cloisonné et se disent: «Il faut aller chercher des communautés culturelles.» Mais comment ils vont faire pour aller chercher les communautés culturelles? Comment ils vont les préparer à devenir intéressés à ces choses-là? Parce qu'au départ, les communautés culturelles ont comme réaction des réactions identitaires, de se tenir avec les éléments qui leur permettent de renforcer leur identité. Donc, il y a du travail à faire d'intégration. Et dans ce sens-là, en faisant travailler les gens ensemble, on en arrive à former des gens, à préparer.

2305 Est-ce que j'ai répondu à votre question? Je me suis perdu.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

2310 Non, parce qu'en fait, ça va engendrer une réflexion de notre part, mais le plus d'éléments possible qu'on peut avoir, mieux c'est.

M. GUY LANDRY :

2315 Je dois dire qu'à la ville actuellement, il n'y a pas d'endroit pour que ces groupes-là puissent être dans des bonnes conditions pour pouvoir répéter, pour pouvoir conserver leur patrimoine. Alors, je veux dire, il est peut-être temps de...

On l'a fait pour, je l'ai dit déjà, on l'a fait pour le hockey, on l'a fait pour le sport dans

2320 diverses disciplines. Pourquoi on ne le ferait pas dans un domaine où il y a des groupes, il y a des gens qui sont prêts, qui en ont besoin?

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

2325 Une toute dernière question, c'est un petit point de détail.

Dans les disciplines, vous mettez «disciplines, «sujets», à la page 5 dans votre définition. Vous mettez «toponymie» plus loin, mais vous ne le mettez pas dans les disciplines. Parce qu'il y a une société d'histoire qui est venue nous dire que ça faisait partie.

2330 **M. GUY LANDRY :**

Parce que pour moi, la toponymie, c'est un moyen. C'est un moyen de rendre hommage. Comme un festival, c'est un moyen; la toponymie, pour moi, est un moyen de reconnaître. Ce n'était pas une discipline. C'est un moyen, pour moi.

2335

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

Mais ça fait partie du patrimoine immatériel.

2340 **M. GUY LANDRY :**

Ah! oui, oui, absolument.

LA PRÉSIDENTE :

2345

Monsieur Archambault.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

2350 Je reviens à la page 3 de votre mémoire où, là, vous dites, lorsque vous parlez de la Ville de Montréal propriétaire exemplaire et la Ville de Montréal gestionnaire exemplaire, où vous dites:

2355 *Il est plus difficile de percevoir les actions prioritaires qui sont entreprises pour réaliser ces orientations et comment elles seront réparties.*

2360 Et je sens chez vous une soif gargantuesque. Vous entrez beaucoup, beaucoup d'éléments. Est-ce que, en termes de ressources limitées dans les champs de compétence de la Ville également, parce que vous avez souligné, vous l'avez mis en exergue, donc vous vous inscrivez à l'intérieur du mandat de la Ville et non... où est-ce qu'elle est la priorité?

Vous avez entendu les dames avant vous qui, elles, étaient d'une société d'histoire, qui ont dit: «Pour nous, la priorité, c'est bâti, archéo, naturel.» Pour vous, la priorité, c'est quoi?

2365 **M. GUY LANDRY :**

Dans une politique?

2370 **M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

Oui.

M. GUY LANDRY :

2375 Une politique, elle doit toucher aux divers éléments. Une politique ne peut pas... elle va toucher avec des moyens qui sont des moyens à la mesure de dire, elle ne décidera pas à partir de demain qu'on va s'en aller simplement dans le bâti. Elle ne peut pas. Sans ça, ça ne donne rien d'avoir une politique. Dans ce sens-là, elle est obligée d'intervenir dans les divers domaines avec des moyens, selon...

2380

Je vais vous donner un exemple. Là, on suggère des centres du patrimoine d'expression. Il existe des bâtiments à Montréal. Il existe des endroits qui auraient juste besoin d'être convertis pour pouvoir servir à des groupes et que les groupes à ce moment-là pourraient gérer eux-mêmes. Ça va jusque là, parce que les groupes jusqu'à maintenant se sont organisés. Alors, donc, ils ont des initiatives, ils sont capables d'aller chercher certains moyens. Mais en même temps, si tu leur donnes un soutien de base, ça leur permet de réaliser leurs choses. Ils n'ont pas besoin d'investir pour utiliser des salles ou pour entretenir des endroits; ils peuvent le consacrer à ce moment-là au contenu au lieu du contenant.

2385

2390 Alors, c'est un exemple qui est très simple. Mais ces édifices-là existent à Montréal et, je veux dire, il y en a qui pourraient être réacheminés en termes de leur vocation. On pourrait donner comme exemple la Ville vient de voter 3 M\$ pour la Casa Italia. Qu'est-ce qu'ils vont faire avec cette Casa-là? C'est un endroit patrimonial, mais est-ce qu'elle ne pourrait pas servir à un certain nombre de communautés, de groupes pour faire du patrimoine d'expression, comme exemple.

2395

Je veux dire, on pourrait mentionner d'autres bâtiments actuellement qui sont là et que, oui, on peut chercher. Il y en a d'autres qui vont être libérés. Je veux dire, tu peux dire: oui, on pourrait placer un certain nombre de groupes là pour faire des activités. Et ce n'est pas gargantuesque.

2400

Bien, si vous prenez tout ça ensemble, on peut dire, oui, tout le monde a des besoins, puis si on veut satisfaire tous les besoins, on est mieux de prendre notre crayon puis compter

2405 comme il faut parce qu'on ne sera pas capables. On est capables de prendre un certain nombre de décisions dans chaque domaine, qui va faire avancer chaque domaine.

LA PRÉSIDENTE :

2410 Monsieur Landry, vous avez déposé le Répertoire du patrimoine d'expression de Montréal. J'aimerais que vous me disiez quel lien il se fait entre le Réseau patrimoine et l'ensemble des groupes qui font partie du Répertoire du patrimoine d'expression. Parce que quand on regarde la liste des membres du Réseau, on a l'impression que la Société du patrimoine d'expression représente un ensemble impressionnant de groupes au sein du Réseau. On a l'impression d'être en présence de deux réseaux.

2415 Est-ce que je me trompe? Comment vous voyez l'évolution de ces deux dans le cadre de partenariat?

M. GUY LANDRY :

2420 Je dois dire que d'abord, je siège sur le comité de coordination du Réseau. Alors, donc, ça, ça peut vous... je veux dire, le problème qui se pose, qui s'est posé, c'est que quand les gens regardent les gens du patrimoine immatériel ou du patrimoine d'expression arriver, ils se disent: «Si on invite tous ces gens-là à nos réunions, on va être débordés.» On a un problème là.

2425 Alors, donc, on essaie, j'appelle ça un peu... le Petit Prince dirait: «m'appriivoiser tranquillement». Donc, on amène un certain nombre de personnes et de groupes dans le Réseau graduellement. Il faut y aller lentement parce que... bon. Et en même temps, je veux dire, il faut qu'on forme nos gens aussi. Parce que nos gens sont habitués d'être dans la pratique du patrimoine immatériel et non pas nécessairement dans la négociation de réseau. Alors, ils ont aussi besoin d'avoir un apprentissage pour comment ils pourraient fonctionner à travers le réseau.

2430 Alors, donc, la rencontre qui a eu lieu du Réseau, il y a eu une rencontre à l'automne, on avait à peu près une quinzaine de personnes qui étaient là sur une centaine de personnes. Donc, l'équilibre était, je pense, assez bien respecté. Donc, on n'essaie pas de... c'est qu'il existe des affinités donc qui sont regroupées. Comme les sociétés d'histoire sont regroupées avec des sociétés d'histoire; donc, il y a des affinités qui sont là.

2440 Mais quand tu arrives au niveau du Réseau, bien, tu essaies de conserver un équilibre pour laisser la place à chacun, pour que chacun puisse en arriver à bâtir un réseau qui représente l'ensemble du patrimoine.

LA PRÉSIDENTE :

2445 Dans votre mémoire vous recommandez d'étendre la formule des cliniques de mémoire. Nous avons eu madame Oliveira du Carrefour des Jeunes Lusophones, qui a eu l'occasion de nous vanter les mérites des cliniques qui ont été faites pour la communauté portugaise. C'est la première action à entreprendre que vous présentez dans votre mémoire.

2450 Est-ce que, d'après vous, il serait possible, parce que ça a été un effort quand même assez important au niveau de la communauté portugaise, s'il fallait le faire pour une centaine, ce serait un très long processus, premièrement est-ce que c'est possible de faire un genre de clinique de mémoire à un appel à une diversité de communautés culturelles, donc de faire un genre de *pooling* dans un premier lieu.

2455 Puis d'après vous, est-ce que ce serait quelque chose qui permettrait d'initier des partenariats pour identifier les disciplines et faire avancer le domaine du patrimoine d'expression dans le volet immatériel. Est-ce que ça peut être perçu comme un élément de base?

2460 **M. GUY LANDRY :**

Je ferais une différence entre le patrimoine d'expression et l'aspect de la mémoire, une très grande différence là. L'aspect de la mémoire touche un peu... je trouve la formule intéressante parce qu'elle devrait être faite partout à Montréal, et pas simplement parmi les communautés culturelles, pour connaître les histoires des rues, pour connaître qu'est-ce qui s'est passé dans ce quartier-là, pour connaître cette mémoire-là, pour qu'on sache un peu qu'est-ce que c'est que ce quartier-là, qu'on n'ait pas juste des photos, puis ils nous disent: «Ah! il y avait ça.» Puis je veux dire, où est-ce qu'elle est cette mémoire? Qu'est-ce qui s'est passé dans ce quartier-là? Comment les gens ont vécu? Comment il s'est développé?

2470 Alors, donc, la mémoire, pour moi, c'est toute cette histoire de la ville, mais pas l'histoire avec des faits historiques, l'histoire du vécu des gens. Et je trouve ça intéressant pour une ville de connaître un peu c'était quoi son vécu, son développement. Dans ce sens-là, je dirais que, pour moi, c'est cet aspect-là la mémoire.

2475 Et je trouve que les communautés culturelles étant actuellement complètement en dehors de l'aspect de la Politique du patrimoine, que c'est un aspect que si on poussait, ça rapprocherait les communautés de la ville au niveau patrimoine. Parce que je veux dire, elles ont tous des choses patrimoniales, les communautés, mais les gardent pour eux. C'est fermé. Ce n'est pas nécessairement ouvert. Alors, ça permettrait ce rapprochement.

2480 Oui, il y a moyen de le faire dans plusieurs communautés. Il y a assez d'associations à Montréal pour pouvoir travailler avec ces communautés-là, mais ça demande un peu plus de temps.

2485

LA PRÉSIDENTE :

Et est-ce que ça peut servir d'assise à la mise en oeuvre de la politique sur le plan du patrimoine immatériel? Comme un petit peu un point de départ?

2490

M. GUY LANDRY :

C'est un des aspects, qui est la mémoire. Mais le patrimoine immatériel comprend beaucoup d'autres aspects, comme les lieux patrimoniaux, comme, je ne sais pas, la pratique culturelle, qui ne sont pas nécessairement reliés à la mémoire de vraiment des personnes. Qui sont reliés, oui, il y a une mémoire. Il y a une mémoire de la danse, il y a une mémoire pour la musique, mais qui n'est pas une mémoire historique.

2495

LA PRÉSIDENTE :

2500

Merci beaucoup, messieurs.

M. GUY LANDRY :

2505

Ça fait plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

2510

Nous allons prendre une pause de cinq minutes et nous allons reprendre à 15 h 25 avec les représentants des Archives populaires de Pointe-Saint-Charles.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

* * * * *

REPRISE DE LA SÉANCE

2515

LA PRÉSIDENTE :

2520

J'inviterais maintenant mesdames Mercédez Roberge et Isabelle Robitaille des Archives populaires de Pointe-Saint-Charles. Bonjour et bienvenue. La parole est à vous. Nous avons reçu votre mémoire, nous en avons pris connaissance et nous avons hâte de vous poser des questions.

Mme MERCÉDEZ ROBERGE :

2525

Merci. Alors, je suis coordonnatrice des Archives populaires de Pointe-Saint-Charles. Je vais faire la présentation et nous serons deux à répondre aux questions. Isabelle Robitaille qui m'accompagne est vice-présidente du conseil d'administration et archiviste.

2530 Donc, les Archives populaires de Pointe-Saint-Charles, c'est un organisme sans but lucratif. Pour vous indiquer un peu en partant qui nous sommes, notre but, c'est de préserver l'histoire communautaire d'un quartier, le quartier Sud-Ouest, le quartier Pointe-Saint-Charles.

2535 Notre objectif, c'est de rendre accessible à la population l'histoire du mouvement communautaire du quartier, l'histoire de sa vie communautaire. Et c'est son histoire récente qui nous intéresse, celle des années 50 jusqu'à aujourd'hui.

2540 On croit, nous, que c'est important de conserver le patrimoine social d'une communauté. On croit que c'est important de l'utiliser, de la diffuser à l'intérieur même d'une communauté pour la transmission de cette histoire et parce qu'on considère que ça contribue au sentiment d'appartenance d'une communauté. On croit qu'une population qui connaît son histoire est plus à même de s'investir et de s'impliquer dans sa communauté.

2545 Ce qui nous intéresse donc, nous, c'est une combinaison, pour reprendre les termes de la politique, entre le patrimoine matériel mobilier, notre côté archives, et une combinaison avec le patrimoine immatériel, qu'on nommerait davantage patrimoine social immatériel que le patrimoine culturel immatériel. On y reviendra. Parce que nous, nous préservons l'histoire par des archives, mais nous l'utilisons à des fins d'éducation populaire, d'où la combinaison entre les deux types de matériel et d'immatériel.

2550 Pointe-Sainte-Charles est reconnu pour son rôle de précurseur dans l'organisation communautaire du quartier depuis 1950. C'est la base. C'est à la source de l'instauration d'instruments que s'est donné la population, notamment les CLSC, l'aide juridique. Il y a une vitalité communautaire à Pointe-Sainte-Charles qui est impressionnante, qui ne date pas d'hier et qui continue, défense des droits des plus démunis entre autres choses et organisation, une communauté qui se donne les moyens pour arriver à ses fins, comme on dit.

2560 Et la naissance même des Archives populaires, sa naissance ressemble à ça. Ce sont des citoyens et des citoyennes qui ont découvert des archives dans un piètre état de conservation et qui ont dit: «Si nous les perdons, nous perdrons la trace de l'histoire. Nous ne connaissons pas l'histoire de ces organisations communautaires là.» Donc, c'est de là qu'est né les Archives, en 1999.

2565 On utilise donc, nous, les pièces d'archives pour faire de l'éducation populaire. Par exemple, nous sommes en train de réaliser un livre sur l'histoire du quartier à travers les récits des militantes du quartier, des femmes, qui y ont contribué depuis 20, 25 ans. Et comme c'est un quartier bilingue, composé de beaucoup d'anglophones et de francophones, l'histoire est composée... nous reprenons l'histoire à partir de leurs expériences, donc un groupe d'anglophones et un groupe de francophones. Et c'est grâce à l'histoire orale qu'on constitue l'histoire communautaire du quartier et on veut la rediffuser par le biais d'un livre.

2570

Pour nous, donc, c'est une question de transfert des savoirs, de conservation, oui, mais pour la rediffusion. Et on trouve que c'est essentiel que dans la Politique du patrimoine ici présent, on considère l'ensemble de ce que c'est que le patrimoine et de l'ensemble des influences et des impacts que ça a dans la vie d'une communauté.

2575

Et pour nous, le patrimoine, ce n'est pas uniquement... ça évolue constamment. Et c'est pour ça que nous, des années 50 jusqu'à aujourd'hui, c'est évidemment une histoire récente, mais c'est une façon pour nous de montrer aussi que l'histoire, ça continue, c'est toujours en évolution et que ça se constitue par des gestes individuels mais aussi par des gestes collectifs.

2580

Bien souvent l'histoire, comme on entend, nous présente des figures de proue, des gens connus, mais ne nous présente pas toujours que des groupes de personnes se sont mis ensemble pour obtenir et pour mener des actions. Et pour nous, l'histoire de la Ville de Montréal se développe et se crée aussi beaucoup par l'histoire de ces quartiers-là, qui sont souvent des histoires d'organisation, des histoires de population qui s'organisent.

2585

Donc, nous avons évalué la politique avec ces lunettes-là. On y a vu qu'il y avait une absence presque systématique du patrimoine mobilier dans ce qui était... à partir du moment où ce n'était pas la propriété de la Ville, on en parlait beaucoup moins. Pour nous, c'est important de reconnaître la complémentarité des différents patrimoines. On trouve ça important de mieux définir le patrimoine immatériel et, en mieux le définissant, on pourra mieux identifier les actions qui doivent correspondre. Et pour nous, l'engagement financier est la responsabilité financière de la Ville de Montréal. Évidemment, vous vous en doutez. Nous reviendrons là-dessus.

2590

Alors, on a constaté dans la politique que la conservation du patrimoine mobilier était très évidente de la part de la Ville de Montréal, mais était plutôt centrée sur sa propriété. La division même du document en tant que «Montréal, propriétaire exemplaire» versus «Montréal, gestionnaire exemplaire» nous faisait nous poser des questions, nous, sur quelle est dans ce cas-là l'importance que la Ville accorde à l'ensemble du patrimoine ou aux archives, par exemple, qui ne sont pas sous ses murs, à l'intérieur de ses murs, mais qui pourtant s'additionnent. Tous les centres d'archives contribuent à faire une documentation qui donne l'histoire de Montréal.

2595

2600

Donc, on se questionnait beaucoup sur pourquoi cette distinction-là entre propriété exemplaire et gestionnaire exemplaire, alors que pour nous, le patrimoine culturel matériel, c'est très inclusif comme définition. C'est des créations artistiques, des oeuvres de culture populaire, les archives et les collections privées, tout ce qui ne devrait pas intervenir ici, qui possède ce patrimoine-là, mais plutôt reconnaître qu'on a besoin de toutes ces acquisitions-là, disons.

2605

Alors, pour nous, c'est évident que le patrimoine mobilier devrait se retrouver dans la

2610 section 5.3, Montréal en tant que gestionnaire exemplaire. Et c'est plutôt sous-développé. On ne peut pas dire que c'est une absence volontaire, ça nous semble plutôt comme une question sous-développée. Enfin, on ose espérer que ce n'est pas une absence volontaire alors que, nous, ça devrait être une intégration systématique. Puisqu'on l'intégrerait systématiquement dans Montréal comme propriétaire, ça devrait être intégré systématiquement dans l'autre section.

2615 On pense que c'est important d'avoir des traces de l'organisation municipale, que ces informations-là sont constituées quelques fois par des citoyens, quelques fois par des institutions et que tous les enjeux municipaux du patrimoine mobilier soient présents partout à travers la Ville de Montréal, dans les murs, hors les murs, dans tous les quartiers. C'est une addition qui devrait être considérée.

2620 Nous avons observé également que la politique pourrait avoir l'air de privilégier certains types de biens. Ce serait inconcevable que l'histoire de Montréal soit... que ce qu'on retienne et ce qu'on encourage, ce qu'on soutient, c'est la contribution, par exemple, des...

2625 Je vous ai parlé tout à l'heure des personnes réputées, des personnes renommées, des personnes connues, alors que dans les histoires de quartier, on a des groupes communautaires qui contribuent à l'histoire d'une ville. On a ce qu'on pourrait appeler le «patrimoine des humbles» et on ne sent pas que la Ville veut aussi encourager les différentes petites sections patrimoniales de quartier. On a peur que cela corresponde à mettre en valeur le patrimoine plus chic, disons, plus reconnu habituellement. Et ça, il faut que ça soit une volonté affirmée de la Ville de prendre en considération qu'il y a un patrimoine des humbles qui doit être pris en considération tout le temps et jamais oublié.

2635 Pour nous, la commémoration, le soutien, le développement de l'histoire populaire et ouvrière fait partie de ça. Alors, ça devrait faire partie de l'histoire de la Ville de Montréal et c'est souvent par l'histoire orale que c'est préservé. Et cette histoire orale là, elle n'est pas évidente. Elle est difficile à conserver et il faut l'appuyer, ce que nous ne sentons pas totalement.

2640 Alors, par exemple, si on prend l'exemple du Canal de Lachine, le Canal de Lachine est un bel exemple. Tout le monde le nomme comme étant un lieu historique, un lieu patrimonial. Souvent, on ne voit cela que des édifices, que des activités économiques, alors qu'il faut reconnaître et il faut développer que ces activités-là économiques ne seraient rien s'il n'y avait pas eu la population autour, les ouvriers, les ouvrières qui y ont travaillé, parce que c'est ce qui contribue à l'histoire.

2645 Alors, pour nous, on voit vraiment une complémentarité dans les patrimoines. On ne considère pas que notre patrimoine, notre style est plus important que celui des autres. On trouve que c'est important dans une politique que rien ne soit oublié, qu'aucune section patrimoniale ne soit oubliée; pour nous, ça devrait être très englobant.

2650 On a constaté que le patrimoine bâti, le patrimoine architectural prenait une grande place, était bien documenté. Il était plus documenté, je dirais, que le patrimoine immatériel et que le

2655 patrimoine mobilier archivistique. Alors, pour nous, ça ne nous apparaît pas nécessairement...
on ose espérer encore là que ce n'est pas une exclusion des autres, mais ça donne une
tendance, ça indique une tendance qui est plus facile, disons. Parce qu'évidemment, le
patrimoine bâti étant le plus visible, c'est à celui-là qu'on pense en premier lieu, ce qui devrait
nous inciter à mettre davantage de temps et d'effort pour mettre en valeur d'autres sortes de
patrimoine, sans rien enlever à l'importance du patrimoine architectural.

2660 Donc, pour nous, par exemple, l'histoire ouvrière des quartiers – Pointe-Saint-Charles
en particulier, bien entendu, c'est celui qu'on connaît le plus – présentement, ce sont des
édifices qui se développent en condominiums. Alors, de ramener leur histoire architecturale ne
devrait pas se faire sans une perspective historique.

2665 Alors, un bâtiment tout seul, si par exemple on n'a pas préservé des traces dans des
archives quelque part de sa source, pas uniquement qui l'a construit, mais qui l'a habité et à quoi
il a servi dans la communauté, on perd une perspective historique. Et cette perspective historique
là, on l'utilise pourtant pour faire la promotion de Montréal par rapport au tourisme, par rapport au
2670 développement. Alors, puisqu'on utilise ces arguments-là, on devrait bien reconnaître et bien
appuyer.

2675 Le patrimoine immatériel pour nous fait problème dans la politique concernant la définition.
On sent un flou par rapport à la définition du patrimoine immatériel. Pour nous, le patrimoine
immatériel inclut les savoirs, les pratiques se rattachant aux aspects de la vie en société portés
par la mémoire populaire.

2680 Nous, ça nous intéresse parce que, pour nous, l'histoire populaire, c'est l'histoire d'un
savoir-faire. L'histoire communautaire, c'est l'histoire d'un savoir-faire d'organisation d'une
population, c'est l'histoire des actions d'une communauté. Et on sent que dans la politique, il y a
un lien avec culturel. Et là, on se demande aussi quelle est la définition de la Ville du terme
«culturel». Est-ce que c'est une opposition à naturel ou est-ce que vous sous-entendez plus proche
de artistique quand vous entendez culturel ou même ethnoculturel? Il y a un flou et je pense que
la présentation précédente aussi montre qu'il y a un flou.

2685 Nous n'avons rien contre la reconnaissance du patrimoine culturel, du patrimoine
ethnoculturel, du patrimoine artistique, on n'a rien contre ça, sauf qu'on veut s'assurer que dans
votre définition du patrimoine immatériel, peu importe son sous-thème, la reconnaissance des
savoir-faire et ce qu'on pourrait appeler un patrimoine social, immatériel social soit également pris
2690 en compte, ce qui n'est pas tout à fait évident.

On se questionnait sur: est-ce que nous sommes inclus ou pas dans culturel? Qu'est-ce
que ça veut dire? Si ça nous exclut, alors là, il faudra rajouter une section. Si c'est la définition

2695 pour la Ville: qui est culturel, qui est plutôt vers manifestation culturelle, mais ça demande une clarification.

2700 Cette section-là d'ailleurs est peu élaborée dans la politique, la section. On sent qu'il y a un flou dans la définition et pour les actions qui doivent... dans la mise en oeuvre, c'est comme sous-développé. Ça pourrait être en raison du flou dans la définition. Donc, ça demande un travail davantage, c'est clair.

2705 Pour nous, c'est important également que la Ville reconnaisse qu'elle a un accompagnement, un soutien monétaire à faire aux organismes de la communauté, qui sont bien souvent des organismes locaux, qui ont des besoins financiers et qui trouvent ça normal que la Ville soit en soutien.

2710 Il y a dans la politique bien des références à des associations, création d'inventaires, des soutiens, des collaborations avec les organismes et les partenaires du milieu. On voit peu que ces contributions-là seront récompensées, je dirais, ou en tout cas rétribuées ou en tout cas il y aurait une reconnaissance du travail qui est fait, une reconnaissance monétaire du travail qui sera fait.

2715 Parce qu'il ne faut pas se cacher que quand un groupe est communautaire, première chose, quand un groupe est petit, quand un groupe est conséquemment sous-financé, disons, ça veut dire des charges supplémentaires. Si on nous demande de faire un inventaire, si on demande à tous les groupes locaux pour constituer l'inventaire municipal sans soutien, ce ne serait pas correct de la part de la Ville de Montréal. Donc, ça peut représenter une surcharge.

2720 Même, le seul fait de faire de la promotion de groupes communautaires qui sont en train d'avoir des difficultés de fonctionnement, une promotion non-adaptée peut amener une surcharge et on peut ne pas être capable de recevoir ça, ce qui est aberrant, mais c'est ce qui est notre lot quotidien. Alors, on souhaite évidemment que la Ville reconnaisse ça, ces attentes-là, reconnaisse également notre expertise, la nôtre des Archives populaires, mais aussi celle des autres groupes qui travaillent dans le même sens à cette conservation-là et à la diffusion du patrimoine.

2730 La Ville considère qu'elle a des responsabilités parce qu'il y a une question de responsabilité partagée: État, citoyens, citoyens. Nous disons la même chose. C'est une responsabilité partagée face à la protection du patrimoine entre les groupes et les institutions qui appartiennent, qui sont liés à la Ville... en fait, peu importe qu'un groupe, qu'une organisation soit lié ou non à la Ville.

2735 Et on se méfie énormément des soutiens financiers qui sont liés à des projets et non pas du financement de base. C'est ce qui est important pour les groupes locaux, pour les groupes en général d'ailleurs. Mais c'est très difficile dans le milieu patrimoine comme pour un groupe

local de trouver du financement de base. Tout le monde veut qu'on présente des projets, mais ce n'est pas les projets qui aident à payer le loyer. Et vous imaginez, un centre d'archives, on a un gros loyer parce qu'on a évidemment une salle d'entreposage, une salle de préservation. Donc, il y a des budgets appropriés et la politique ne nous en parle pas.

2740

Évidemment, ce n'est pas un budget mais une politique, sauf qu'on croit que c'est utile à ce moment-ci de vous dire qu'une politique sans un soutien financier, il manquerait quelque chose. Il y a une allusion sur un budget, création d'un budget municipal d'un fonds dédié à la conservation et à la mise en valeur des biens municipaux d'intérêt patrimonial, c'est la seule allusion à un budget dans le patrimoine et, bien entendu, biens municipaux.

2745

Alors, nous demandons qu'advient-il alors des biens qui n'appartiennent pas à la municipalité? Est-ce que la Ville ne se sent aucune responsabilité de soutien là-dedans? Nous espérons que la Ville se sentira responsable de soutenir, parce que c'est grâce à l'histoire et au travail de tous ces groupes-là qu'elle peut vanter son patrimoine global. C'est normal qu'elle le fasse, de le vanter.

2750

On espère que la Ville va appuyer les organisations individuellement, mais aussi les regroupements, l'organisation. Vous avez entendu parler du Réseau patrimoine Montréal. Pour nous, c'est une belle façon de reconnaître la complémentarité des patrimoines et la diversité.

2755

Et on se questionne évidemment, question financement, parce que le programme de la Ville, par exemple, de soutien aux organismes culturels, dont il y avait un volet patrimoine, le volet 2, il est en attente pour 2005. Alors, qu'est-ce qu'on fait, nous, quand on a un loyer à payer? C'est important de ramener ça à des choses concrètes, je crois. En attente d'étude ce programme, rien ne nous dit quand ce sera en chemin. Habituellement, c'est vers la fin février les dates de dépôt de budget. Ça ne dépend pas de l'Office, bien sûr, mais c'est important à placer dans le contexte.

2760

Alors, pour nous, évidemment, on considère qu'il est immensément important de préserver le patrimoine social des citoyens, des citoyennes, de le rendre accessible à la population. Pour nous, c'est donc important que la population connaisse son histoire et c'est aussi important qu'elle connaisse l'histoire de sa fondation comme ville, de sa vie – pas au jour le jour, ce serait trop – mais de sa vie au fur et à mesure des périodes, incluant l'histoire récente et incluant l'histoire de l'organisation des communautés.

2765

2770

On considère que c'est important que dans la Politique du patrimoine, ce soit pris en compte, qu'il n'y ait pas de trous, parce que s'il y a des trous, nous allons en souffrir dans les années à venir, étant donné tout le processus, par exemple, de décentralisation des pouvoirs du provincial vers le municipal. Si la politique de Montréal ne prévoit pas toutes les sections qui sont liées au patrimoine, tous les acteurs et actrices du patrimoine de Montréal, il y aura des pertes à l'autre bout, c'est très, très clair.

2775

2780 Pour nous, c'est important que la protection du patrimoine mobilier ne soit pas uniquement celui qui appartient à la Ville, oublié dans ses murs, parce que c'est le patrimoine des citoyens et des citoyennes qui est important également. Pour nous, les collections municipales viennent s'enrichir de ce qui se passe hors les murs des édifices de la Ville.

2785 Ce serait très dommageable que le patrimoine architectural fasse de l'ombre aux autres patrimoines. Si les choses sont faites correctement, aucun patrimoine ne fera de l'ombre à aucun. C'est ce qu'on souhaite, parce que c'est cette complémentarité-là qui est importante.

2790 Le patrimoine immatériel mérite une meilleure considération dans la définition et dans les actions parce que, dans le plan de mise en oeuvre, il y a très, très peu de choses qui détaillent ça et on demande de retravailler davantage ça.

Et évidemment, revenir sur la nécessité d'avoir un soutien financier. Une reconnaissance des expertises, ça passe également par un soutien financier. Merci.

2795 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci à vous. Je vous avoue que c'est la première société à caractère historique qui mentionne avoir parmi ses membres bénévoles une archiviste. Je serais intéressée de savoir ce qui a mené...

2800

Juste pour mettre le contexte des Archives populaires Pointe-Saint-Charles, vous dites que c'est une société qui a été créée en 99 et qui s'intéresse au patrimoine de 1950 jusqu'à aujourd'hui. C'est quand même assez particulier, j'aimerais que vous me donniez le contexte.

2805 **Mme ISABELLE ROBITAILLE :**

2810 Dans les années 94, 95, il y a eu les 25e anniversaires de beaucoup de groupes communautaires à Pointe-Saint-Charles, puis ils ont cherché dans leurs documents, ils voulaient recréer un peu, faire l'histoire de leur groupe et c'est en trouvant leurs documents, ils ont dit: «Ça n'a pas d'allure garder ça dans les sous-sols. C'est en mauvaise condition.» Ils ont décidé: «Il faut faire quelque chose. Il faut créer un groupe qui va pouvoir conserver ces documents-là pour les conserver très longtemps», parce qu'ils trouvaient ça important.

2815 **LA PRÉSIDENTE :**

Et la raison de 50 ans à aujourd'hui, c'est celle-là, c'est l'histoire des...

Mme ISABELLE ROBITAILLE :

2820 C'est parce que la plupart des groupes ont été fondés vers la fin des années 60, on a

aussi un groupe qui a été fondé dans les années 20, mais on a plus leurs documents à partir des années 50. Puis c'est vraiment là que le mouvement communautaire a débuté.

Mme MERCÉDEZ ROBERGE :

2825

Effectivement. Parce que dans le fond, la spécialité de Pointe-Saint-Charles, c'est sa vie communautaire. Alors, c'est un peu conséquent que ce qu'on mette en valeur, ce soit la vie communautaire. Un autre quartier mettrait en valeur ses berges; nous, nous n'y avons pas accès.

2830

LA PRÉSIDENTE :

2835

Vous parlez du fait que les patrimoines sont complémentaires. Comment est-ce que vous voyez le cas des partenariats? Vous avez parlé du Réseau patrimoine, il y a la Fédération des sociétés d'histoire. Comment est-ce que vous voyez, dans le cadre de la politique, le volet partenariat?

2840

C'est un drôle de mélange de question, mais la responsabilité de l'arrondissement par rapport à votre groupe d'Archives populaires, donc le rôle de la Ville centrale avec la mise en oeuvre de la politique et le soutien que l'arrondissement peut donner à un groupe puisque votre volonté est surtout donc Pointe-Saint-Charles.

Mme MERCÉDEZ ROBERGE :

2845

L'aspect du partenariat, je saisis mal. Parce que le terme partenariat, ces temps-ci, est plutôt utilisé envers partenariat privé-public. Je ne crois pas que c'est de ça que vous voulez me parler?

LA PRÉSIDENTE :

2850

C'était plutôt peut-être l'aspect collaboration entre organismes et échange aussi d'informations, donc le support que peut apporter... je dis partenariat, mais la présence de plusieurs acteurs en matière patrimoniale. Le Réseau patrimoine devient un lieu d'échange, c'est très complémentaire parce qu'il y a plusieurs types de groupes qui y sont représentés.

2855

Comment est-ce que vous voyez ça comme un plus pour votre groupe dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique?

Mme MERCÉDEZ ROBERGE :

2860

C'est clair que de se mettre en réseau, peu importe, que ce soit avec le Réseau patrimoine Montréal, le principe de mettre en réseau est aidant parce que chaque groupe est

très isolé dans son rayon. Et c'est sûr qu'on a des affinités avec certains autres groupes qui font du travail auprès de quartiers, par exemple l'Autre Montréal.

2865

Mais on trouve important que tout le milieu patrimonial s'approprie aussi les différentes façons de faire l'histoire de Montréal. On trouve ça tout aussi important de rappeler l'importance aux membres du réseau, par exemple, qu'ils ont la lunette, par exemple, patrimoine naturel, par exemple, de mettre en lien nos interventions, parce que lorsqu'on veut... c'est un milieu très...

2870

Je crois qu'il n'y a pas assez encore de lieux où on peut se mettre ensemble et travailler ensemble à défendre les intérêts de l'ensemble, pas dans une façon corporatiste mais dans une façon de mettre en valeur. Si on arrivait un jour à faire des événements patrimoniaux qui mettent ensemble les énergies de plusieurs groupes, ça nous permettrait de faire des choses qu'on ne peut pas faire individuellement, c'est clair.

2875

LA PRÉSIDENTE :

Et par rapport au soutien de l'arrondissement dans le cadre de vos activités?

2880

Mme MERCÉDEZ ROBERGE :

Il n'y a pas de soutien concret. Si on parle financier, il n'y a pas de soutien financier de l'arrondissement. La situation financière est très, très, très, très difficile.

2885

Par exemple, nous avons un projet de livre qui est un gros projet qui est en chemin depuis 2001 évidemment. Et c'est un livre bilingue, car histoire bilingue, quartier bilingue, livre bilingue. Alors, ça veut dire qu'on fait deux livres. Un processus participatif. Évidemment, les femmes qui nous ont raconté leur histoire ont un mot à dire sur la façon dont on la retransmet. Ce qui veut dire très beau processus, mais il faut se donner les moyens pour faire ça.

2890

Et le financement pour l'instant, pour le livre et pour le financement de base, ne vient pas, peu importe, il ne vient d'aucun palier.

2895

LA PRÉSIDENTE :

Madame Beudet.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

2900

Vous parliez qu'il y avait quand même un loyer que vous avez à payer, parce que vous avez des archives chez vous. On a d'autres groupes qui sont venus parler du problème d'accessibilité aux archives.

2905

Peut-être que votre groupe est encore trop récent, mais j'aimerais quand même en parler un peu avec vous, où il y a une phase, quand c'est mis en entreposage, qui peut être plus ou

moins prolongée avant que certains documents deviennent historiques et reviennent finalement dans le circuit où on peut les consulter.

2910 Alors j'aimerais regarder, parce qu'on a quand même une archiviste devant nous, comment vous voyez ça. Est-ce que, pour vous, il y a déjà un problème à ce qu'il y ait... des préoccupations particulières par rapport à l'accessibilité et la protection de vos documents?

Mme ISABELLE ROBITAILLE :

2915 C'est vraiment encore une question de financement et de ressources humaines, parce qu'on essaie d'être le plus accessible possible aux citoyens. Ça a toujours été notre mandat. On fait ça pour les citoyens, pour leur histoire.

2920 Pour la conservation, c'est encore un peu... on essaie de travailler beaucoup avec les organismes pour vraiment leur faire connaître c'est quoi des archives, premièrement, parce que souvent ils ne savent pas c'est quoi. Ils savent c'est leurs documents, mais ils regardent ça, puis il faut essayer de leur apprendre que c'est important, et de les transférer à nous, comme ça on va pouvoir bien les conserver.

2925 **Mme MERCÉDEZ ROBERGE :**

 Et pour nous, la question, vous nommez ça un peu comme une période de temps entre le moment où ça devient historique. Pour nous, c'est historique. Il n'y a pas d'attente. On n'attend pas que quelque chose devienne historique.

2935 On préserve présentement les fonds de quatre organismes du quartier: la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles, le Regroupement information logement, la maison «Columba House» et le Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles. Si on avait des ressources financières, on a déjà des ententes avec d'autres groupes, mais on a besoin...

2940 On ne peut pas engager d'archivistes à temps plein pour les traiter. Donc, tant qu'on n'a pas ces argents-là, on ne les accueille pas. Sauf que dès qu'on les accueille, pour nous, il n'y a pas de période où quelque chose n'est pas historique, ça fait partie de notre patrimoine. Ce qui s'est passé hier fait partie de notre patrimoine et de notre histoire à préserver.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

2945 C'était plus dans le sens où à un moment donné vous n'aurez plus d'espace. Donc, il faut mettre des choses dans des boîtes en entrepôt. Il y a une période, peut-être pas maintenant parce que vous êtes quand même assez jeune en temps qu'organisme, mais toutes

les sociétés privées ou communautaires en sont arrivées à un moment donné où il faut faire de la place.

2950 C'était un peu dans ce sens-là, comment vous voyez cette phase-là en termes d'accessibilité, puis comment aussi vous avez les moyens de protéger ce que vous gardez. Parce que souvent, on a entendu parler ici, il y a beaucoup de choses qui se jettent à ce moment-là.

Mme MERCÉDEZ ROBERGE :

2955 Non, nous, ce n'est pas notre cas. Et tant qu'on n'est pas équipés pour recevoir le matériel, nous ne le recevons pas. Et ce serait un très beau problème si nous n'avions plus d'espace. Pour l'instant, ce n'est pas le cas, on manque de ressources humaines pour les traiter. Alors, si jamais ça nous arrive, ce sera un beau problème.

2960 Et peut-être pour une petite information supplémentaire, nous sommes situés dans les anciens locaux des Archives nationales du Québec sur la rue Mullins. Donc, notre salle d'entreposage est une ancienne salle de l'ANQ.

2965 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

Vous dites que vous n'êtes pas appuyés par aucun palier de gouvernement. Est-ce qu'on a bien compris?

2970 **Mme MERCÉDEZ ROBERGE :**

Nous avons un financement d'une fondation. Pendant six ans, on a été appuyés par une fondation qui, évidemment comme toutes les fondations, change de programme une fois de temps en temps, ce qui arrive. Et sans aller trop dans les détails, mais ce fait-là fait que pendant 2975 six ans nous avons très, très peu fait appel aux divers paliers de gouvernement, seulement pour des projets.

Résultat, les programmes ne nous ont jamais inclus. Résultat, dans l'Action communautaire autonome, par exemple, parce qu'on est un groupe communautaire, nous 2980 n'avons jamais été inscrits. Et pour l'instant, la tendance est de toute façon à diminuer. Alors, comme on ne peut pas entrer dans les machines.

Hier, il y avait une rencontre du ministère de la Culture et des Communications qui nous présentait ses projets pour 2005, à partir de 2006, pardon, 2005 ou 2006, plutôt 2006, projets 2985 de financement du secteur culture et communication. À l'intérieur de ça, il y a un secteur patrimoine. Sauf qu'on s'est fait dire que dans l'avenir, le financement... pas dans l'avenir, ça ne changera rien. Mais dans l'avenir, le financement de base ne sera pas non plus attribué à

2990 des groupes locaux, mais le financement de base de fonctionnement sera uniquement pour les groupes nationaux. Nous n'aurons accès, encore une fois, qu'à des projets, qu'à du financement par projet.

2995 Et ça, c'est une calamité dans le milieu. C'est le problème récurrent. Et ça ne fait pas de sens que le palier municipal soit... s'il y a un palier qui devrait nous aider, c'est bien le municipal. Les autres aussi devraient le faire. Mais pour nous, c'est une aberration que notre fonctionnement de base ne soit pas plus intégré et plus appuyé.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

3000 Quel rôle vous voyez au niveau des arrondissements? Est-ce que vous considérez que la fonction que vous faites dans votre milieu relève plus de la Ville centrale ou de l'arrondissement?

Mme MERCÉDEZ ROBERGE :

3005 Ça, je n'ai pas une très grande analyse entre l'arrondissement et la Ville centrale. Je ne pourrais pas me prononcer, on n'a pas beaucoup examiné ça.

3010 Bien sûr, parce qu'on est très local, très lié à Pointe-Saint-Charles, on se sent un attachement et on se dit que l'arrondissement devrait être le plus réceptif des endroits, c'est sûr. Est-ce que c'est le mieux outillé, le mieux placé pour agir? Je ne peux pas apporter d'analyse là-dessus.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

3015 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3020 Dans votre mémoire, vous dites qu'il est important de garder des traces de l'organisation municipale. Pouvez-vous élaborer un peu là-dessus?

Mme MERCÉDEZ ROBERGE :

3025 Pas de l'organisation municipale, mais de l'organisation des citoyens et des citoyennes d'une ville.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, encore l'action communautaire. Ça peut vous paraître bizarre, mais étant donné

3030 que vous êtes de Pointe-Saint-Charles, j'aurais aimé vous entendre parler du patrimoine ferroviaire, dont il est un tout petit peu question dans la politique mais qui est très présent à Pointe-Saint-Charles.

Mme MERCÉDEZ ROBERGE :

3035 À Pointe-Saint-Charles, par exemple, il y a deux organismes qui s'occupent de l'histoire. Il y a un autre organisme qui s'appelle la Société d'histoire de Pointe-Saint-Charles, qui n'a pas le même mandat que nous, qui s'intéresse davantage à l'histoire ancienne et qui est plus intéressé, plus préoccupé, disons, qui porte davantage de préoccupation de l'histoire ferroviaire, de l'histoire des bâtiments.

3040

Notre mandat est très pointu, mandat donc des 50 dernières années de l'organisation communautaire et de la vie organisée, disons, vie populaire, ouvrière. Et ça vous explique la raison pour laquelle on ne s'est pas penché là-dessus.

3045 **LA PRÉSIDENTE :**

Et c'est lequel, l'autre organisme?

Mme MERCÉDEZ ROBERGE :

3050

Société d'histoire de Pointe-Saint-Charles.

LA PRÉSIDENTE :

3055 J'aimerais peut-être terminer en vous demandant, et ça peut vous paraître surprenant, mais votre perception de l'importance du domaine public dans la vie communautaire.

3060 Puisque votre mandat est très spécifique sur l'organisation communautaire, on sait que l'organisation de l'espace est très importante pour permettre l'organisation communautaire; il y avait des bains publics, il y avait des parcs, il y avait des places publiques, des églises dans le tissu urbain de Pointe-Saint-Charles. Dans le cadre de votre mission, ce volet-là qui est peut-être plus le bâti, comment est-ce qu'il s'intègre? Quel genre d'importance il a?

Mme MERCÉDEZ ROBERGE :

3065

Je vous ramène à nos difficultés de fonctionnement, à notre petitesse et à notre mandat très, très pointu, mais c'est beaucoup une question de manque de ressources et de manque de disponibilité.

3070 Par exemple, dans le quartier présentement, il y a évidemment une table de quartier sur

laquelle on siège, et là-dedans il y a un projet qui s'appelle l'Opération populaire déménagement, qui est un très bel exercice où la population a été questionnée sur: «Comment voulons-nous notre quartier? Trouvons-nous que nous avons assez de parcs? Trouvons-nous que nous avons assez de ci, de ça, de sécurité et tout?»

3075

Donc, l'aspect de l'aménagement du lieu, des espaces publics, il y a eu un processus de consultation de la population et qui va mener vers des propositions et vers des actions. Si nous avons de l'énergie et tout, et les ressources, nous nous impliquerions davantage dans un projet comme celui-là, parce que ça permettrait de dire aussi de mettre en lien la commémoration.

3080

Ce quartier-là a aussi besoin... chaque quartier a son sujet à commémorer. Nous pourrions commémorer la rue de la Solidarité, la rue du Communautaire, cet édifice-là a déjà abrité un groupe communautaire de telle date à telle date. Si nous avons les moyens pour mettre en application ce qu'on préserve, donc faire de l'éducation populaire, ça pourrait être des façons de fonctionner.

3085

Ne pouvant pas tout faire, on a mis nos énergies sur un livre qui va retracer toutes ces histoires, la façon dont s'est constituée l'histoire de Pointe-Saint-Charles et ce qui a mené à ce que, aujourd'hui, la population se présente à une clinique communautaire et obtienne des services parce que des gens ont travaillé pour au fil des ans. Alors, ce sont des choses aussi qu'on pourrait commémorer physiquement, visiblement, en plus de l'avoir imprimé dans un document.

3090

Alors, notre façon à nous de s'impliquer dans les espaces publics, ce serait de ce style-là. C'est là qu'on voit peut-être une façon de démontrer la complémentarité. Ce n'est pas qu'un édifice; c'est un édifice que des gens ont habité, qui a eu une fonction. Et une information sans l'autre, ce n'est pas complet. Mais nous sommes un très petit groupe avec des moyens très limités et, malheureusement, nous devons faire des choix.

3095

3100

LA PRÉSIDENTE :

On a le droit de rêver quand même! Merci beaucoup, mesdames.

3105

Mme MERCÉDEZ ROBERGE :

Merci aussi.

3110

LA PRÉSIDENTE :

J'inviterais maintenant les représentants de la Société du Vieux-Port de Montréal. Et comme inscrits, j'avais madame Claude Benoit et monsieur Michel Rafie. Alors, bonjour et bienvenue.

Mme CLAUDE BENOIT :

3115

Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

3120

On s'excuse du léger retard.

Mme CLAUDE BENOIT :

3125

C'est la vie. Vous faites un grand travail d'écoute, il faut être patient. Merci, madame la présidente. Monsieur et madame les commissaires, bonjour.

3130

Alors, merci de nous recevoir. Je voulais profiter de l'opportunité qui nous est donnée pour vous rappeler un peu qui est le Vieux-Port de Montréal dans l'agenda du patrimoine de Montréal, affirmer un peu nos valeurs en tant que partenaire. Dans le fond, on vient surtout solliciter une place au sein de votre politique patrimoniale, obtenir un soutien à notre vision et à notre plan de développement.

3135

D'abord, je vais commencer par clarifier quelque chose qui semble peut-être évident à tout le monde. On nous confond souvent avec l'administration portuaire de Montréal, les gens qui opèrent le Port de Montréal.

3140

Nous ne sommes pas le Port de Montréal. Nous sommes les détenteurs des legs du Port de Montréal quand ils ont cessé les activités dans cette section-là de la ville, d'est en ouest, entre l'autoroute Bonaventure et l'ancien entrepôt frigorifique. On gère 54 hectares. Là-dessus, il y a 2.5 kilomètres de long de promenade. Il y a 4 hectares qui ont des bâtiments, dont seulement 2 hectares sont fonctionnels et peuvent supporter des activités culturelles, touristiques et commerciales. Nous sommes une société d'État fédéral. Nous répondons au gouvernement par le biais du ministre des Infrastructures et des collectivités. Nos terrains sont administrés par Travaux publics Canada. Alors, ça vous donne un peu le portrait de notre contexte.

3145

Notre site est fréquenté par 7 millions de personnes. Notre impact économique est de 71 M\$ annuellement et 31 M\$ d'activités liées à l'utilisation du fleuve et du site sont les revenus qu'on fait.

3150

Donc, on peut donc dire qu'on est un intervenant majeur dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel, paysager et architectural, et on souhaiterait que la Politique du patrimoine de Montréal intègre ça dans ses reconnaissances ou dans ses sites partenaires privilégiés. On n'a pas vu beaucoup notre nom et notre contribution.

3155

Quelle est-elle cette contribution? En fait, il y a eu trois grandes vagues de travaux dans les années 80. Il y a eu les travaux de mise aux normes avec un accès au public du site et où on a fait des travaux majeurs de démolition d'éléments dont on a encore des vestiges sur le site.

3160 En 1992, pour le 350e anniversaire de Montréal, il y a eu un investissement de plus de 75 M\$ dans le Vieux-Port pour ouvrir la fenêtre sur le fleuve. Cette fenêtre-là a permis donc de donner, d'une part, un accès au fleuve, une des grandes richesses de Montréal et qui porte l'identité de notre ville, mais aussi a redonné une façade à la vieille ville et à la partie patrimoniale, qui est le Vieux-Montréal, et aux vues sur la ville et sur ces différentes étapes de développement qu'on peut y lire.

3165 On a aussi travaillé beaucoup, dans notre contribution en 92, à maintenir l'intégrité du lieu fondateur de Montréal. Montréal qu'on essaie de préserver à notre niveau avec les moyens qu'on a eus pendant ces années-là, mettre en valeur son rôle dans l'économie majeure de l'est de l'Amérique du Nord.

3170 On a ramené le Vieux-Port de Montréal avec des lieux d'activités commerciales, des lieux de programmation culturelle, des lieux de rassemblement. On a tenté par nos activités de célébrer le point d'entrée des différentes communautés culturelles à Montréal et donc de recevoir... la culture passée est toujours vivante des différentes communautés.

3175 On a aussi tenté de témoigner du caractère innovateur de Montréal et de son histoire d'innovation technologique maritime et portuaire. Ça se caractérise par la vitrine technologique et la mission de diffusion culturelle en sciences et en techniques que le Centre des sciences porte en ce moment. On l'a ouvert. C'était notre troisième phase de travaux en mai 2000.

3180 Tout ce qu'on a fait au Vieux-Port, et je me plais souvent à le dire quand on regarde comment le Vieux-Montréal et le sud du centre-ville s'est développé, c'est beaucoup en regardant les prospectus des condos, des gens qui en achètent dans le quartier et où leur jardin, leur terrain de jeu, c'est le Vieux-Port qui est illustré. Alors, on a vraiment beaucoup contribué, mais on n'aurait pas pu faire tout ce qu'on a fait sans la contribution de différents partenaires.

3190 La Ville, au premier chef, je pense dans les premiers jours du Vieux-Port, a été très active au niveau du développement des infrastructures. On ne s'est pas développés en tandem, main dans la main, directement avec la Ville. Les contextes politiques étant très susceptibles, la Ville et le ministère de la Culture ont convenu ensemble d'ententes régulièrement renouvelées. Et en parallèle, l'autre côté de la rue, nous, on essayait de suivre et d'emboîter le pas, et de faire en sorte que les énergies qui étaient déployées des deux côtés de la clôture soient synergiques et qu'elles soient productives.

3195 Alors, on a beaucoup travaillé avec la Ville, mais aussi avec l'industrie récréo-touristique, culturelle et patrimoniale au niveau de la signalisation, des promotions communes

et toute la gamme d'activités qui est complémentaire avec celle du Vieux-Montréal et du centre-ville élargi.

3200 Notre vision du partenariat à nous, c'est vraiment le faire faire, mais ça se colore beaucoup par du faire ensemble, c'est-à-dire essayer de diriger les énergies de nos partenaires vers un projet qui répond à une vision commune, à une vision qu'on a du Vieux-Port de Montréal.

3205 Ça va se cristalliser encore plus sérieusement cette vision de faire ensemble là avec un élément important qui a vu le jour, qui s'est manifesté à partir de 2003, où le gouvernement nous a demandé de revoir la vision de développement du Vieux-Port de Montréal et de préparer un plan à long terme, qu'on a soumis au gouvernement et qui va continuer d'être travaillé dans les prochains mois.

3210 On a travaillé ce plan-là en regardant d'où on vient, en regardant l'état, le bilan de notre site, en regardant comment le quartier s'est développé. Ce qui nous a beaucoup inspiré, c'est, je dirais, l'importance des installations qu'on a sous notre gestion, les vestiges, les bâtiments, le fleuve et la négligence peut-être à travers le temps qu'on a eue faute de fonds, faute de moyens au Vieux-Port pour la mise en valeur du patrimoine.

3215 Et ça a nous a amenés à réaffirmer que la quatrième phase de développement qu'on recommande au gouvernement s'appuie sur la poursuite du développement du Vieux-Port comme un pôle touristique et culturel à Montréal, qui va prendre appui sur le patrimoine maritime, portuaire et historique.

3220 Donc, le développement qu'on envisage va se faire essentiellement aussi parce que, à travers l'examen des comportements des gens, des clientèles que nous servons et des études que Tourisme Montréal a faites et que les grands organismes semblables à travers le monde ont faites, c'est que le tourisme patrimonial, le tourisme de destination pour apprendre, pour s'ouvrir à d'autres cultures est en montée très importante à tous les niveaux.

3230 Le marché le plus récent, les études de marché récentes nous révèlent que la clientèle des baby-boomers qui arrivent à maturité cherche des expériences et des émotions culturelles; beaucoup de baby-boomers voyagent avec leurs enfants. Ce qui suggère un intérêt accru pour raconter des histoires et raconter notre histoire, l'histoire de Montréal à travers ce que, nous, on peut offrir au Vieux-Port. Donc, il y a une dynamique intergénérationnelle qui est très importante.

3235 Et on fait le pari, nous, que la mise en valeur du patrimoine, sa communication, son expérience, peut participer au développement économique, au développement social de la ville et pas seulement à la construction de l'identité.

3240 Dans ce sens-là, ce qu'on envisage, et je veux esquisser quelques points forts auxquels on a l'intention de s'attaquer, notamment en partant d'est en ouest, il y a l'ancien poste de police dont on a dû démolir la structure parce qu'elle était dangereuse, qu'on veut évoquer à nouveau à travers une intervention de mise en valeur. Les vestiges du silo 2 qu'on a dû recouvrir parce que, encore là, on n'avait pas les fonds nécessaires, là on veut les découvrir, on les a protégés, et donc ramener ces vestiges-là.

3245 La jetée et la tour des convoyeurs, qui sont des ouvrages industriels extrêmement intéressants, qui peuvent amener à comprendre beaucoup mieux comment se passait le transbordement de matériaux, encore là, cette mise en valeur de cette tour et l'accès à la tête de la tour à la fois pour les vues des bateaux qui se promènent sur le Saint-Laurent, comme les vues du centre-ville élargi, va être un point focal important.

3250 Je dirais aussi, dans le secteur ouest, les écluses et les vestiges au parc des écluses qui sont très importants et qui affirment l'entrée du Canal de Lachine. Il y a l'ensemble des quais qui ont été construits à des époques différentes et qui témoignent des différents types de véhicules, de navires qui étaient là, qui venaient. Tout ça va être travaillé. J'ajoute aussi le Daniel McAllister, un des plus vieux remorqueurs qu'on a collectionnés dans les années 97. Alors, tout ça, on a
3255 mis ça dans notre programme.

3260 D'ailleurs, ce matin même, je travaillais avec mon équipe, j'avais une équipe et je suis tout enthousiaste, sur justement les niveaux d'intervention et sur les types d'intervention qu'on va faire sur ces différents pôles et objets forts. Et tout ça va être lié par un circuit d'interprétation du patrimoine qu'on veut appuyer sur des technologies de l'information nouvelle, innovante et qui va imprimer la dynamique interactive dans la visite du site du Vieux-Port.

3265 Alors, on est assez déterminés, on a déjà beaucoup de travail de fait. Et mon collègue ici, qui s'occupe d'intéressement de partenaires, Michel, a déjà peut-être certains commanditaires en vue.

3270 On a testé cette vision-là avec nos collègues de la Ville, avec nos collègues de différents intervenants au niveau du gouvernement et du milieu du patrimoine, de la mise en valeur du patrimoine, et nos orientations ont été bien reçues au niveau de la mise en valeur du patrimoine. Et on pense qu'ils s'appuient sur les enjeux du développement urbain, tel que le Plan d'urbanisme de la Ville fait la promotion, la Société du Havre aussi, tel qu'on a construit avec la société, dans le fond, la vision d'ensemble du développement durable, les orientations de Tourisme Montréal.

3275 On a vu aussi que nos orientations étaient inspirées et en continuité avec les orientations de la Politique du patrimoine que vous avez mise sur la table. Je pense au niveau de votre volonté d'accroître la connaissance du patrimoine montréalais, la recherche et le développement en conservation et en mise en valeur du patrimoine, ça aussi, ça nous inspire des techniques et

des approches nouvelles. L'identification des stratégies pour chaque objet particulièrement, les objets techniques et les quais, ça n'a pas du tout le même type d'intervention.

3280

La notion de multidisciplinarité, on en est rendu dans notre réflexion à beaucoup voir l'idée que c'est tout un système urbain qui s'est développé à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe et du XXe, et tout au cours du XXe. C'est tout un système économique qui était le Port de Montréal avec ses activités sociales, ses activités maritimes, ses activités portuaires. C'est tout ce système-là qu'il faut mettre en valeur et pas nécessairement les objets un à un de manière décousue.

3285

Donc, ça, ça nous inspire beaucoup. Et la notion d'accessibilité et de rayonnement, je pense que si on intervenait, et on souhaite fortement intervenir, ça devrait se faire dans le but de signer une contribution nouvelle au niveau national et au niveau international, dont on espère que tous les Montréalais seront fiers.

3290

Mais tout ce développement-là, il ne peut pas se faire si on n'a pas l'appui de la Ville. Ça part d'un appui moral, ça part d'un appui au niveau de sa politique et ça part d'un appui sur des engagements tangibles. Et à quoi pensons-nous à ce niveau-là, au niveau des appuis tangibles? Ça part de la base de ce qu'on fait déjà maintenant, qu'on pourrait mieux faire au niveau de la programmation conjointe au niveau des services municipaux dans le Vieux-Montréal, dans l'arrondissement Ville-Marie, dans la grande ville en général. Et le Vieux-Port, on reçoit plus d'une centaine d'activités à caractère culturel à chaque année; on sent la nécessité de renforcer notre programmation.

3295

3300

Deuxième niveau de soutien et d'implication, c'est pour accélérer la mise en valeur des actifs qu'on a en commun. La portion ouest de la rue de la Commune souffre de ne pas avoir été complétée au niveau de son aménagement architectural. Ça colore tout l'accès de la partie ouest au site du Vieux-Port, mais aussi à l'accès du nord de la rue de la Commune. Il faudrait qu'on se dépêche et qu'on finisse cette portion-là. Nous avons même prévu dans notre plan de développement des fonds là-dessus. On a travaillé avec l'arrondissement pour qu'eux aussi mettent des sous et le central pour qu'il y ait des sous dans l'entente MAC-Ville là-dessus.

3305

Vous m'excuserez, dans mon temps, ça s'appelait MAC-Ville. Ça a changé.

3310

Je pense qu'il y a toute cette réflexion au niveau de l'élimination des barrières psychologiques entre notre site et celui du Vieux-Montréal. C'était nécessaire dans une certaine époque, on était tellement deux *no man's land* vivant l'un à côté de l'autre. Mais là, je pense qu'on est rendu à un moment où il devrait avoir plus de synergie entre les deux terrains, une plus grande fluidité. Et on a besoin de travailler ça ensemble, je pense, au niveau de l'aménagement.

3315

Au niveau de la circulation piétonne et véhiculaire, on a des problématiques qui ont été

3320 constatées de part et d'autre. L'été, on ferme le secteur complet du Vieux-Montréal parce qu'il n'y a plus moyen de circuler. On a des solutions à apporter de notre côté au niveau du stationnement. On a offert l'emprise sur notre terrain pour aider à l'implantation d'un transport collectif qui ferait un circuit en boucle avec le centre-ville. Ça a été porté par la Société du Havre comme des projets majeurs. Il faut absolument que la Ville prenne ce projet-là et l'endosse, ça va désengorger le quartier dans son entier, Vieux-Port–Vieux-Montréal.

3325 Ça va permettre aussi d'aller chercher des touristes qui n'osent pas venir et apprécier nos installations et notre patrimoine. Ça va faire vivre. Parce qu'on a beau dire qu'on veut développer tout un havre, et nous on est pour, mais on n'a pas fini de développer le Vieux-Port et le Vieux-Montréal.

3330 Il y a encore une vie très faible pendant la période d'hiver. Les boutiques, les restaurants du Vieux-Montréal ne battent pas leur plein, ne sont pas à leur capacité maximum; au Vieux-Port, encore moins. Et nous, on pense pouvoir déposer des fonctions culturelles, des contenus qui vont faire venir les gens, faire revenir les gens, les attirer, les retenir sur le site. Et ça, ça va servir le Vieux-Montréal. Mais on a besoin du soutien de la Ville pour ça, c'est-à-dire qu'elle endosse notre plan et qu'elle endosse l'idée d'aller chercher, d'installer un système de transport collectif qui va faire venir les gens dans le quartier.

3340 Je pense qu'il y a aussi un travail au niveau d'une dynamique sur la cohabitation équilibrée des fonctions. Le Vieux-Port, Vieux-Montréal, je vous le disais, sont synergiques. On a toujours eu un rôle, nous, d'apporter des contenus et des activités pour que le quartier qui, par ses fonctions nécessairement, c'est de l'accueil au niveau des musées ou de l'accueil au niveau des commerces. Mais de plus en plus, nous, on a des pressions financières importantes. Alors, il va falloir revoir l'équilibre de nos fonctions commerciales et essayer d'établir des bonnes synergies avec les deux quartiers.

3350 Je parle aussi dans le soutien qu'on a un programme de sécurité conjointe des deux quartiers. Je pense que ça, les deux portions du quartier du pôle, ça va devenir important. On a amélioré nos relations avec l'arrondissement, avec le service de police, mais il y a encore du travail important à faire.

3355 Je pense qu'au niveau de notre projet de circuit patrimonial, il y a des trésors cachés dans les collections de la Ville de Montréal, qui pourraient permettre d'illustrer bien et de façon très structurante l'histoire du Port et du Vieux-Port, et on aimerait ça pouvoir vous les emprunter éventuellement.

3360 Et enfin, je pense que la notion de signalisation conjointe de nos destinations respectives, Vieux-Port–Vieux-Montréal... vous voyez, je parle beaucoup Vieux-Port–Vieux-Montréal, parce qu'on est tellement synergiques, les deux portions du même pôle, qu'il faut absolument que la synergie s'intensifie au niveau des administrations respectives. Je pense que

ça va devenir une clé du succès de la mise en valeur du patrimoine.

Alors, c'est ce que j'avais à vous communiquer ce matin. Je suis prête à répondre à vos questions. Voilà.

3365

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. Par rapport au mémoire que vous nous avez envoyé, il y a certaines différences significatives. Ça va être intéressant de pouvoir recouper avec les transcriptions de la séance. Vous avez notamment donné des chiffres puis, nous autres, les aspects financiers, c'est un aspect qui est aussi important et qui est souvent peu traité.

3370

Vous dites que vous voulez mettre en valeur le patrimoine ferroviaire, maritime et historique. Ça rejoint en quelques éléments la volonté de la Ville de faire reconnaître le territoire de la Société du Havre comme patrimoine mondial.

3375

Est-ce que vous êtes donc en convergence à ce niveau-là avec la volonté de la Ville?

Mme CLAUDE BENOIT :

3380

Nous, on est très ouverts à participer à une reconnaissance. Il y a plusieurs débats sur différents collèges qui voient des zones différentes être reconnues du patrimoine mondial. Ça va se régler à un autre niveau. Nous, on est prêts à jouer et à réfléchir à comment, nous, on peut s'inscrire là-dedans. Il y a des coûts à ça. Et je pense, quand on va chercher une telle reconnaissance, il y a des obligations, des responsabilités qui viennent avec ça. Il faut en avoir les moyens.

3385

Alors, je pense que si on s'engage là-dedans, il faudra s'assurer qu'ensemble, on aille chercher les moyens, tant vous au provincial que nous au fédéral, et c'est ensemble qu'on va pouvoir construire cette ressource-là. Parce que c'est une désignation qui pourrait être extrêmement intéressante, effectivement.

3390

LA PRÉSIDENTE :

Vous parlez des solitudes entre le Vieux-Port et le Vieux-Montréal. Puis effectivement, si on navigue un peu sur Internet, on ne verra pas le lien. On peut faire le tour du Vieux-Montréal de façon virtuelle sur le site du Vieux-Montréal, mais jamais on voit le Vieux-Port. Quand on regarde la caméra dans le Vieux-Port, on ne voit pas... bien, quoique peut-être qu'on voit le Marché Bonsecours, oui. On ne sent pas le lien avec Parcs Canada et le Canal Lachine non plus. Donc, dans la programmation, on sent qu'il y a une ségrégation des fonctions.

3400

Vous souhaitez, vous l'avez indiqué, qu'il y ait une meilleure synergie entre ces pôles.

3405 Vous parlez d'une programmation conjointe. Est-ce que c'est une programmation dans le sens uniquement d'attraction touristique ou si vous pensez à une programmation patrimoniale spécifiquement?

Mme CLAUDE BENOIT :

3410 On a déjà beaucoup coordonné avec le secteur du Vieux-Montréal certaines intentions au niveau de notre mise en valeur du patrimoine. Ce qui a été reconnu jusqu'à présent, c'est l'importance que, nous, on ajoute le volet maritime et portuaire. C'est complémentaire avec ce que ça fait.

3415 La communauté va être beaucoup au niveau des moyens et des stratégies. Je pense qu'il y a déjà un circuit qui existe dans le Vieux-Montréal, on veut s'inscrire et participer au circuit. C'est dans les moyens plus tangibles que ça va se mettre en place.

3420 Je ne sais pas si je suis assez claire? Au niveau du Canal Lachine, on opère déjà deux écluses. Donc, on contribue assez activement et économiquement de façon assez tangible à la vie du Canal Lachine et aux services qu'on donne aux plaisanciers.

LA PRÉSIDENTE :

3425 Je ne savais pas que c'était la Société du Vieux-Port.

Mme CLAUDE BENOIT :

3430 Oui. Nous opérons ces écluses-là. Je pense qu'avec nos collègues ici, on a des conversations sur la mise en valeur en fonction des moyens que nos collègues, qui sont fédéraux autant que nous, avons ou avons-nous pas?

3435 Je pense qu'on vous demandait la même chose, appuyer les demandes de fonds, parce que le patrimoine, c'est un grand enjeu. Surtout le patrimoine du Canal Lachine, il y a tellement de vestiges dans la portion que nous avons, que mettre ces vestiges au jour et en faire une interprétation agressive va demander beaucoup de ressources.

3440 Alors je pense que, pour répondre à votre question, l'isolement, on essaie depuis quelques années de le briser. On est beaucoup présents, constants à la table de concertation du Vieux-Montréal. On travaille à partager nos programmations respectives. On a respecté les activités de l'un et l'autre. On a eu quelques initiatives conjointes comme pour un marché de Noël, le marché de Primeurs, les événements sur la Place Jacques-Cartier et sur le quai Jacques-Cartier. C'est ce qu'on a essayé de construire ensemble.

3445 Au niveau du patrimoine, on va travailler plus les sujets, les thèmes, pour être sûrs d'être en complémentarité avec le Vieux-Montréal.

LA PRÉSIDENTE :

3450 Vous parlez beaucoup de partenariat avec la Ville. Peut-être que les modes de
fonctionnement ont changé mais, traditionnellement, les liens entre le palier de gouvernement
municipal et le palier de gouvernement fédéral n'étaient pas très encouragés. Peut-être pas dans
le cas du Vieux-Port et du Canal Lachine, peut-être que les choses ont changé, mais
traditionnellement les représentants d'organismes fédéraux préféraient passer par le
gouvernement provincial pour établir des ententes, des partenariats.

3455 Est-ce que ça, ça a changé ou est-ce que ça constitue un frein dans le contexte plus
particulier du Vieux-Montréal?

Mme CLAUDE BENOIT :

3460 Comment vous répondre à ça? Pendant plusieurs années, le Vieux-Port de Montréal, je
pense que jusqu'à il y a 10 ans, à peu près 8-10 ans, il y a toujours eu un membre de la... sur le
conseil d'administration, il y avait des gens de la Ville et de la province.

3465 Ça s'est changé avec la revue des programmes, je pense autour des années 95, où le
gouvernement fédéral a décidé de reprendre ses choses en main. On a un conseil qui est fait de
partenaires, de bénévoles qui viennent du privé essentiellement pour nous aider à réfléchir en tant
que business récréo-touristique et culturelle.

3470 Je vous avouerai qu'on a eu beaucoup de difficulté avec le provincial, en tout cas depuis
que je suis là, parce qu'on est un site fédéral. Ça fait que je ne vois pas vraiment comment on a
pu être... passer plus par le provincial, en tout cas depuis 97 que je suis là.

3475 Je sais qu'en 92, il y a eu une plus grande synergie, parce qu'il y a une portion des
terrains du Vieux-Port qui ont été donnés pour construire Pointe-à-Callière, par exemple. Donc,
là, il y a eu des échanges de terrains pour des projets communs synergiques.

3480 On n'a jamais eu de difficulté, nous autres, à se parler. En tout cas, moi, ce n'est pas
ma vision, mais ce que je souhaite, c'est qu'on se parle au niveau Vieux-Montréal.
L'arrondissement, c'est fait, le plan de développement nous a amenés à travailler à différents
niveaux.

3485 Au niveau provincial, jusqu'à présent, je me suis moins adressée à ce niveau-là. On a
une fin de non-recevoir, nous autres, quand on demande des fonds là. C'est pour ça que la
synergie avec la Ville est beaucoup plus puissante, je vous dirais, avec l'administration centrale
de la Ville et le fédéral, et maintenant l'Agenda des villes, l'Agenda urbain. Il y a un ministre qui
est dédié aux collectivités, c'est notre ministre. Il a été rencontrer monsieur le maire à plusieurs
reprises, son cabinet. On le rencontre. Il y a une bonne synergie. On est au Havre assis à la

table avec les différents intervenants. C'est le mieux qu'on peut faire.

3490

Au niveau provincial, si vous pensez qu'on doit intervenir de façon plus stratégique, on est ouverts aux conseils. Si vous avez la clé de la porte du bureau où l'argent est serré, c'est correct, on va y aller.

3495 **LA PRÉSIDENTE :**

Dans certains cas, c'était une question de juridiction et ça a sûrement changé depuis. Mais étant donné que les municipalités étaient perçues comme étant des créatures de l'État québécois, les négociations directes entre le gouvernement fédéral et les municipalités n'étaient pas encouragées.

3500

Mais vous avez répondu que dans le cas du Vieux-Montréal, du Vieux-Port et du Canal Lachine, les partenariats sont établis entre la Ville et les différentes sociétés de la Couronne qui sont présentes.

3505

Mme CLAUDE BENOIT :

On s'occupe du terrain.

3510 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Archambault.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

3515

Oui. J'aurais le goût de vous demander, puisqu'on parle de patrimoine, l'implication du BEEFP, le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine, sur le territoire du Vieux-Port, le statut, en fait, que vous avez. Si je ne m'abuse, il y avait le poste de police qui avait été identifié, le hangar numéro 16?

3520

Mme CLAUDE BENOIT :

On y va par projet par rapport aux différentes interventions, mais on a recours au Service d'évaluation des édifices fédéraux à chaque fois qu'on veut faire une intervention.

3525

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

Mais je veux dire, il n'y a pas de contrainte particulière au niveau d'un statut.

3530 **Mme CLAUDE BENOIT :**

Non. En ce moment, non, on n'en a pas. Il y a la tour de l'horloge qui est reconnue. Il y a évidemment les écluses et tout le secteur historique. Je pense qu'on a quatre désignations historiques qui couvrent notre territoire: on a le Vieux-Montréal, on a le Canal Lachine, on a la rue Saint-Laurent, puis il y en a un quatrième. En tout cas, je le trouverai, ça me viendra. Il est là-dedans.

3535
3540 Le BEEFP ne nous fait pas de... je ne vois pas là vraiment de contrainte. Il faut que ce soit des bâtiments qui ont plus que 40 ans. Puis à chaque fois... je sais que dans le cadre de l'ancien poste de police, l'avis avait été rapidement autorisé.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

3545 Au niveau de l'utilisation, parce que ce qui est intéressant, c'est que votre site, finalement, c'est un site essentiellement patrimoine industriel. Et vous l'animez, vous l'utilisez, vous le développez abondamment.

3550 Et une des préoccupations qu'on a eue, les gens sont venus nous dire, avec des patrimoines spécialisés, c'est toujours le problème de l'usage. Évidemment, le patrimoine religieux, des grosses structures. Vous avez un peu le même problème; le hangar numéro 16, on ne met pas ça dans notre poche arrière.

3555 Comment est-ce qu'on peut tirer des leçons du Vieux-Port pour aider à l'animation d'autres lieux qu'il faudrait préserver?

Mme CLAUDE BENOIT :

3560 Je vous dirais que ce qui nous a le plus aidés, je ne suis pas sûre que je recommencerais la même affaire compte tenu des coûts et des débats que ça peut engendrer, mais ça a été la consultation publique de 85, 84, 86, où, après deux ou trois initiatives à l'époque, là les gens n'arrivaient pas à s'entendre, les citoyens ont tranché.

3565 Ça a été la meilleure affaire qui ne pouvait pas arriver au Vieux-Port pour éviter le traitement qu'il y a eu à Harbour Front à Toronto. On était partis et la société avait été créée pour être développée à ce point, comme l'est le front de mer à Toronto. Et grâce à la consultation publique et à la voix claire des citoyens, ça a structuré énormément le développement du Vieux-Port.

3570 Le deuxième élément qui est issu de cette consultation, ça a été nos principes directeurs de développement. Et ceux-là même, on les partage, j'ai une réunion demain avec la Société de Havre, et on les a partagés. Nos principes directeurs nous amènent à un développement. Bon, ça répond au grand code qu'il y a au niveau du patrimoine international, mais avec ces principes-là, on a pu baliser les actions qu'on a prises dans le temps.

3575 Je vous dirais aussi que d'avoir un plan de développement qui est actualisé au fil des usages et que tout n'est pas fait tout d'un coup, au fil des usages, au fil des besoins, au fil des demandes du milieu, ça aussi, c'est un élément, un facteur de succès qui est important et qui qualifie le Vieux-Port.

3580 Je vous ai parlé d'une quatrième phase de développement, parce que là on vient de faire un bilan, ça a duré deux ans, on a une vision plus claire des besoins. On a consulté beaucoup. On pense au développement économique. Je pense c'est la pensée systémique autour du développement du Vieux-Port. Dans les années 92, la fenêtre sur le fleuve a permis de développer les condos dans le quartier et l'installation d'édifices à bureaux, de la Cité du
3585 multimédia, par exemple. On est la cour, on est la jardin de toute communauté-là. Ça, ça a servi à ça le développement du Vieux-Port.

Maintenant, il faut se demander: on va servir à quoi dans les quinze prochaines années? Et je pense que si Montréal veut avoir un secteur industriel et économique fort au niveau du
3590 tourisme, le patrimoine est un atout majeur à cultiver. Et c'est dans cet aspect-là, dans cette optique-là qu'on a l'intention d'intervenir dans la mise en valeur du site, dans les contenus qu'on va communiquer aux visiteurs, dans, j'espère, les moyens dont on va disposer pour le faire. Et on va ajouter des produits culturels d'une autre envergure, mais il n'en reste pas moins que le patrimoine va être au coeur de ça.

3595 C'est sûr que nous, on n'a plus le caractère historique des hangars anciens. On a essayé avec le Centre de sciences de préserver les deux hangars, la dynamique des hangars, mais il y a un coût à ça. Il y a un coût important. C'est des choix extrêmement importants à faire. Et je vous dirais, c'est une grosse contrainte d'avoir un équipement culturel, quel qu'il soit, arrangé sur le
3600 long, sur la longueur.

Ce qui nous manque beaucoup et, bon, je n'en ai pas parlé ici, mais c'est sous-jacent à tout ce qu'on fait et tout le monde qui intervient en patrimoine va vous le dire, c'est les coûts. C'est que ça vieillit. C'est usé et ça vieillit. Et déjà, les actifs de 92, qui avaient été restaurés,
3605 vieillissent mal. Alors, on a tout un programme d'infrastructures que là, on espère le gouvernement va endosser dans son budget la semaine prochaine. Il faut qu'on intervienne rapidement. On a des quais qui vieillissent mal et vite. Alors, ça, c'est des éléments du patrimoine qui sont extrêmement importants et qu'il faut préserver.

3610 Et quand on s'engage dans de la restauration et de la mise en valeur, il faut penser aux coûts après. Alors, c'est pour ça que le Vieux-Port a été toujours très prudent, parce qu'on n'a pas toujours eu les fonds qui suivaient, dans le fond, les interventions au niveau des opérations ensuite. Je pense que le Canal Lachine est un bon exemple là-dessus. Je veux dire, c'est un joyau du patrimoine montréalais.

3615

Puis mes collègues aux ressources, on essaie de se tenir le moral régulièrement pour aller chercher... s'encourager pour avoir les fonds pour terminer ce qu'on a commencé. On a besoin de la Ville pour ça. Si la Ville ne nous appuie pas, il y a certains... bien, les gouvernements ont besoin d'entendre ceux qui crient le plus fort finalement, on connaît ça.

3620

Alors, voilà. Est-ce que ça répond à votre question?

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

3625

Oui, merci.

LA PRÉSIDENTE :

Ça va peut-être nous inciter à crier.

3630

Mme CLAUDE BENOIT :

Crions ensemble.

3635

LA PRÉSIDENTE :

Madame Beaudet.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

3640

Quand on regarde la section dans la politique qui parle de partenaires et qu'on regarde la section qui parle du fédéral, on a l'impression qu'il n'y a pas seulement une solitude de Vieux-Port, Vieux-Montréal, mais qu'il semblerait y avoir un petit peu un cri d'alarme au niveau du partenariat, parce qu'on parle d'intégrer les orientations municipales en matière de patrimoine aux propriétés fédérales, d'harmoniser davantage les activités de planification.

3645

Puis finalement, vous venez nous dire que vous voulez que soit reconnu un rôle plus important par rapport à ce que vous faites dans la politique. Mais j'aimerais vous entendre rapport à l'ouverture, parce que, est-ce qu'il y a vraiment eu des problèmes, qui maintenant sont résolus, ou est-ce qu'il n'y a pas de problèmes? Est-ce qu'on interprète mal ce qui est écrit là? Est-ce qu'il y a une facilité de communication et de planification conjointe? J'aimerais vous entendre parler un peu de ça.

3650

Mme CLAUDE BENOIT :

3655

Répétez-moi votre question. Je ne suis pas sûre de saisir la portée.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

3660 C'est que la politique dit que dans ses actions futures, par rapport au fédéral, elle va essayer d'harmoniser davantage les activités de planification qui se font par rapport à elle et par rapport à ses attentes sur les propriétés fédérales.

3665 Alors quand on lit ça, nous, on dit: comment ça se fait que ce n'est pas fait jusqu'à maintenant? Est-ce qu'il y a un problème et quel est-il?

Mme CLAUDE BENOIT :

3670 C'est une bonne question. Je peux parler pour le Vieux-Port, dans le sens où, nous, au Vieux-Port, la vision qu'on en a, c'est en fonction des ressources, des moyens et du statut qu'on a. On tente depuis quelques années de travailler dans une plus grande synergie. Ça a commencé d'abord par mieux faire comprendre ce qu'on fait aux citoyens dans la table de concertation et rencontrer les résidants. Ça a commencé là. Avec la Ville, c'est de mieux comprendre les politiques, le Plan d'urbanisme et de s'intégrer au projet d'urbanisme, et que nos
3675 réalités soient aussi prises en compte.

Je pense à la rue de la Commune, c'est un bon exemple. On l'a fait ensemble en 92 dans sa portion est. Je sais qu'il y a des problèmes d'ingénierie pour pas pouvoir la finir, c'est sur la chaussée, mais il n'en reste pas moins que la portion est, il faudrait qu'on la finisse. Je pense
3680 que ça a été une question qu'on se parle, puis qu'on... c'est une question de créer les opportunités ou les occasions pour se coordonner.

Je trouve que de venir ici et pouvoir vous dire, bon, où est-ce qu'on s'en va, c'est un pas. Ça vous intéresse; ce serait intéressant que ça se retrouve dans la version finale de votre
3685 politique. Parce que nous autres, ça nous intéresse d'être reconnus par la Ville comme un acteur et un partenaire à part entière.

Mais je sais que le fédéral n'a pas toujours les moyens. Et comme vous le disiez bien tantôt, le fédéral ne peut pas investir directement dans la ville. Il faut que ça passe autrement. Et
3690 c'est utile que la Société du Vieux-Port existe comme elle existe, parce que le fédéral peut au moins investir au Vieux-Port. Le fédéral peut au moins investir, je pense, dans toute la dynamique du Havre qu'on veut développer, il y a presque la moitié des terrains qui appartiennent au fédéral.

3695 Je pense que s'il y a une orientation de développement urbain et patrimonial qui est donnée, ce sera à travers le dialogue des partenaires du Havre et la préparation de la position du fédéral là-dedans que devra se manifester la Politique du patrimoine, le Plan d'urbanisme de la Ville, le Plan d'urbanisme de la province pour la Ville. Je pense que c'est la prise en compte de ces réalités-là.

3700

3705 Moi, je le vois comme ça. On a été plus fermés au début, je pense, peut-être au Vieux-Port pour des raisons de il fallait faire notre affaire pour juste régler nos propres problèmes. Mais je pense que notre futur passe par une plus grande fluidité des sites. Je ne pense pas qu'on va pouvoir vous verser nos budgets et l'inverse, mais si on pouvait apprendre à les dépenser intelligemment ensemble, ça pourrait être intéressant. C'est un peu ça que je peux apporter à ce point-là.

Je ne sais pas si je réponds à votre question?

3710 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

3715 Oui, très bien. En fait, on a vu lors de notre consultation qu'il y a des gens qui voudraient que la Ville soit un partenaire pas seulement pour donner de l'argent, mais pour appuyer à aller chercher de l'argent ou appuyer, par exemple, pour vous, à défendre votre dossier auprès de votre ministre.

Mais vous, est-ce que vous voyez dans votre collaboration un apport financier de la Ville au projet que vous faites ou s'il n'y a aucun échange possible entre les deux?

3720 **Mme CLAUDE BENOIT :**

3725 En fait, c'est assez stratégique, puis c'est sur des objets qui ont des enjeux municipaux essentiellement. Si on fait deux titres dans notre plan, c'est fort simple, la rue de la Commune, je pense qu'on est prêts à en payer une partie, on a prévu le budget pour ça. Puis je pense que l'entente MCCQ-Ville a fait la même chose. Et j'ai vu dans le journal *Les affaires* récemment, le sous-ministre du provincial, du ministère de la Culture, en témoigner. Donc, ça va de ça et ça va dans le grand projet de système de transport collectif.

3730 Dans ce projet de système de transport collectif là, qui passerait sur le site du Vieux-Port, donc sur la voie ferrée qui est là, qui serait soit doublée ou qui serait soit réaménagée, on conçoit qu'il faut qu'il y ait un système qui désengorge le quartier, qui amène une plus grande fluidité de visiteurs, une plus grande quantité de visiteurs et qui diminue le nombre de véhicules. Alors, ça, je pense que la Ville va devoir prendre une partie de la facture là-dessus.

3735 Pour les autres initiatives, le rôle de la Ville, dans le fond, ça va être peut-être aider au niveau de la taxation, mais ça va être des partenaires individuels qui vont aller vous demander de l'aide. Comme on est en faire faire avec des partenaires, nous, on va en appel d'offres. On invite des gens. Je pense qu'on a...

3740 Par exemple, pour vous donner un exemple concret, la marina qui va s'implanter l'été prochain, c'est un organisme à but non lucratif qui vient installer une marina dans le bassin de l'horloge. Ils ont eu besoin de l'aide de la Ville, je pense, au niveau d'une décision au Conseil

3745 de ville; ils l'ont obtenue. Ça leur permet d'avoir des fonds du provincial. Donc, ça va pouvoir travailler comme ça. Et nous, on met notre écho dans le projet de la marina, c'est-à-dire qu'on fait tous les travaux d'infrastructure.

3750 Alors, si l'argent ne peut pas être donné directement à la Ville pour toutes les raisons, au moins la partie que le fédéral va donner, ça va servir l'intérêt de la ville et du quartier, mais il n'y a pas beaucoup... et c'est assez bien identifié. Le temps venu, on pourra communiquer ces besoins-là. Je sais que j'ai déjà fait du travail sur la rue de la Commune. Pour le transport collectif, je vais attendre le Havre. Je pense que c'est le Havre qui doit prendre le *lead* là-dessus.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

3755 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3760 En appui à la question de madame Beaudet, on sait que sur les sites des propriétés fédérales, les interventions sur les terrains, les bâtiments n'ont pas besoin de faire l'objet d'émission de permis de la part de la Ville de Montréal.

3765 Donc, la question serait bien simple. C'est quand vous faites une intervention physique sur votre territoire, est-ce que vous en informez la Ville et comment?

Mme CLAUDE BENOIT :

3770 Je vous donne l'exemple du Centre des sciences, qui est le plus concret. Quand on a construit le Centre des sciences, on a fait les plans, on a coordonné avec le Service d'urbanisme. On a fait appel et on a payé pour une évaluation, je pense, du Service des incendies pour s'assurer qu'on répondait au code et qu'on ait une lettre, voyez-vous?

3775 Alors, on le fait de façon informelle, mais on le fait et on informe. À l'époque, c'était le central. On a travaillé avec les gens de la Ville pour leur dire où on s'en va. Le plan de développement a été coordonné à la fois avec le central, l'arrondissement, les élus, plusieurs.

LA PRÉSIDENTE :

3780 Est-ce que je dois comprendre que la marina existante sera déménagée dans le bassin du quai de l'horloge?

Mme CLAUDE BENOIT :

Non. La marina existante, en fait, est un port d'escale et ça a toujours dû être un port

3785 d'escale, qui était de courte durée et à taux horaire, séjour horaire, mais ça a glissé. Il y a eu un glissement d'usage parce qu'il y avait un besoin autre, puis la maturité du service est arrivée. On a eu un partenaire qui a dit: «Bon, là, ça prend vraiment une vraie marina pour des longs séjours.» Puis ça fait deux ans qu'on concocte une association. On est allés en appel d'offres et, là, ça va se concrétiser.

3790
Donc, les deux vont être opérées. Donc, c'est une valeur ajoutée à l'offre nautique de Montréal. Ça répond à la Politique du développement du nautisme au Québec et ça s'inscrit dans le désir des plaisanciers de s'installer en bordure du centre-ville dans une marina qui, j'espère, sera belle et à la hauteur des standards. On a beaucoup de travail à faire d'ici ce temps-là.

3795
LA PRÉSIDENTE :

Je vous souhaite bonne chance.

3800 **Mme CLAUDE BENOIT :**

Merci beaucoup. Bonne chance à vous aussi.

3805
LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

3810 J'inviterais maintenant monsieur Claude Armand Piché et madame Francine Émond de Parcs Canada. Alors encore une fois, on s'excuse pour le retard. J'espère que vous ne vous en voudrez pas trop.

Mme FRANCINE ÉMOND :

Non. C'était très agréable d'avoir le plaisir d'entendre des...

3815
LA PRÉSIDENTE :

J'imagine.

3820 **Mme FRANCINE ÉMOND :**

... oui, des gens de Pointe-Saint-Charles et ma collègue du Vieux-Port.

3825
LA PRÉSIDENTE :

Alors, bienvenue. Nous avons reçu votre mémoire et nous avons hâte de vous poser

des questions, mais je vous invite à nous en présenter le contenu.

Mme FRANCINE ÉMOND :

3830

Voulez-vous commencer par les questions?

3835

Alors, écoutez, pour le bénéfice des participants qui n'ont pas eu l'occasion de lire le mémoire, si vous permettez, nous sommes très heureux de participer à ces consultations publiques. Et vous le savez, il n'est pas fréquent que la partie fédérale ou des agences participent à des consultations publiques.

3840

Si nous avons fait ce choix-là, c'est que nous nous sentions directement concernés par la politique et que nous voulions saluer l'initiative de la Ville de Montréal qui compte se doter d'une Politique du patrimoine moderne, dynamique et tournée vers l'avenir. Et on ne pouvait pas passer l'occasion de saluer cette initiative-là et d'en profiter aussi pour rappeler notre mission, qui rejoint fondamentalement la protection, la mise en valeur du patrimoine, souligner comment Parcs Canada lui-même est un partenaire pour la Ville, et comment la Ville aussi est un partenaire structurant pour Parcs Canada. Donc, ce sont les trois dimensions qui font partie du mémoire.

3845

Alors, la mission de Parcs Canada à l'égard du patrimoine culturel se résume, il y a trois dimensions je dirais: de favoriser la connaissance et l'appréciation de l'histoire du Canada grâce à un programme national de commémoration historique issu des recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

3850

Assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux qui sont administrés par Parcs Canada, les protéger, les mettre en valeur pour le bénéfice, l'éducation, la jouissance des générations actuelles et futures.

3855

Et encourager et appuyer les initiatives visant la protection et la mise en valeur d'endroits d'importance historique nationale pour les lieux qui ne sont pas administrés par Parcs Canada.

3860

Naturellement, cette mission est accomplie grâce au travail de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada qui, depuis 1919 – donc ça ne fait pas 100 ans encore, c'est bien enligné – qui classe, sur recommandation au ministre, bien sûr, qui classe, reconnaît les événements, les lieux, les personnages importants du Canada.

3865

D'autres programmes sont également pertinents dans le cadre de ces audiences et cette Politique du patrimoine. Permettez-moi de souligner le Programme des édifices fédéraux du patrimoine, vous l'avez évoqué précédemment. Plusieurs édifices sont soit classés ou reconnus. Je vais mentionner, juste à titre d'exemple, l'édifice des douanes sur la rue McGill, le célèbre élévateur à grain numéro 5 et bien d'autres.

3870 Le Programme des gares ferroviaires également. La gare Windsor est couverte par le Programme des gares ferroviaires.

Le Programme national des lieux de sépulture des premiers ministres du Canada. John Abbott, ancien maire et premier ministre du Canada, ancien maire de Montréal est inhumé au cimetière Mont-Royal, qui lui-même est un lieu historique désigné.

3875 Également un autre programme, sur lequel je reviendrai, l'Initiative des endroits historiques au Canada.

Alors, c'est un ensemble d'interventions pour accomplir notre mission non seulement directement dans la gestion, mais également avec des partenaires.

3880 Alors, Parcs Canada est un partenaire pour la Ville. Parcs Canada gère quatre lieux historiques nationaux d'envergure et de qualité exceptionnelle à Montréal: le lieu historique national du Canada du Canal de Lachine, bien entendu, qui a rouvert ses portes en 2002 à la navigation, des travaux de plus de 100 M\$ et une étape importante dans la collaboration avec la Ville de Montréal, et à l'époque la Ville de Lachine qui maintenant est un arrondissement. On peut dire aussi LaSalle, Verdun, mais je tiens à souligner davantage Montréal et Lachine, qui ont été d'importants partenaires dans ce dossier et qui continuent à l'être.

3890 Alors, c'est un lieu historique exceptionnel. On parlait d'intégrité commémorative. Alors, on y commémore, c'est la porte d'entrée du réseau des canaux au Canada, le Canal de Lachine. Le canal a eu un rôle déterminant dans tout le développement industriel de Montréal. Le patrimoine industriel est important le long du canal. Et également, c'est un lieu qui a été pourvoyeur d'énergie hydraulique. Donc, c'est le troisième objet de sa commémoration.

3895 Il y a également d'autres lieux: le lieu historique national du Canada du Commerce-de-la-fourrure-à-Lachine, un entrepôt. C'était le lieu de départ et d'arrivée des expéditions de traite. C'est toute l'épopée montréalaise de la fourrure qui est commémorée dans ce lieu historique.

3900 Dans le Vieux-Montréal, le lieu historique national du Canada de Sir-George-Étienne-Cartier, qu'on appelle la maison Cartier souvent, au coin de Notre-Dame et Berri, qui commémore l'homme politique dans la maison qu'il a habitée; et le lieu historique national du Canada Louis-Joseph Papineau, situé également sur la rue Bonsecours, une maison d'une qualité architecturale exceptionnelle, et on sait que Louis-Joseph Papineau est un homme exceptionnel.

3905 Il y a bien d'autres désignations autres que ces quatre lieux qui sont gérés par Parcs Canada. La Ville de Montréal compte un peu plus d'une centaine de désignations associées au programme de commémoration de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Je tiens à le mentionner, parce que c'est le territoire municipal où il y a le plus de

3910 désignations. Je pense que Montréal peut être fière de ça à travers le Canada avec plus d'une
centaine de désignations.

Et une toute récente publication, *Montréal, une ville d'histoire: Guide patrimonial*, invite
tous les Montréalais, les Montréalaises, les Canadiens, les Canadiennes, nos visiteurs
3915 étrangers, parce qu'on le distribue maintenant dans les librairies et je pense qu'il est rendu en
France. Donc, il est vendu à l'étranger. Il permet de découvrir le réseau exceptionnel des lieux
historiques et autres désignations d'intérêt national. Donc, c'est des circuits touristiques à travers
la ville, ça donne une chance. Tous ces lieux-là sont des lieux privés, donc pas toujours
accessibles à l'intérieur, mais on favorise des itinéraires. On donne une chance à tout le monde
3920 de découvrir ces lieux historiques nationaux.

Dans le cadre de la gestion des lieux historiques nationaux, que ce soit les nôtres et avec
les partenaires, ce qu'on appelle la «famille des lieux historiques nationaux», Parcs Canada
travaille à moderniser ses outils d'intervention. Et je vais me permettre de souligner trois aspects
3925 qui rejoignent aussi la Politique du patrimoine de la Ville de Montréal.

Nous avons une stratégie que nous appelons la stratégie de communication *Engager les
Canadiens*. Cette stratégie a pour objet de mieux faire connaître le réseau de Parcs Canada, de
stimuler la compréhension de ces lieux-là par les visiteurs, ceux qui viennent ou autrement par
3930 nos sites Web, nos déplacements dans les écoles et différentes formes, différents moyens pour
rejoindre différents publics. Et on considère que c'est une façon, cette stratégie-là, d'atteindre et
de maintenir l'intégrité commémorative des lieux, de renforcer le lien et le sentiment
d'appartenance à l'égard des lieux patrimoniaux par la population.

On espère ainsi que les citoyens vont être nombreux, nombreuses à appuyer Parcs
Canada dans son mandat et ses valeurs et à s'impliquer dans le développement du réseau. Et je
crois que là, on rejoint la Ville de Montréal qui parle de l'engagement des citoyens, qui identifie les
différents rôles. Le patrimoine va être vraiment préservé si tous les acteurs gouvernementaux y
travaillent, bien sûr, mais que les propriétaires privés y travaillent, que les citoyens y croient et s'y
3940 investissent.

On parlait d'argent tantôt. Si les gens y croient, ça devient un enjeu dans un agenda
politique, bien sûr, ça devient une valeur des citoyens, et les élus sont attentifs aux valeurs des
citoyens et aux priorités des citoyens. Donc, c'est la stratégie *Engager les Canadiens*.

Un autre aspect, c'est l'expérience de visite, l'amélioration de l'expérience du visiteur. On
parle de visite mémorable. Ma collègue du Vieux-Port parlait de voyage, d'expérience. On parle
de voyage expérientiel, de ce que les gens recherchent. Et dans une société de consommation,
il y en a beaucoup de produits culturels, de lieux de patrimoine. Les gens veulent vivre des
3950 expériences mémorables, uniques.

3955 Qu'est-ce qui fait que ça se distingue? Bien sûr, c'est en travaillant sur des éléments comme nos produits, sur nos activités d'interprétation. Mais on est préoccupés, ce n'est pas un champ nouveau pour Parcs, mais c'est dans nos priorités, ces années-ci, d'être à l'écoute des nouveaux besoins des visiteurs, des citoyens. La société change, la société montréalaise est très diversifiée.

3960 Les jeunes ont des valeurs aussi différentes, des intérêts différents et il nous importe d'être à l'écoute pour mieux répondre à ces besoins-là dans nos lieux historiques, donc aller chercher et rendre le patrimoine important et vivant, mais en proposant des expériences qui fait que les gens vont développer un sentiment de fierté, d'appartenance.

3965 Quand les gens sortent heureux de nos lieux, qu'ils ont appris, qu'ils ont découvert un pan de l'histoire, c'est quelque chose d'extrêmement... les Anglais disent *emotional*. C'est moins tangible, mais c'est très fondamental, et ça fait partie de nos préoccupations et de nos champs nouveaux quand je parle de modernisation de notre intervention.

3970 Un troisième volet, c'est l'Initiative des endroits historiques du Canada. Cette initiative a débuté en 2001-2002 et elle est réalisée en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. C'est un nouveau programme destiné à la conservation des lieux historiques.

3975 Et je voudrais identifier des outils qui sont issus de cette initiative-là. Et je tiens à souligner le *Répertoire canadien des lieux patrimoniaux*. Donc, les lieux désignés, qu'ils soient municipaux, qu'ils soient provinciaux ou fédéraux, font partie de ce répertoire.

3980 Je crois que ça se retrouve maintenant sur le site Web. Malheureusement, je voulais vous apporter le dépliant pour vous faire connaître ça, parce que ça illustre un partenariat. Je crois que le gouvernement du Québec vers juin, juillet, a décidé de se joindre à cette initiative-là. Donc, c'est relativement nouveau et ça implique forcément la Ville de Montréal. On espère que la Ville va y trouver de l'intérêt.

3985 Le deuxième outil, ce sont *Les normes et les lignes directrices pour la conservation des endroits historiques au Canada*, donc des normes liées à la protection, la conservation, le maintien de l'intégrité, la restauration, donc qui guident les intervenants privés, qui les encouragent à intervenir pour maintenir ce patrimoine-là. Et c'est assez déterminant, parce que ces lignes directrices vont devenir un cadre qui nous engage, nous, Parcs, dans nos propres interventions sur nos territoires, mais qui engagent aussi les lieux historiques qui veulent bénéficier des différents programmes d'aide financière.

3990 Et je tiens à souligner un outil, un fonds plus récent, le *Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales*, donc un stimulant financier pour aider la préservation et la remise en état des lieux patrimoniaux ayant une viabilité commerciale. La Ville de Montréal, les propriétaires privés de bâtiments, je pense qu'il peut en avoir le long du Canal Lachine, le

3995 long du boulevard Saint-Laurent, qui est un lieu historique national, le boulevard Saint-Laurent, en passant, pourraient trouver leur compte dans ce fonds d'aide.

4000 Donc, ce sont des instruments relativement nouveaux, des initiatives de partenariat qui viennent rejoindre les préoccupations de la Ville de Montréal à l'égard des différents grands partenaires, comme c'est mentionné dans le mémoire.

4005 Le troisième volet de la présentation, la Ville de Montréal est un partenaire structurant pour l'Agence Parcs Canada. Si la Ville de Montréal profite du travail et des investissements de Parcs Canada le long du Canal Lachine, je passe les chiffres, mais le Canal Lachine a eu un effet de levier sur le développement urbain de tout le secteur et c'est loin d'être terminé. La société de promotion du canal parlait de... je ne me souviens pas exactement des montants. Claude Armand, un demi-million, je crois, peut-être?

M. CLAUDE ARMAND PICHÉ :

4010 Non, un demi-milliard.

Mme FRANCINE ÉMOND :

4015 Un demi-milliard, excusez-moi. On pense aux condos, on pense aux restaurations, etc., le long du canal. Donc, il y a un effet structurant, une action comme celle qui a été menée le long du canal par le gouvernement canadien avec les villes.

4020 Alors, nous aussi, on peut avoir des bénéfices de notre association avec l'administration municipale. Ce partenariat-là, je dirais, est même essentiel pour l'accomplissement de la mission de Parcs Canada et peut se matérialiser de différentes manières.

4025 Et je vous donne l'exemple de tout le champ d'intervention de la Ville par son Plan d'urbanisme et ses pouvoirs d'intervention, que ce soit le classement ou la citation de biens en vertu de la *Loi sur les biens culturels*, chapitre 4, du gouvernement du Québec évidemment, l'arrondissement, le recours au zonage, les PIIA, la réglementation pour les questions architecturales, la gestion des permis, la construction, démolition. Ce sont tous des instruments d'urbanisme de la Ville qui peuvent contribuer à protéger et maintenir le lieu historique national du Canada du Canal de Lachine.

4030 Je tiens à le mentionner, parce que le lieu historique a une limite qui déborde largement la propriété de Parcs Canada. Donc, on peut agir sur notre propriété, mais dans la délimitation du lieu, l'ensemble des usines, beaucoup de propriétés font partie du lieu, ont une valeur, c'est pour ça qu'on les a englobés dans le lieu, mais la capacité d'intervention de Parcs Canada, je dirais, est un pouvoir beaucoup plus moral, un leadership, puis même joue un rôle exemplaire, informer, 4035 inciter, mais la Ville est un partenaire de premier plan pour arriver à assurer la protection.

4040 Le Canal de Lachine dans dix ans va être encore un lieu historique national d'importance si l'ensemble des acteurs, la Ville de Montréal, Parcs Canada, les propriétaires privés, les groupes de citoyens, les organismes sans but lucratif, les arrondissements, si on a travaillé ensemble à protéger et mettre en valeur ce lieu historique. Et on ne peut pas réussir seul, Parcs Canada. Et c'est bien exprimé dans le plan directeur du lieu historique.

4045 Avant de faire les travaux, il y a eu des consultations publiques importantes. Le travail s'est fait avec la Ville, avec les milieux et le plan directeur traduit une vision qui vient du milieu, qui vient de la Ville et qui vient de Parcs Canada dans sa mission. Et partout dans le plan directeur, qui a été déposé au Parlement en mai 2004, beaucoup a été accompli, beaucoup reste à accomplir. Et partout on souligne l'importance du partenariat et de l'implication des différents milieux pour arriver à atteindre ces objectifs d'intégrité commémorative.

4050 Donc, cela dit, on peut se réjouir des succès de la Ville et de Parcs Canada dans les secteurs du patrimoine bâti. Beaucoup reste à faire et le temps presse, selon nous. Le défi de favoriser l'intégrité commémorative du lieu historique du Canal de Lachine dont les ressources patrimoniales à vocation industrielle ne correspondent pas, c'est dit dans notre mémoire, apparemment aux actes de développement d'aujourd'hui. C'est sûr que le Canal de Lachine n'est plus un acte de développement industriel. Donc, les industries qui sont là sont menacées de démolition, pour plusieurs. Il y a au moins une quarantaine de complexes industriels encore en opération le long du Canal Lachine.

4060 **M. CLAUDE ARMAND PICHÉ :**

Il y en avait 40. Maintenant, il en reste 30.

Mme FRANCINE ÉMOND :

4065 Il en reste 30. Alors, vous voyez, puis c'est en peu de temps ce qu'on dit. Leur transformation peut être un succès.

4070 Je pense qu'il faut saluer la Redpath dans tout le travail. Ils ont d'ailleurs gagné un prix de la Ville de Montréal et on ne peut que les féliciter. Mais parfois les transformations altèrent de façon significative l'intégrité commémorative. Donc, on est à un point tournant.

4075 Donc, la Politique du patrimoine de la Ville de Montréal pourrait contribuer à définir des conditions propices au maintien des valeurs pour le bénéfice des Montréalais, de tous les Canadiens, Canadiennes, des touristes. Donc, on est à l'heure de renforcer des alliances essentielles à notre succès.

Alors, la Ville de Montréal et ses partenaires, dont Parcs, sont désormais à la croisée des chemins. Le patrimoine est riche de l'histoire des femmes, des hommes de Montréal, de

4080 leurs traditions, de leur culture matérielle. Le patrimoine immobilier occupe une place exceptionnelle à Montréal. Je suis très Montréalaise, comme vous pouvez le voir.

4085 Depuis quatre siècles, qu'il s'agisse du Vieux-Montréal, des églises, des parcs, des espaces verts, cet héritage définit l'identité montréalaise des citoyens d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Et le patrimoine industriel définit Montréal. Je pense que c'est quelque chose, je le dis avec beaucoup de fermeté, je pense que ça distingue Montréal à travers l'Amérique du Nord.

4090 L'Agence Parcs Canada compte bien continuer à exercer son rôle de partenaire de la conservation et de la mise en valeur de ce patrimoine en collaboration avec la Ville. Les défis sont importants, mais l'enthousiasme y est également.

Alors, félicitations à la Ville.

LA PRÉSIDENTE :

4095 Merci infiniment. Vous avez dit en terminant que vous étiez une Montréalaise de coeur depuis quatre siècles, je trouve que vous avez l'air plus jeune que ça.

Mme FRANCINE ÉMOND :

4100 Il faudrait faire la généalogie de mes familles.

LA PRÉSIDENTE :

On a quand même pas mal de questions à vous poser.

4105

Mme FRANCINE ÉMOND :

Oui, avec plaisir.

4110 **LA PRÉSIDENTE :**

Je ne sais pas par où commencer, je vais commencer par la dernière.

4115 Vous avez parlé du patrimoine industriel distinctif à Montréal. Est-ce que vous êtes en mesure de faire une distinction entre le patrimoine industriel moderne et celui qu'on retrouve, par exemple, le long du canal? Est-ce que vous faisiez référence à un type de patrimoine industriel particulier?

4120 Parce que vous avez dit: «Au Canada, c'est un signe distinctif à Montréal.» Est-ce que vous parlez du patrimoine industriel qui est imbriqué dans les quartiers ouvriers, donc dans les

milieux résidentiels? Est-ce que vous pensez à un patrimoine particulier quand vous dites ça?

Mme FRANCINE ÉMOND :

4125 Bien sûr, je pense au patrimoine industriel du Canal de Lachine, puisqu'on se ramène à
notre propriété. Mais quand on participe à différents événements, je pense au Colloque sur le
patrimoine industriel qui avait eu lieu il y a deux ans, avec des groupes américains sur le
patrimoine industriel et les différents spécialistes universitaires, ils sont à même de nous
démontrer toute la richesse et la valeur du patrimoine industriel dans toutes ses phases à
4130 Montréal.

M. CLAUDE ARMAND PICHÉ :

4135 Le travail qui avait été fait en collaboration avec la Ville de Montréal, c'était de penser
comme un concept la notion patrimoine. Ça veut donc dire que la plupart des usines, qu'elles
soient inscrites ou non à l'intérieur du lieu historique, faisaient partie de la nébuleuse industrielle.
Et ce qui en faisait le caractère unique au Canada et peut-être même au monde, c'est que c'est le
seul endroit à peu près où on retrouve tous les types de production industrielle.

4140 Il y a 17 types de production industrielle dans les sociétés capitalistes et les 17 types se
retrouvent le long du canal. Ça, c'est unique. Comme la rue Sainte-Catherine est unique au
monde parce qu'elle rassemble en même temps les cinémas, les magasins, les bureaux, ainsi
de suite; on ne voit pas ça ailleurs non plus. C'est ce type d'originalité là dont madame Émond
voulait parler.

4145

LA PRÉSIDENTE :

4150 Il y a le représentant de la Société de développement commercial du boulevard Saint-
Laurent – je n'ai peut-être pas le bon mot – qui nous a parlé du processus selon lequel on doit
établir un énoncé d'intégrité commémorative.

4155 Et c'est à la suite de votre présentation que j'ai compris, j'aurais peut-être dû le
comprendre avant, que l'énoncé d'intégrité commémorative est très important dans le maintien de
la valeur du lieu historique tel que défini par la Commission.

4160 Et vous avez semblé indiquer que dans le cas du Canal de Lachine, en dehors des
propriétés fédérales, il y a eu certaines transformations qui ne s'inscrivent pas nécessairement
dans le respect de l'énoncé d'intégrité commémorative. Est-ce que je me trompe? Et est-ce que
vous pouvez apporter des éléments de précision par rapport à ça?

4160

Parce que finalement, j'ai comme l'impression que l'énoncé d'intégrité, c'est un ensemble
de critères de protection dans le temps. Étant donné qu'on cherche beaucoup à

comprendre les mécanismes qui amènent à des critères de protection, vous comprendrez notre intérêt ici.

4165

Mme FRANCINE ÉMOND :

Bon, écoutez, je vais tenter de répondre à votre question, en complément avec Claude Armand, en partant du Canal Lachine.

4170

L'intégrité commémorative, c'est un terme un peu particulier. On définit un lieu historique, quand on dit qu'un lieu historique possède une intégrité commémorative, lorsque les ressources culturelles qui symbolisent ou caractérisent son importance – tantôt, je parlais des objets de commémoration du Canal Lachine ou des thèmes définis par la commission, puis il y en avait trois – alors quand ces ressources culturelles là ne sont ni endommagées, ni menacées, lorsque les motifs de commémoration invoqués par la commission pour justifier son importance historique sont clairement expliqués au public – vous voyez qu'il y a une phase de protection, mais il y a aussi un élément de communication avec le public – et lorsque les valeurs patrimoniales sont respectées par tous les décideurs ou intervenants.

4175

4180

Alors, la commission définit les motifs, recommande au ministre ou à la ministre de désigner un lieu parce que ça a une importance historique nationale sur les thèmes et identifie aussi les limites. Parfois, les limites sont celles qui correspondent à la propriété gérée par Parcs Canada. Dans le cas du Canal Lachine, la limite déborde la propriété de Parcs Canada.

4185

Donc, l'objectif, le plan directeur le mentionne abondamment, on distingue et on a une obligation, Parcs Canada, un intérêt, à la fois une obligation de protéger et mettre en valeur la partie qui relève de nous en gestion, qui nous est propre. Il y a une dimension et un grand défi dans un plan directeur comme le Canal Lachine d'informer, de mettre à la disposition des propriétaires, de la municipalité – et on le fait, on l'a fait beaucoup en collaboration – toute l'information dont on dispose sur nos inventaires de ressources culturelles, le classement de ces ressources-là pour amener ces propriétaires-là à protéger.

4190

4195

Mais notre pouvoir est moral, je dirais, ou c'est un leadership d'influence qu'on essaie d'exercer, vous comprenez. La Ville, elle, dispose d'instruments d'urbanisme. Donc, on peut se rejoindre dans cette dimension-là pour protéger le lieu historique. C'est pour ça que je disais qu'on ne peut pas le protéger seul. Donc, on n'a pas de contrôle sur la disparition de certaines usines. Ce sont des propriétés privées, vous connaissez toute la dynamique.

4200

Donc, on a des responsabilités de diffuser le plan directeur, de rencontrer les arrondissements, ce qu'on s'emploie à faire. Dans le changement aussi, on avait beaucoup de lignée avec la grande ville. Il y a un changement dans les rôles et responsabilité avec la présence des arrondissements. Il y a cinq arrondissements le long du Canal Lachine. Donc, on doit déployer davantage d'énergie à la fois au niveau de la grande ville dans son rôle, au niveau

4205 de chacun des arrondissements, pour faire connaître ce mandat-là et impliquer et intéresser tous les acteurs dans l'atteinte des objectifs de protection et de mise en valeur.

Je ne sais pas si je répons bien à votre question?

4210 **LA PRÉSIDENTE :**

En fait, je pourrais compléter ma question en disant si, mettons, après avoir entériné une recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada sur la base d'un énoncé d'intégrité commémorative, si on se rend compte que les éléments de l'énoncé ne sont plus respectés, est-ce qu'on peut retirer le classement? Est-ce que c'est un petit peu ça ce que ça permet?

4215

Mme FRANCINE ÉMOND :

4220 C'est déjà arrivé.

M. CLAUDE ARMAND PICHÉ :

4225 C'est arrivé une fois seulement, je crois, dans l'histoire de la commission qu'on ait retiré un classement parce que l'édifice avait brûlé, je crois, il n'y avait plus rien. C'était un classement...

Mais il faut dire que le Canal de Lachine, c'est une donnée importante, puis on ne veut pas être alarmistes, c'est le site dont l'intégrité commémorative est peut-être la plus «menacée» au Canada, à cause du fait que c'est au coeur d'un milieu en plein développement.

4230

Chaque nouveau dossier privé ou même public souvent vient «menacer» – je dis bien entre guillemets, parce qu'il y a du dialogue, tout ça – l'intégrité du site. Et il y a des beaux exemples, comme celui de la Redpath, par exemple, mais il y a des exemples beaucoup moins intéressants où même les pouvoirs publics municipaux ont pu contribuer involontairement à perturber l'intégrité commémorative.

4235

Ça fait qu'il y a un défi quotidien, je vous dirais, unique au Canada d'ailleurs.

Mme FRANCINE ÉMOND :

4240

En même temps, par cette effervescence-là, il y a des opportunités, effectivement. Un milieu qui est en développement, ça peut se transformer en opportunité, mais ça reste un défi de partager les connaissances et on est assez sollicités.

4245

C'est avec plaisir qu'on répond à ces demandes-là pour mettre à profit des entreprises,

des développeurs, l'information dont on dispose, les bases de données dont on dispose. Et souvent, on suscite de l'intérêt parce que ça évoque tellement quand on commence à parler des ressources archéologiques, de l'histoire. Il y a des moyens de mettre ça en valeur même en développant, quand les propriétaires veulent bien, mais c'est un défi quand même. Il faut vouloir. Il faut saluer monsieur Guémard et la Redpath. Je pense que ça reste un défi.

4250

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Archambault.

4255

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

Oui. J'aimerais revenir, madame la présidente a fait allusion au boulevard Saint-Laurent. Est-ce que c'est un lieu historique national dans le sens des quatre que vous gérez?

4260

Mme FRANCINE ÉMOND :

Non, absolument pas. Ça fait partie de la centaine de lieux désignés dont je parlais, plus de 100, même je pense qu'il y en a 113 ou 115. Le lieu historique a été désigné suite à une demande qui a été faite à la commission et il est dans ses premières phases parce que c'est à la fois une commémoration.

4265

Donc, il y a eu un événement où on a commémoré le lieu. Souvent ça se traduit dans des cérémonies, on appose des plaques. Ça donne lieu ensuite dans une démarche à la rédaction d'un énoncé d'intégrité commémorative. Donc, c'est un document de base dans les démarches de protection, d'élaborer cet énoncé, ce document, qui est signé à la fois par Parcs Canada et par les propriétaires, les promoteurs, et différentes phases là.

4270

Bon, ça dépend de l'importance des lieux. Ça peut donner accès à des sources de financement ou d'aide financière, selon les programmes, programmes de partage de frais pour des organismes sans but lucratif. Il y a des églises avec lesquelles on a signé. Je pense que St. James, on a signé un énoncé d'intégrité.

4275

Tantôt, on parlait du financement et du partage. Dans certains cas, il y a eu des argents qui sont venus du fédéral, le ministère de la Culture en mettait aussi, et dans l'entente Culture-Ville, là, parfois on a réussi à concilier ces montages financiers là pour assurer donner de l'aide financière aux organismes ou aux propriétaires.

4280

Alors, dans le cas du boulevard Saint-Laurent, parce que c'est un arrondissement et c'est très long, parce que ça part du Vieux-Port jusque... le travail est en train de se faire jusqu'à Jean-Talon. Il y a un travail sur l'énoncé d'intégrité. Ça interpelle la Ville. Évidemment, la Ville est impliquée. Nous avons rencontré la Ville. Là, on est vraiment dans aussi de l'aménagement urbain, de l'intervention...

4285

4290 **M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

C'est ça, la Ville fait un plan d'aménagement de revitalisation d'une artère, je crois, en deux phases.

4295 **Mme FRANCINE ÉMOND :**

Je ne veux pas parler en lieu et place de la Ville, vous comprendrez. La Ville avait de l'intérêt, parce que la Ville elle-même, dans ses interventions... je ne suis pas certaine si ça figure dans la politique comme telle, dans les enjeux. Mais enfin, la Ville avait beaucoup d'intérêt le long du boulevard Saint-Laurent, elle trouvait que même dans la création de la nouvelle ville...

4300 Je trouve que c'est très évocateur. Les immigrants, toute la société, les francophones, les anglophones, tout le monde s'est retrouvé le long du boulevard Saint-Laurent qui a évolué. C'est un lieu identitaire fort à Montréal, chargé d'histoire.

4305

M. CLAUDE ARMAND PICHÉ :

Je crois qu'actuellement, ils sont toujours en train d'étudier les limites du lieu historique, ce qui retarde avant de pouvoir faire un énoncé d'intégrité pour connaître le territoire naturel.

4310

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

Ça va déborder. C'est ça, c'est le découpage.

4315 **M. CLAUDE ARMAND PICHÉ :**

C'est ça, oui, parce que ça peut déborder beaucoup; ça peut déborder pas beaucoup. Ça va dépendre des historiens et de ce que la commission va en penser.

4320 **LA PRÉSIDENTE :**

Je ne savais pas qu'on pouvait désigner un lieu avant d'en établir le territoire. Ça semble avoir été le cas pour le boulevard Saint-Laurent?

4325 **Mme FRANCINE ÉMOND :**

Oui. À ma connaissance, il y a une limite qui a été établie.

4330 Maintenant, l'objet précis de l'intervention le long du boulevard, vous savez, bon, il est clair qu'au niveau des programmes d'aide financière, il reste des éléments à clarifier le long du

boulevard. Parce que souvent, quand c'est un bâtiment, c'est beaucoup plus facile avec un propriétaire. Ce sont des dimensions beaucoup plus exigeantes quand on parle d'arrondissement avec cette étendue-là, de telle sorte qu'il y a des éléments à préciser sur le cadre d'intervention.

4335 Et l'énoncé d'intégrité étant en réflexion, en travail, vous avez entendu les regroupements avec qui on travaille ce dossier-là et la Ville a désigné aussi des interlocuteurs, donc on met à profit l'ensemble, on a des historiens qui y travaillent...

M. CLAUDE ARMAND PICHÉ :

4340

Parce qu'à l'occasion, si vous débordez d'une rue, ça englobe le lieu de naissance du seul prix Nobel de littérature à être né au Canada. Ça fait que juste un coin de rue, un autre coin de rue, vous tombez chez notre ami Leonard Cohen, et ainsi de suite. Ça fait qu'il y a des enjeux qui dépassent, je vous dirais, une classification normale.

4345

Seulement classer des stationnements et des facettes de magasin, ça peut être un enjeu qui peut être critiqué aussi, parce que ce n'est pas ça qu'est la Main, comme on le sait bien. Ça peut sembler être le sexe des anges, des querelles byzantines, mais il reste que c'est important de savoir exactement ce qu'on veut commémorer.

4350

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

4355

Parce que c'est ça, et c'est assez intéressant, beaucoup de gens sont venus à la commission nous parlant tantôt du patrimoine bâti, tantôt du patrimoine immatériel, mais chacun revendique l'apport de son type de patrimoine à l'autre, et puis vous faites la jonction quand vous parlez de la commémoration, c'est finalement...

Mme FRANCINE ÉMOND :

4360

Oui. On ne se situe pas dans un seul type de patrimoine. Tantôt quand j'écoutais, sur nos sites, il y a aussi toute la dimension ethnologique. On en profite souvent pour aller conserver des archives, je pense, le long des canaux, des anciens, des gens qui ont à raconter l'histoire du canal et on se préoccupe de ces différentes dimensions-là. Le Canal Lachine ne serait rien aussi sans les gens qui ont vécu, qui ont travaillé le long du Canal Lachine.

4365

Et à cet égard-là, quand on parle de partenariat, le musée Pointe-à-Callière avait fait avec nous une très belle exposition pendant six mois, une exposition temporaire sur les quartiers. On sait que, bon, le musée Pointe-à-Callière est un musée de la Ville de Montréal. Enfin, je ne m'exprime peut-être pas adéquatement, mais qui relève de la Ville de Montréal.

4370

Et ce genre de travail conjoint avec un musée, on travaille aussi avec le Musée McCord, il y a eu quelques expositions, ce sont des formes de partenariat extrêmement important, intéressant. Parce que durant la période hivernale, que les gens viennent...

4375 Et l'exposition faite à Pointe-à-Callière sur le Canal Lachine, il y a eu 70 000 visiteurs. Donc, c'est important, 70 000 visites de l'automne jusqu'au printemps. Pour moi, c'est... c'est sûr qu'il y a plus de 1 million de visiteurs le long du Canal Lachine, mais durant la période hivernale, on ne peut pas en prétendre autant. Et les gens étaient très touchés par cette exposition-là parce qu'elle...

4380 J'écoutais les gens, je suis allée à l'exposition. Ça venait toucher vraiment les gens dans ce que je disais, dans l'expérience des visiteurs, la partie émotive, les racines des gens, les ouvriers qui y ont travaillé, des générations qui y ont été et les commentaires qui étaient dans leur cahier témoignaient comment les gens avaient apprécié cette exposition-là. Alors, ça a un sens par les gens qui ont vécu, qui ont travaillé. Donc, on a travaillé beaucoup avec la Ville de Montréal.

4385 Vous parliez tantôt des responsabilités fédérales, provinciales et municipales. On n'a pas signé d'entente avec la Ville de Montréal et on est assujettis à la loi... il y a la loi du conseil exécutif. Et c'est sûr que s'il y avait de telles ententes, ce serait avec le gouvernement du Québec et non pas avec la Ville.

4390 Mais la Ville, par ses propriétés aux abords du canal, par ses interventions, est venue faire une jonction avec nous. On a travaillé en collaboration étroite de cette façon-là. Je pense au Marché Atwater où la Ville a fait des travaux. Bon, ça arrivait jusqu'au bord du canal. Donc, il y avait une belle complémentarité.

4395 À Lachine, c'est la même... le parc René-Lévesque qu'on associe à un parc municipal, c'est une propriété de Parcs Canada qui est en parc municipal depuis des dizaines d'années, voyez-vous. Alors, il y a vraiment un travail de collaboration de cette nature-là qui est profitable, je dirais, aux Montréalais et aux Montréalaises et tous les citoyens.

M. CLAUDE ARMAND PICHÉ :

4405 Au niveau de la commission, juste un détail, actuellement il y a trois grandes thématiques qui sont privilégiées au Canada: histoire des femmes, histoire des communautés immigrantes ou ethniques, selon le cas, et l'histoire amérindienne. Et c'est privilégié partout au Canada. Et souvent, ça passe à travers des sites déjà commémorés. Comme au Canal de Lachine, il y a eu des budgets spéciaux pour traiter de l'histoire des femmes en milieu industriel et ainsi de suite.

4410

Mme FRANCINE ÉMOND :

4415 On mentionne ces trois thèmes prioritaires. En regardant l'ensemble de nos désignations à travers le Canada, on se rend compte qu'il y a des chapitres qui ne sont pas bien reflétés, qui ne sont pas suffisamment reflétés.

4420 Donc, il y a des efforts additionnels qui sont faits. Et le public, les citoyens, les municipalités, les différents groupes sont invités, parce que ça part toujours d'une personne, d'un groupe, les demandes à la Commission de désignation.

4425 Donc, l'intérêt de la population pour le patrimoine fait qu'ils s'engagent, qu'ils prennent une initiative, qu'ils font des demandes. On les supporte pour préparer des dossiers, bien sûr, mais ça part d'une volonté des gens. Donc, c'est assez intéressant de voir aussi, parce que l'histoire de Montréal est très riche, de voir que c'est la ville au Canada qui a le plus de désignations. Et il n'y en a pas encore suffisamment, selon moi.

M. CLAUDE ARMAND PICHÉ :

4430 Environ 1 désignation sur 9 au Canada est sur l'île de Montréal.

LA PRÉSIDENTE :

1 sur 9?

4435 **M. CLAUDE ARMAND PICHÉ :**

1 sur 9 environ au Canada. Ça éclipse de loin Québec, Toronto, Ottawa, tout ça.

Mme FRANCINE ÉMOND :

4440 Oui. Parce qu'il y a un peu moins de 1 000 désignations au Canada.

M. CLAUDE ARMAND PICHÉ :

4445 Parce que Montréal a été la métropole pendant deux siècles. Donc...

Mme FRANCINE ÉMOND :

4450 L'histoire est très riche.

LA PRÉSIDENTE :

4455 Mais une désignation, il faut faire une demande. Est-ce qu'on peut comprendre que Montréal est un gros demandeur ou la commission traite autant de demandes un peu partout à travers le Canada mais a établi que, à Montréal, il y avait une plus grande concentration?

M. CLAUDE ARMAND PICHÉ :

4460 La majorité sont venues des citoyens, la majorité des demandes.

Mme FRANCINE ÉMOND :

4465 J'aurais de la difficulté à vous répondre là-dessus, parce qu'il faudrait faire l'historique depuis 1919, c'est-à-dire le nombre de demandes reçues. Mais il y a beaucoup de demandes aussi qui ne sont pas reçues, parce qu'il y a des critères, évidemment. La composition est composée d'experts qui viennent d'un peu partout, qui représentent aussi différents territoires et provinces.

4470 Monsieur Marsan est très actif au sein de la commission, participe à toutes nos cérémonies de commémoration. Donc, je ne peux pas vous dire si c'est un nombre, si les citoyens sont plus engagés, mais vous soulevez une question fort intéressante, je vais avoir l'intention de la creuser.

4475 Si j'ai l'occasion d'apporter la réponse à vous les commissaires et à la Ville, ça va me faire plaisir, parce que c'est un indicateur intéressant parler de l'intérêt de l'engagement des gens. Mais la réponse, on l'a sûrement à la commission et je vais vous l'apporter.

LA PRÉSIDENTE :

4480 Merci.
Madame Beaudet.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

4485 Dans les lieux historiques nationaux, vous en citez quatre ici, dont vous êtes responsables. Est-ce que le Vieux-Port est un lieu historique national?

Mme FRANCINE ÉMOND :

4490 Non, le Vieux-Port n'est pas un lieu historique national.

M. CLAUDE ARMAND PICHÉ :

4495 Il n'y a jamais eu de demande, parce que c'était un organisme géré par le fédéral. Donc, l'organisme aurait pu faire une demande, mais ça n'a pas été fait, tout simplement.

Mme FRANCINE ÉMOND :

4500 Mais je pense qu'il y a de l'intérêt aussi. La directrice, qui s'exprimait ici juste avant moi, vous avez vu la préoccupation et on partage. On parlait d'échanges au niveau fédéral, les organismes, on a des échanges. On a travaillé, on connaît bien leur plan. Ils connaissent bien notre plan. Ils opèrent les écluses 1 et 2 du canal.

4505 Je pense que la mise sur pied de la Société du Havre est une opportunité extraordinaire pour le patrimoine et pour Montréal. Et c'est un mandat qui est donné par les trois paliers de gouvernement. Donc, c'est une excellente opportunité de travailler à tous les niveaux ensemble dans la réalisation de cette vision-là, et plusieurs tables et plusieurs mandats de travail ont été donnés.

4510 Il y a des comités, je ne veux pas m'exprimer en lieu et place de la Société du Havre, mais vous le savez parce que vous avez peut-être vu ce document sûrement, Vision 2025, il y a des comités sur le patrimoine. On y est avec d'autres partenaires. Il y a des comités sur les dimensions plus récréo-touristiques, où on y est également. Donc, c'est une occasion de s'asseoir, de mieux partager et développer des actions communes et complémentaires à l'égard du patrimoine.

4515 Mais le Vieux-Port n'est pas présentement un lieu historique national du Canada.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

4520 Un autre point. Vous avez un Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales. On a reçu d'ailleurs des documents d'information à ce sujet-là. Est-ce que vous avez un fonds équivalent pour les propriétés résidentielles?

4525 **Mme FRANCINE ÉMOND :**

Non, il n'y a pas de fonds pour les propriétés résidentielles. Vous parlez vraiment de propriétaires privés qui auraient une maison qui a une valeur patrimoniale. Non.

4530 Ces fonds-là existent au niveau de la Ville et du gouvernement du Québec. On n'a pas de tels fonds, présentement. En tout cas, à ma connaissance, il n'existe pas de tels programmes.

4535 L'autre programme, c'est le programme de partage de frais, dont je mentionnais. Mais souvent, ce sont des organismes sans but lucratif qui sont propriétaires. Je suis portée à penser au Mount Stephen Club. Donc, ce sont des organismes sans but lucratif qui sont propriétaires et qui font appel à ce programme de partage de frais pour...

M. CLAUDE ARMAND PICHÉ :

4540 Mais tous les cas où une maison «privée» a été subventionnée, c'est déjà arrivé, ce sont toujours des cas d'espèce très particuliers. Comme la Maison Tresler a dû créer un OSBL pour pouvoir jouir de fonds provinciaux et fédéraux. Nous avons acheté, il y a plusieurs années, la maison Papineau à monsieur McLean. Monsieur McLean pouvait rester jusqu'à son décès dans la maison. Vous voyez, c'est toujours des cas d'espèce qu'on ne peut pas généraliser.

4545 **Mme FRANCINE ÉMOND :**

4550 C'est ça, exactement. La Maison Tresler a fait office de musée. Il y a beaucoup d'activités culturelles, donc qui a un caractère public. Et c'est un lieu historique désigné; donc, il y a eu un programme de partage de frais à l'époque. Et là aussi, le gouvernement du Québec a mis des fonds sur la Maison Tresler.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

4555 Un dernier point. Vous êtes membre du Réseau du patrimoine. J'ai vu dans la liste que Parcs Canada faisait partie du Réseau patrimoine Montréal qui a été mis sur pied. Vous voyez votre rôle à l'intérieur de ce réseau-là de quelle façon?

M. CLAUDE ARMAND PICHÉ :

4560 On est membre de plusieurs organisations patrimoniales. Généralement, c'est à la fois pour enseigner, être renseignés et, quand on peut, collaborer de façon plus active en fournissant des services.

4565 **Mme FRANCINE ÉMOND :**

Effectivement, c'est une façon de remplir notre mission. Je parlais tantôt du Canal Lachine, donc, Parcs Canada est souvent membre d'organismes et participe aux rencontres. Ce sont des lieux d'échanges d'information, de collaboration.

4570 Dans l'opération du Canal Lachine, on a beaucoup de liens avec la société de promotion du canal. Il y a un organisme sans but lucratif, le Pôle des Rapides qui opère tout un volet du canal, les dimensions récréo-touristiques avec nous. On ne pourrait pas opérer le canal sans ces partenariats essentiels. C'est un plus.

4575

Donc, on est soit à des conseils d'administration, soit au sein des organismes. C'est une façon de faire ce réseautage et ce partenariat.

M. CLAUDE ARMAND PICHÉ :

4580

Et on soutient aussi directement des activités. Par exemple, la Société d'histoire de Pointe-Saint-Charles, Maison Saint-Gabriel, un tas d'organismes comme ça à qui on offre nos terrains, à l'occasion même des ressources financières via des projets conjoints.

4585

On est quand même assez présents dans le milieu, je vous dirais, parce que les gens attendent beaucoup du gouvernement canadien, officiellement parce qu'on est riches, mais en pratique je pense aussi, parce qu'il y a de l'expérience et pas seulement des sous.

Mme FRANCINE ÉMOND :

4590

La mission première de Parcs, c'est d'opérer ses propres lieux, mais dans la famille des lieux historiques d'intervenir par un certain nombre de programmes d'aide financière. Mais on ne couvre pas toutes les dimensions du patrimoine du gouvernement fédéral, vous en êtes conscients.

4595

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

Merci.

4600

LA PRÉSIDENTE :

4605

J'aimerais revenir rapidement peut-être au Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales. Parce que le représentant de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent nous a indiqué qu'il s'intéressait particulièrement à ce fonds-là, évidemment qui travaillait sur l'énoncé d'intégrité commémorative. Mais si je me rappelle bien ses propos, c'est que selon ses recherches, il n'y avait pas beaucoup de propriétaires commerciaux à Montréal qui avaient encore bénéficié de ce fonds-là.

4610

Alors, ma question, elle est bien simple. Si on a peut-être beaucoup de lieux reconnus par la commission, est-ce que c'est un nouveau fonds? Est-ce qu'il y a une mise à jour sur son application sur le territoire canadien? Est-ce qu'il y a des particularités?

4615

Parce qu'il y a beaucoup de personnes, d'organismes qui sont venus nous parler d'incitatifs fiscaux et du besoin d'investissement, de partenariat. C'est dans ce sens-là que ma question s'adresse.

Mme FRANCINE ÉMOND :

4620 Parfait. Écoutez, durant ma présentation, j'ai parlé de l'initiative des endroits historiques
et du travail qui se faisait avec les provinces et les territoires. Et j'ai mentionné que le
gouvernement du Québec a choisi de s'impliquer avec nous dans cette démarche-là. Et c'est ce
qui nous amène à travailler sur le répertoire des lieux historiques, l'inventaire de l'ensemble des
lieux historiques, peu importe qu'ils soient classés ou désignés par le gouvernement fédéral, le
gouvernement du Québec ou la Ville de Montréal. Donc, le préalable, c'était l'accord du
4625 gouvernement du Québec dans ce dossier-là avant d'intervenir et de lancer le programme.

Donc, quand le programme a été lancé, on n'a pas reçu de demande venant de
propriétés à Montréal, et les ententes, l'ouverture sur une collaboration, parce que Parcs Canada
et le gouvernement canadien et Patrimoine canadien, parce que c'est un programme de
4630 Patrimoine canadien appliqué, mis en oeuvre par Parcs Canada, et on ne serait pas intervenu
directement pour lancer un programme au Québec sans l'accord du gouvernement du Québec à y
participer. Donc, il y a eu des discussions qui ont été peut-être un petit peu plus longues
qu'ailleurs, mais qui ont été extrêmement riches et bénéfiques.

4635 Et là, on est à l'heure de pouvoir... parce que pour pouvoir poser sa candidature, il faut
avoir un statut ou un classement en vertu d'une de ces lois ou de ces mécanismes de désignation,
vous comprenez, et il faut se conformer à des lignes directrices. Alors, c'était des préalables au
programme. Donc, on arrive...

4640 **LA PRÉSIDENTE :**

À la mise en oeuvre.

Mme FRANCINE ÉMOND :

4645 Oui, c'est ça, à la mise en oeuvre. Pour le boulevard Saint-Laurent, voyez-vous, la
question est que comme c'est tout un arrondissement, il y a des propriétés qui n'ont peut-être pas
d'intérêt et qui ne sont peut-être pas éligibles. Donc, il y a des aspects précisés dans l'application
du programme pour le boulevard Saint-Laurent. C'est peut-être l'aspect qui vous a été soulevé par
4650 les intervenants.

LA PRÉSIDENTE :

4655 Le fait que la commission, je ne sais pas si c'est la commission, mais en tout cas qu'il y a
un travail de redéfinition du territoire d'application de la reconnaissance du lieu, est-ce que ça, ça
peut avoir un impact sur le cheminement de demande de subvention au fonds?

Mme FRANCINE ÉMOND :

4660 Je pense que non. L'étape importante, c'est de réaliser l'énoncé d'intégrité du boulevard Saint-Laurent. Parce que c'est une base de soutien qui va à des ressources culturelles plus d'importance, qui va être déterminée prioritaire. Donc, on a besoin de ces instruments-là pour prendre les meilleures décisions dans les interventions au soutien financier.

4665 Donc, ce sont des étapes. On a un énoncé d'intégrité. On fait un plan directeur. Ça donne des orientations. Ensuite, on utilise les budgets dont on dispose pour aller en priorité protéger les ressources culturelles qui sont identifiées ou qui sont plus détériorées. C'est donc un mécanisme normal dans la planification le travail qu'on... c'est comme ça que je le verrais beaucoup plus que sur des aspects de délimitation.

4670

M. CLAUDE ARMAND PICHÉ :

Si vous me permettez, concernant le répertoire, c'est que le répertoire actuellement est vraiment à ses débuts. Quand on le regarde, je pense qu'il y a quatre bâtiments qui ont droit à des sous. Ça fait que c'est sûr qu'il va falloir que ça soit enrichi par tout le monde et ça ne restera pas limité à ces quelques bâtiments-là, c'est absurde.

4675

Je pense que la Banque de Montréal, c'est à peu près juste ce qu'il y a sur le...

4680

Mme FRANCINE ÉMOND :

Oui, mais tous les bâtiments classés ou reconnus du gouvernement du Québec vont se retrouver dans le répertoire, ceux qui sont cités par la Ville de Montréal. Enfin, il y a un travail de collaboration à faire là.

4685

S'il y a un message aussi, c'est de solliciter la Ville de s'impliquer activement dans ce dossier-là. Puis je ne veux absolument pas prétendre qu'elle ne s'y implique pas. Là, on se comprend. La Politique du patrimoine traduit une volonté à cet égard-là.

4690

LA PRÉSIDENTE :

Merci infiniment.

Mme FRANCINE ÉMOND :

4695

Merci.

